



F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Editorial (p. 2) : **60° anniversaire du Traité de Rome**
au-delà des traités existants, vers une Europe fédérale
par le Peuple européen, pour le Peuple européen

Le billet
de Jean-Pierre Gouzy :
L'affaire Barroso
Le regard européen
de Michel Theys :
Le Bon, la Brute
et la *Bundeskank*
... dans le rôle du truand ?
Féd'actualité :
Après le *Brexit* et Bratislava :
à propos de l'Union
européenne
Focus :
Sur la voie
de la Fédération mondiale



Vient de paraître
le 13° titre
dans la collection
« TEXTES FEDERALISTES »

Lord Lothian

Le pacifisme ne suffit pas
Le patriotisme non plus

Présentation en page 39
282 p. broché
€ 22 + frais d'envoi
ou ebook € 8

« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : **Le BILLET de J.-P. Gouzy (3)** **Le REGARD EUROPEEN de M. Theys (4)** Il y a « 30 ans » nous avons **publié :** Bernard Lesfargues : De l'utilité de ce qui ne sert à rien (6) **Articles hors dossiers :** Pietro Greco : Albert Einstein, pacifiste (p. 7) Michel Herland : Le fédéralisme d'Aimé Césaire (p.10) Jean Quatremer : L'ancien Président de la Commission qui a gravement affaibli l'Europe et ses institutions communautaires se recycle... (p. 12) René Wadlow : La destruction d'un patrimoine culturel condamnée par la Cour pénale internationale (p. 13) Lettre du Comité national des Amazighs de France à la Ministre de l'éducation nationale. Enseignement de la langue et de la culture amazighes (p. 15) **FED'ACTUALITE :** Alain Réguillon : Un Conseil européen inutile ! (p. 16) Jean-Guy Giraud : Le Parlement européen au secours de l'Europe (p. 17) Bernard Barthalay : Merkel, Hollande à Ventotene : l'Europe du grand écart (p. 18) **CCRE :** Appel pour une véritable politique européenne commune d'asile (p. 19) Paolo Ponzano et Grazia Borgna : *New Deal 4 Europe*, prochaine réunion du Comité italien à Rome (p. 21) Florent Banfi : *Brexit* – Pourquoi le référendum britannique n'est pas un choix (p. 21) Fabien Cazenave : *Brexit* – Les ressortissants du *Commonwealth* votent mais pas les Européens. C'est absurde (p. 22) Roger Vancampenhout : *Brexit* – Le référendum ou la démocratie à pile ou face (p. 23) Catherine Montfort : *Brexit* – A quelque chose malheur « pourrait être » bon, un exercice de politique fiction (p. 24) Roberto Castaldi : Le *Brexit* et l'avenir de l'Union (p. 25) Paul Oriol : L'Union européenne affolée ! (p. 26) **FOCUS :** Robert Toulemon : Contre l'anarchie mondiale, la démocratie (p. 28) Oded Gilad : Découverte d'un nouveau penseur fédéraliste marocain des années 1940 (p. 33) Rolf Haegler : Commentaire (sur ce qui précède) (p. 33) Georges Scelle : Méditations fédéralistes au lendemain de San Francisco (1945) (p. 34) **BIBLIOGRAPHIE :** Bertrand Vayssière, *Penser les frontières européennes au XXI^e siècle. Réflexion croisée des sciences sociales* (M. Theys, p. 36) **FEDE-LETTRES** **Présentation de livre :** Lord Lothian – *Le pacifisme ne suffit pas. Le patriotisme non plus* (p. 39)

Appel pour promouvoir la mobilisation, en vue de la manifestation publique à Rome, en mars 2017, et d'établir des comités locaux, régionaux et nationaux

60° anniversaire du Traité de Rome - Au-delà des traités existants, vers une Europe fédérale Par le peuple européen, pour le peuple européen

*Comme il l'a toujours fait depuis 1973, Fédéchoses se sent libre de reproduire exceptionnellement tout texte ou prise de position de la mouvance fédéraliste, comme c'est le cas, ci-après, de cet Appel adopté le 17 septembre à Milan par la Direction nationale du **Movimento Federalista Europeo**, section italienne de l'UEF et du **World Federalist Movement***

L'union européenne (UE) est mise en péril par des crises multiples qui menacent son existence et le projet politique de paix et d'intégration qu'elle incarne. Après la crise économique et financière prolongée, plus récemment, l'urgence des réfugiés et le problème de la sécurité intérieure se sont ajoutés aux défis européens.

A l'origine des difficultés rencontrées par l'UE pour surmonter ces crises, il y a le fait que son système de gouvernement actuel a démontré son inadéquation. C'est seulement en construisant une unité politique –c'est-à-dire un système de gouvernement efficace, démocratique et responsable au niveau européen– que l'Europe peut devenir suffisamment forte pour garantir l'avenir des citoyens européens, à la fois en terme de sécurité intérieure et extérieure et pour ce qui concerne la croissance, l'emploi et le bien-être social. Après le referendum sur le *Brexit*, une réforme institutionnelle formalisant une UE à deux niveaux est devenue de plus en plus nécessaire.

Pour réaliser l'unité politique, le projet européen doit être fondé sur la création d'un noyau fédéral, ouvert à tous les pays voulant y participer ; ce noyau ne peut qu'être irréversible et capable de lier les Etats membres par une responsabilité et une solidarité mutuelles. En même temps, la réforme doit prévoir un niveau de participation différent aux institutions européennes pour les pays qui choisiraient de ne pas participer au nouveau noyau fédéral tout en voulant participer au marché unique de l'UE.

Ces pays doivent avoir la possibilité de rester intégrés au sein du marché unique, dans le cadre de l'acquis communautaire, mais ils ne devraient pas avoir le pouvoir d'entraver la construction du noyau fédéral. Les réformes nécessaires peuvent être réalisées soit à travers la révision des traités existants, soit au moyen de l'adoption d'un nouveau traité ou protocole concernant les membres de ce noyau fédéral.

L'architecture institutionnelle révisée de l'UE, à construire autour de l'union politique des pays qui partagent l'euro, ou au moins de la majorité d'entre eux, devrait viser à la construction d'une véritable souveraineté européenne, créant un système fédéral de niveaux de gouvernements indépendants et coordonnés. Les déficits actuels d'efficacité, de démocratie et de responsabilité doivent être surmontés. La Commission européenne doit évoluer vers un véritable gouvernement européen, responsable devant le Parlement européen représentant les citoyens et le Conseil transformé en une sorte de Sénat des Etats membres pour tous les domaines législatifs.

En parallèle, en ouvrant une révision des traités, la mise en œuvre de politiques visant à récupérer la confiance et le consensus des citoyens est d'une nécessité urgente. Ces politiques doivent concerner toutes les questions qui suscitent la crainte et l'insécurité au sein de l'opinion publique, privant ainsi les forces populistes et nationalistes de toutes les fausses solutions qu'elles essaient de présenter, spécifiquement dans les domaines économiques et financiers, dans celui de la justice, de la liberté et de la sécurité ainsi que pour ce qui concerne les politiques extérieure, de défense et de sécurité communes.

C'est en prenant toutes les questions ci-dessus en considération que nous invitons l'opinion publique, tous les parlementaires européens et nationaux ainsi que les leaders politiques nationaux et européens et les associations pour qu'ils se mobilisent, adoptent et travaillent pour les objectifs ci-dessus évoqués.

Faisons du 60° anniversaire du Traité de Rome un tournant dans l'histoire européenne pour aller au-delà des traités existants, sur le modèle du projet d'union de l'Europe conçu à Ventotene durant la seconde guerre mondiale, vers une union par le peuple européen, pour le peuple européen.

L'affaire Barroso

Les fédéralistes ont très généralement soutenu la Commission trop souvent dite de « Bruxelles » et le Parlement dit de « Strasbourg » par les médias « grand public ». Même si, dans nombre de cas de figure, il s'est agi d'un soutien critique à l'occasion de l'élargissement ou du renforcement de leurs compétences.

C'est pourquoi nous devons nous associer à celles et ceux qui ont dénoncé ces temps derniers l'attitude du prédécesseur de Jean-Claude Juncker à la tête de la Commission européenne. C'est-à-dire Jose Manuel Barroso qui en assumait la présidence entre 1984 et 1994. Le Portugais a décidé, en effet, d'agrémenter les avantages d'une déjà très confortable retraite en accueillant sans état d'âme les offres de « pantouflage » de la tristement célèbre banque américaine Goldman Sachs mondialement connue pour les responsabilités assumées lors du déclenchement de la violente crise financière des « subprimes », provoquant à partir de 2008 un clash sans précédent depuis les années 1930, ébranlant de ce fait les économies américaine, européenne et même mondiale, frappant de plein fouet la jeune et encore fragile zone euro, au passage.

Devenu, au début de Juillet dernier, président non exécutif de la branche internationale de Goldman Sachs sise à Londres, Barroso a fait savoir ses intentions en les annonçant à la cantonade, contribuant ainsi à mettre lui-même « le feu aux poudres ». Par exemple, quand il a déclaré tout de go au « *Financial Times* » qu'il était prêt en prenant la tête d'une telle banque d'affaires, « à anticiper » au dénouement des conséquences financières du Brexit.

L'initiative de Barroso a, de toute évidence, plongé dans l'embarras la Commission Juncker, déjà empêtrée dans les brouillards grec et migratoire, sans parler des redoutables conséquences potentielles du rejet référendaire de l'appartenance britannique à l'Union européenne. Même si, formellement, l'illustre Barroso fort de ses 32 doctorats « *honoris causa* » et bénéficiant d'une cinquantaine de prix et médailles, a respecté les « règles de décence » aujourd'hui prescrites au nom des textes statutaires de l'Union européenne, plus de 120.000 signatures faisant l'objet d'une pétition électronique auraient été recueillies l'été dernier à son encontre, en vue d'être soumise aux présidents en exercice de la Commission, du Parlement et du Conseil européen, pour requérir des « sanctions exemplaires ». L'eurodéputée Sylvie Goulard, bien connue en France pour son engagement européen, a appelé les chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union, en tête desquels Angela Merkel et François Hollande, ainsi que les responsables actuels du gouvernement de Lisbonne, à exprimer publiquement « leur réprobation » suggérant

même qu'ils invitent M. Barroso à démissionner de ses nouvelles fonctions, alors que celui-ci s'estime victime « d'allégations discriminatoires ».

Cependant, l'affaire Barroso a pris un tour nouveau quand la Médiatrice de l'Union, élue par le Parlement européen, l'Irlandaise Emily O'Reilly a fait savoir, le 6 Septembre dernier, qu'elle attendait très officiellement de Jean-Claude Juncker une « clarification » de la position de la Commission dans cette affaire. Le Luxembourgeois a répondu trois jours plus tard, en assurant son interlocutrice qu'il avait demandé que lui soit communiqué le contrat de travail liant désormais M. Barroso à Goldman Sachs. D'autre part, il a saisi la Commission d'éthique *ad hoc* du cas de figure que posait, en la circonstance, son prédécesseur. Cette réponse n'a, apparemment, pas entièrement satisfait Mme O'Reilly qui, en pleine connaissance des textes existants (y compris, l'article 245 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), a exprimé des doutes sur leur efficacité, tels qu'ils avaient été rédigés. En conséquence, la code de conduite devrait être révisé et inclure, selon elle, de nouvelles sanctions spécifiques. L'affaire suivra donc son cours... et continuera à nuire à l'image de la Commission tant qu'elle n'aura pas abouti à des conclusions moralement acceptables.

M. Barroso mérite notre attention particulière. C'est, en effet, à son initiative que s'est tenue aux îles Açores, le 15 Mars 2003 l'historique rencontre à l'issue de laquelle l'américain Bush, le britannique Blair, l'espagnol Aznar ont donné le « feu vert » de la guerre d'Irak. Comment, dès lors mieux le remercier de son virage atlantique, qu'en parrainant sa candidature à la présidence de la Commission européenne ? C'est ce que fit Tony Blair au détriment de celle, jugée « trop fédéraliste » du belge Guy Verhofstadt, aujourd'hui chargé par le Parlement européen de suivre les négociations qui s'annoncent avec Londres, à la suite du Brexit.

A la tête de la Commission, dix ans durant, le « Mérou » (surnom portugais de José-Manuel) a aussi assumé un deuxième virage notoire, celui d'une « technocratisation » accélérée de l'exécutif européen, conformément aux vœux britanniques. Quoi qu'il en soit, les fédéralistes doivent, en la circonstance, soutenir les requêtes de Mme O'Reilly, de la même façon qu'il est de leur devoir de s'associer au combat de la danoise Margrethe Vestager, Commissaire européen en charge de la concurrence, aux prises avec le géant américain de l'informatique et du numérique, *APPLE*. Ne serait-ce que pour des raisons morales et éviter que la communauté des citoyens ne rejette une fois pour toutes une construction européenne appelée, par ailleurs, à fêter son soixantième anniversaire en mars 2017.

Si Schuman et Monnet étaient encore de ce monde, diraient-ils, « autre chose ? »

Le Bon, la Brute et la... Bundesbank dans le rôle du truand ?

Partons de deux courtes citations. La première, tirée d'un discours prononcé par Jean Monnet à Washington le 30 avril 1952, est celle-ci : « Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes. » La deuxième est extraite d'un entretien que Jean-Claude Juncker a accordé au journal Le Monde. Dubitatif sur l'utilité pratique de réduire d'urgence la dette grecque, le président de la Commission européenne ajoute aussitôt, comme à mezzo voce, qu'y consentir quand même, « ce serait la reconnaissance de l'effort collectif accompli par les Grecs ». Et de ponctuer son propos par une forme d'acte de contrition : « On leur a beaucoup pris et on leur a peu donné. Il faut au moins leur redonner leur dignité. » Il ne faut pas être grand sémiologue pour mesurer la béance abyssale qui existe entre ces deux déclarations, et l'énormité de la trahison qui a été commise par rapport au fantastique objectif humaniste des origines.

Que s'est-il passé pour que le rêve puisse, pour certains, devenir un cauchemar au quotidien ? Pour qu'il puisse être devenu, pour beaucoup trop de citoyens européens aujourd'hui, un simple leurre auquel on ne se laisse plus prendre – quitte à se laisser bercer par les illusions faussement « rassurantes » des populistes, nationalistes et autres extrémistes de tout poil ? Les causes de la « polycrise » que nous vivons sont sans doute diverses, mais comme l'a expliqué le politologue Bastien Nivet dans la revue scientifique *The Conversation*, elles se cristallisent toutes, de la crise de la zone euro aux soubresauts de l'espace Schengen, en une seule et même évidence : « ces fleurons symboliques de la construction européenne sont dysfonctionnels car les Etats membres n'ont pas tenu compte de toutes leurs conséquences et implications. Ils n'ont pas mis en place les dimensions politiques qui devaient les accompagner. » Est-ce là une analyse académique, « en laboratoire », déconnectée des réalités politiques ? Certains, sans doute, l'affirmeront dans les cercles de pouvoir, arguant que, comme l'avait fort bien dit Gambetta au XIX^{ème} siècle, la politique n'est après tout que l'art du possible. D'accord, mais les faits aussi sont têtus, incitant un autre scientifique, prix Nobel d'économie en la personne de Jean Tirole, à enfoncer le clou dans un entretien accordé au quotidien belge *Le Soir* : « Les personnes qui ont créé le Traité de Maastricht avaient très bien compris que les dettes et les budgets pourraient être source de problèmes en Europe, mais ils n'ont pas créé les institutions pour les résoudre. » Qui dit vrai, qui dit faux ?

A l'évidence, les deux scientifiques ont des alliés, y compris deux personnalités qui ont pratiqué l'art du possible dans leurs fonctions politiques et gouvernementales. Avec des fortunes diverses. Dans un remake du classique de Sergio Leone *Le Bon, la Brute et le*

Truand, le rôle du Bon revient à Jacques Delors. Que dit notamment l'ancien président de la Commission dans le dernier ouvrage où il s'exprime ? Qu'il faut impérativement « refonder » d'urgence l'Union économique et monétaire parce que, comme il l'a « toujours dit, il y avait un vice de construction dès le départ ». Un point donc pour les scientifiques ! Certains seront peut-être tentés de faire valoir que Delors est un *has been* qui se laisse entraîner par la nostalgie et dont les regrets n'entrent plus en résonance avec les réalités politiques concrètes du temps présent. Ce serait à la fois inélégant et sot. Car si l'on ne bâtit certes pas l'avenir l'œil fixé sur le rétroviseur, encore faut-il savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va – et, plus encore, où l'on veut aller ! Or, des erreurs commises aux origines de la monnaie unique expliquent sans aucun doute les actuelles turbulences qui fragilisent la zone euro.

Quel était donc le vice de construction congénital ? Les lecteurs de *Fédéchoses* savent bien que Delors a toujours regretté que la jambe économique de l'Union économique et monétaire soit moins solide que sa jambe monétaire, incarnée par la Banque centrale européenne. Dans son livre d'entretiens avec notre consœur Cécile Amar, Jacques Delors se veut plus précis. Son « plus grand regret », explique-t-il en substance, c'est que son rapport qui est l'acte fondateur de la monnaie unique « n'a pas été pris en compte dans sa totalité », et le « livre blanc sur la croissance, la compétitivité et la solidarité » qu'il a présenté au Conseil européen en 1994 avant qu'il ne soit transmis aux ministres des Finances a été expurgé, par exemple de son « idée d'emprunt européen, qui était dans le fond la première manifestation des problèmes que poserait l'Union économique et monétaire ». Lorsque, en 2001, il a été accepté que la Grèce puisse être l'un des pays fondateurs de la zone euro (ce qu'il n'aurait pas admis s'il avait encore eu voix au chapitre), Delors est encore revenu à la charge, alertant le Premier ministre français de l'époque, Lionel Jospin, sur la nécessité d'avoir « un pacte de coordination des politiques économiques à côté des aspects budgétaire et monétaires ». En vain. Pourquoi ? Parce que, lâche-t-il, personne n'a résisté à « la pression des intégristes allemands et hollandais ! » C'est le moment précis où « la Brute » apparaît à l'écran...

Ainsi donc, Jacques Delors incrimine très ouvertement les « intégristes allemands et hollandais » pour la malfaçon congénitale de l'Union économique et monétaire. A l'insu du plein gré de leurs partenaires, susurre-t-il, lui qui avait dûment averti certains de leurs dirigeants d'une vérité à ses yeux incontournable : « On ne peut pas créer une monnaie unique entre des pays différents sans se préoccuper de la manière dont les pays les plus faibles atteindront un niveau suffisant de compétitivité ». Que n'a-t-il point alors tapé plus souvent du poing sur la table, dénoncé les incohérences dont se rendaient coupables les accoucheurs de la monnaie unique avec véhémence, joué à l'imprécauteur ? Parce que, dans la vie comme dans notre remake du film mythique de Sergio Leone, ce non moins mythique président (sortant)

de la Commission ne pouvait être que « le Bon ».

Alors, coïncidence fortuite ou preuve que des langues se délient, les états d'âme de ce personnaliste mâtiné de socialiste se voient aujourd'hui portés et crûment explicités, avec violence et rancœur même, par un personnage qui, fors la compétence, a tout pour déplaire – ce à quoi il est plutôt bien arrivé dans les cénacles où se joue le destin de l'Europe monétaire. Avec son maintien de rock star et l'arrogance qu'il cultive, Yanis Varoufakis est une « Brute » si idéale qu'il aurait même pu, né un siècle plus tôt, carrément priver Lee Van Cleef de son rôle. En tout cas, si Varoufakis manie mieux les concepts et l'analyse économiques que le pistolet, les traits acérés qu'il décoche dans son dernier ouvrage (« Et les faibles subissent ce qu'ils doivent ? ») sont de nature à causer autant de dégâts, à tout le moins pour la bonne réputation de certains...

Pour commencer, l'éphémère ministre grec des Finances disculpe volontiers Jacques Delors qui, reconnaît-il de bonne grâce, jugeait indispensable, « au minimum, une dette publique commune (...) et une politique d'investissement commune » alors que se creusaient les fondations de la zone euro. Le problème, à ses yeux, c'est que le ver était déjà dans le fruit, et même depuis fort longtemps. En réalité, la maldonne procède d'une mauvaise lecture des réalités économique-monétaires dans l'Europe de l'après-guerre, d'une forme de suffisance ayant poussé la France à croire que des vessies pouvaient devenir des lanternes et, enfin, d'une inflexibilité allemande.

L'analyse erronée des Européens est de n'avoir pas compris, lorsque Richard Nixon a mis fin, le 15 août 1971, à la parité entre le dollar et l'or, que le système monétaire de Bretton Woods dont ils avaient bénéficié depuis le sortir de la guerre n'avait pu fonctionner que parce que Washington avait veillé à ce que l'excédent commercial des Etats-Unis soit recyclé dans leurs économies convalescentes. D'où leurs tentatives – Plan Werner, serpent monétaire, Système monétaire européen... – de donner naissance à une version européenne de Bretton Woods. Ils ont finalement réussi à transformer l'essai avec l'Union économique et monétaire, mais en oubliant, accuse l'économiste, que le « prix d'un taux de change fixe », c'est à coup sûr « une étreinte de la mort entre un Etat en faillite, des citoyens désargentés et un secteur privé insolvable » si l'on ne l'assortit pas de mécanismes permettant aux économies les plus florissantes de venir en aide aux plus fragiles ou aux plus affectées par une crise conjoncturelle. Or, convient Delors, les dirigeants européens se sont inclinés, de gré (pour beaucoup) ou de force, devant « l'obsession allemande du déficit » qui leur a fait oublier qu'il valait mieux se doter des « moyens d'aider les pays qui sont les moins compétitifs à le devenir ».

Economiste comme Varoufakis mais peu suspect, quant à lui, d'une quelconque dérive idéologique, Pierre Defraigne, ancien directeur général à la Commission et actuel directeur exécutif du Centre Madariaga – Collège d'Europe, relevait récemment dans La Libre Belgique que « le surendettement souverain persiste » et que « la divergence des revenus par tête grandit entre le noyau allemand et la périphérie méditerranéenne, ce qui est l'inverse de la norme d'une zone monétaire réussie ». Et de

lancer, assassin lui aussi : « Or l'euro n'a pas été construit pour asseoir l'hégémonie allemande sur l'UE-28. » La brutalité, on le voit, n'est pas vraiment l'apanage d'un seul homme. D'ailleurs, selon Varoufakis, il s'était même trouvé un Américain, le secrétaire au Trésor Timothy Geithner, pour venir expliquer aux ministres des Finances réunis informellement en Pologne à l'automne 2011 que la Banque centrale européenne devait, pour enrayer la spirale infernale, manifester son intention de garantir une partie de la dette des principaux pays fragiles de la zone. Il fut, selon Varoufakis, éconduit, pas même poliment. Faut-il s'étonner, dès lors, s'il assène que « la dette n'a jamais été le problème de l'Europe », qu'elle est « un pur symptôme d'une conception institutionnelle abominable » ? Et si l'outrance était moins dans le propos que dans les faits ?

Selon l'économiste hétérodoxe James K. Galbraith, « la politique des créanciers » qui n'en finit plus de frapper les pays les moins solides de la zone euro et, plus généralement encore, les citoyens européens les plus fragiles n'est rien d'autre qu'une « politique des huissiers » (voir Les Inrocks du 29 mai). Le propos prêterait presque à sourire si, dans son dernier ouvrage (« Et les faibles subissent ce qu'ils doivent ? »), son ami Varoufakis, cette « Brute » qui a des lettres, n'avait pas exhumé ce propos placé par Bertolt Brecht dans la bouche de l'un des personnages de son Roman de quat'sous : « La force brutale a perdu la partie. On ne délègue plus un seul assassin, je vous le dis, quand on peut déléguer un huissier ». Que la « feue » Troïka puisse être assimilée à un syndicat d'huissiers ou, bien pire encore, à un équipage de croque-morts ne choque réellement, par les temps qui courent, que ceux qui ont pour seuls horizons le rond-point Schuman ou les allées du pouvoir dans les capitales...

Reste toutefois une question, essentielle : à qui profite le crime ? A l'Allemagne, bien sûr, admet « le Bon » Jacques Delors dans son livre d'entretiens avec la journaliste Cécile Amar (« L'homme qui ne voulait pas être roi »), elle qui « a profité de la zone euro parce que, faute d'évaluation, elle a pu exporter comme elle voulait ». C'est en réalité le fruit d'une machination mûrement réfléchie et méthodiquement mise en œuvre depuis des décennies, accuse Varoufakis. Sa cible ? La Bundesbank qui, à l'en croire, est depuis longtemps, en Allemagne, un lieu de pouvoir auquel rien ni personne ne résiste. Pas même un chancelier : l'institution de Francfort n'a-t-elle pas eu ainsi, en 1966, la « peau » du chancelier Erhard, coupable d'avoir prêté l'oreille à des dirigeants américains alors soucieux de stabiliser le système monétaire de Bretton Woods plutôt que de soutenir sa permanente et obsessionnelle « croisade » contre la hausse des prix intérieurs ? Quand Helmut Schmidt s'en alla retrouver le président Valéry Giscard d'Estaing dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle le 15 septembre 1978 pour sceller l'accord bilatéral qui allait donner naissance au Système monétaire européen, Yanis Varoufakis ment-il en assurant que le chancelier « avait maintenu la Bundesbank et son propre cabinet dans l'ignorance (...), de peur d'un sabotage » par une citadelle prête à défendre jusqu'à la mort son autorité sur le mark ?

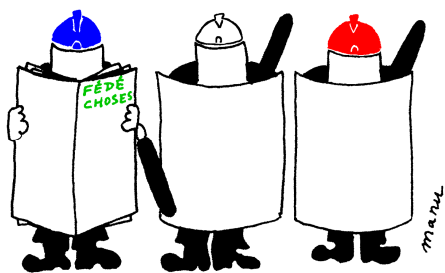
A l'évidence, inutile de chercher plus loin : les « intégristes allemands » ciblés par Delors sont là. Bien plus qu'à Berlin où, peut-être, Wolfgang Schäuble joue une partition écrite par d'autres car, en réalité, la Bundesbank a

emporté la mise sur le « front » monétaire européen aussi : n'est-ce pas elle qui est parvenue à imposer la charte qui place la Banque centrale européenne dans un corset ? Ne lui doit-on pas le refus, coulé dans le marbre des traités, de venir en aide aux Etats qui connaissent des difficultés, sous le prétexte qu'une dette commune inciterait les cigales à plus de laxisme encore ? En l'occurrence, accuse en substance Yanis Varoufakis, sous la baguette d'une Bundesbank atteinte de cécité dogmatique, l'Allemagne en arrive, avec le sort qu'elle réserve à la Grèce grâce au concours de membres d'une « zone mark » affublée d'une appellation cosmétique nouvelle, à injurier son propre passé, elle qui, au sortir de la seconde guerre mondiale, avait pu bénéficier, grâce aux Américains, d'une réduction drastique de sa dette...

Si la malformation de l'Union économique et monétaire est de cette nature, elle est majeure car ce qui est bon pour l'Allemagne ne l'est pas fatalement pour toute la zone euro. Comment la France du président Mitterrand a-t-elle pu, dès lors, accepter ce marché de dupes ? Tout simplement parce que Paris, déjà sous le général De Gaulle, espérait mettre la puissance du mark sous le boisseau en acceptant une monnaie commune qui refléterait les réalités et préoccupations françaises. Pour Varoufakis, François Mitterrand aurait accepté de mettre la charrue avant les bœufs en estimant qu'un « gros nid de poule sur la route » de l'euro amènerait tôt ou tard ses successeurs et ses pairs à franchir le pas de l'union politique pour sauver la monnaie unique. Hélas, « les successeurs de Mitterrand et de Kohl ont été particulièrement déficients », observe avec amertume l'éphémère ministre grec des Finances. Cette fois, Delors se veut beaucoup plus brutal que lui, sa conscience lui dictant cette attaque au vitriol : « Les Français sont allergiques aux transferts de souveraineté. Ils préfèrent être entre les mains des comptables de la Commission qu'entre celles d'un pouvoir supranational ».

Quelle leçon tirer de cette pesante histoire ? Elle est simple : Jean Monnet n'a-t-il pas été trahi par les dirigeants européens qui, depuis le début des années 80, s'échinent de plus en plus, de Sommet en Sommet, à coaliser laborieusement des Etats plutôt que de donner à leurs concitoyens, les citoyens européens, l'envie et les moyens de s'unir dans une Union européenne aboutie et protectrice ? Et à persévérer ainsi, ne prennent-ils pas le risque d'avoir à rester dans l'histoire comme les fossyeurs du rêve européen qui se concrétisait ?

Faites comme lui, abonnez vous !



Il y a trente ans »...

nous avons publié...

De l'utilité de ce qui ne sert à rien

Bernard Lesfargues

Ecrivain et traducteur, fondateur des Editions

Fédérop (Lyon, 1975), fédéraliste

Tiré du n° 104, 2° trimestre de 1999 de

Fédéchoses

Il avait pour titre « la tête près du Bonnet », l'article que je rédigeais pour *Fédéchoses*, mais vous ne le lirez pas, étant donné que la tête dudit Bonnet est entre-temps tombée et qu'il ne serait pas honnête de s'acharner sur un ennemi terrassé.

On me permettra tout de même de rappeler que, préfet à Perpignan, cet ardent zéléateur de l'Etat de droit avait tenté d'éliminer de la vie publique tout ce qui s'exprimait en catalan. On peut, à ce propos, se reporter à l'article de Catherine Simon, « La solitude glacée du préfet Bonnet », dans *Le Monde* du 5 mai 1999, ou à celui d'Edouard Waintrop, « Quand Bonnet régentait la Catalogne », dans *Libération* du 11 mai 1999. Par contre, au cours de son bref séjour en Corse, notre proconsul se montra discret et ne s'en prit pas à la langue vernaculaire. Sans doute, en haut lieu, lui avait-on conseillé cette modération. Quoi qu'il en soit, agir différemment aurait été mal perçu, au moment même où le gouvernement envisageait de signer la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.

Signera, signera pas ? Finalement, la France a signé. Sans enthousiasme apparent. A vrai dire, le tri des dispositions formulées dans la Charte ayant été fait, on constate que cette signature n'engage pas à grand-chose. Cela est d'autant plus évident qu'il faut attendre un vote du Parlement, loin d'être acquis d'avance, après quoi on attendra les décrets d'application, après quoi on attendra encore, tout simplement que ces décrets soient effectivement appliqués. Cette signature a néanmoins un mérite, et il est grand : sa valeur symbolique. Rien de plus et rien de moins ! Tout triomphalisme doit être exclu. Inutile d'y voir l'écrasement des Jacobins et de proclamer la victoire des Girondins. Le jacobinisme se porte parfaitement en France ; quant aux Girondins, on sait bien que leur fédéralisme n'était que de façade.

Un de mes élèves à qui j'avais demandé pour quel motif il apprenait l'occitan, me fit cette étonnante réponse : « Parce que ça ne sert à rien ». Qu'un adolescent fasse le choix de l'inutile, cela peut s'expliquer et se comprendre. Cela nous mène sur la bordure du champ, sur cette bande de terrain qu'on appelle en occitan la *talvera* : une marge qu'on ne cultive pas... Mais sans l'existence de laquelle on ne pourrait pas cultiver le champ. De l'espace passons au temps, dans ce temps perdu qui, précisément, parce qu'on aura osé le perdre, nous sera source d'enrichissement notre vie durant. Un « qui perd gagne », en quelque sorte.

Ces propos risquent de ne pas être compris des

«personnalités» qui accaparent le beau titre de républicains. Ce faisant, elles rejettent dans les ténèbres extérieures d'autres Français tout aussi républicains qui connaissent, qui pratiquent et qui aiment une autre langue de France que le français. Et Georges Sarre de s'écrier : « Est-il nécessaire de renforcer l'enseignement de langues inutiles économiquement ? » Question d'une incommensurable stupidité. Est-il nécessaire de donner le SMIC à des chômeurs ? Est-il nécessaire de soigner les malades incurables ? Est-il nécessaire de nourrir les vieillards gâteux ? Et Georges Sarre lui-même est-il économiquement utile ?

Citoyens de droite et de gauche sont dans cette affaire aussi républicains les uns que les autres. Si le français est menacé, ce n'est certes pas par les langues inexactement qualifiées de régionales. Que ces Messieurs réfléchissent plutôt à ce que pèse la France dans le monde, sur quelque plan que ce soit, culturel, économique, démographique, militaire, etc.

Articles hors dossiers

Albert Einstein, pacifiste

Pietro Greco

Journaliste scientifique et écrivain – Directeur du
Centre d'étude Ville pour la science - Naples
Article publié initialement sur *The Federalist Debate* -
Turin

Traduit de l'italien par Joseph Montchamp - Lyon

Le plus grand physicien de tous les temps ? Deux cents physiciens interrogés par la revue spécialisée *Physics World* au début de l'année 2000, n'ont pas hésité à répondre à une majorité écrasante : Albert Einstein. L'Allemand a précédé nettement des « collègues » du calibre de Newton, Galilée, Archimède, Maxwell.

Le personnage le plus représentatif du XX^e siècle ? Les experts de diverses disciplines, interrogés dans les mêmes semaines, dans la revue générale de *Time*, encore une fois n'ont eu aucun doute : Albert Einstein. L'Allemand a précédé des personnages du calibre de Roosevelt, Staline, Hitler, Mao, Picasso.

Eh bien, peu de gens le savent, mais le père de la relativité est l'un des trois fondateurs de la physique quantique (avec Plank et Bohr), le personnage le plus représentatif du vingtième siècle et peut-être de tout le millénium, le mythe inoxydable qui est devenu l'icône-même de la science est un pacifiste.

Mais ce n'est pas un pacifiste détaché et ingénu, un

Antiaméricanistes grincheux mais refusant grincheusement l'Europe fédérale, persuadés que l'Etat-nation fait baver d'admiration la terre entière, prônant l'exception dans les domaines les plus divers ; ils font le jeu des Américains alors qu'ils prétendent les combattre. Leur chauvinisme amènera, amène déjà la langue française à céder le pas à la langue anglaise dans sa version d'outre atlantique. La balkanisation qu'ils nous accusent de fomenter, ce sont les Sarre, les Villiers, les Pasqua, les Pandraud, les Dutourd qui s'y complaisent et qui l'entretiennent.

Des gens de cet acabit, Antonio Machado disait qu'ils méprisent tout ce qu'ils ignorent. « *Desprecian cuanto ignoran.* » Nous qui aimons la langue française et les autres langues de France ; nous qui militons pour la fédération des peuples d'Europe ; nous méprisons ces gens-là, non parce que nous ignorons ce qu'ils sont, mais justement parce que nous ne le savons que trop.

physicien qui chemine sur les nuages de la politique sans jamais poser les pieds par terre comme quelqu'un l'a décrit, mais bien un pacifiste militant. Engagé à la première personne et doté d'une grande capacité laïque de lire le présent et de se battre –oui de se battre- pour construire un futur désirable.

Il convient de réfléchir encore sur ce scientifique qui a consacré au moins la moitié de sa vie publique à militer pour le pacifisme. Pour deux motifs. Son actualité extraordinaire. Et son influence extraordinaire sur l'histoire politique du XX^e siècle.

La thèse de l'homme de science pacifiste qui marche sur les nuages, inventée par quelque historien et même quelque historien de la science, est sans fondement. Parce que Einstein, au contraire, a été un homme politique souvent radical mais toujours très lucide (les deux choses ne sont pas forcément contradictoires). Il a toujours été un pacifiste militant, mais toujours en mesure de moduler l'intensité de son pacifisme ou, si l'on veut, la qualité de ses exigences sur la base d'une analyse ponctuelle du contexte ou, pour utiliser le jargon des physiciens, des conditions du contour. En bref, le pacifisme d'Einstein n'a jamais été absolu, mais conforme à la réalité historique concrète.

Il suffit de parcourir son histoire pour s'en rendre compte. De nombreux biographes d'Einstein, à partir de son ami Abraham Pais, attribuent le pacifisme du physicien allemand à l'intolérance manifestée depuis son enfance, puis son adolescence, pour toute forme d'autoritarisme et de militarisme. C'est pour cette raison qu'ils ont défini son pacifisme comme « instinctif ».

En effet, depuis son enfance, Einstein montre son intolérance à l'égard de tout type d'autoritarisme, en premier lieu celui des militaires. Mais la première sortie publique du pacifiste Einstein n'est pas tout à fait instinctive en 1914, au moins dans ses contenus. Peu de mois après être arrivé à Berlin et peu de jours après la déclaration de la première guerre mondiale, le jeune homme d'à peine trente-cinq ans, inconnu des masses et admis au gotha de la physique prussienne grâce à Max Planck, accueilli à Berlin avec mille honneurs par le Kaiser Guillaume en personne, il n'hésite pas à signer un manifeste -son premier manifeste- contre le militarisme prussien et en provoquant la colère de la police. Mais il n'y a pas

seulement du courage dans ce geste. Il y a également de la clairvoyance. Dans le document, rédigé avec le biologiste Georg Nicolai, Einstein saisit un caractère nouveau de la guerre moderne : la destruction du tissu culturel et une régression de la civilisation : « Jamais auparavant une guerre n'avait détruit complètement la coopération culturelle. Ceci se produit au moment où le progrès de la technologie et de la communication suggère avec clarté de reconnaître la nécessité que les relations internationales aillent vers la civilisation universelle diffuse ».

Mais Einstein et Nicolai suggèrent aussi une voie de sortie de la barbarie, de la guerre moderne qui enflamme le Vieux Continent : « Nous déclarons ici publiquement notre foi en l'unité européenne : une foi dont nous croyons qu'elle est partagée par beaucoup. Nous espérons que cette affirmation publique de notre foi puisse contribuer à la croissance d'un mouvement puissant vers cette unité. Le premier pas dans cette direction est l'union des forces de tous ceux qui ont sincèrement à cœur la culture de l'Europe ». Et ils concluent : « Nous cherchons à effectuer le premier pas pour soutenir ce défi. Si vous pensez comme nous, si vous êtes aussi déterminés à créer un vaste mouvement pour l'Europe unie, nous vous invitons à vous engager solennellement par votre signature ».

En pleine guerre donc, et trente ans avant Spinelli, Ernesto Rossi et Eugenio Colorni, deux hommes de science, inconnus du peuple et sans expérience politique importante, Albert Einstein et Georg Nicolai se tournent vers tous les citoyens du Vieux Continent et leur demandent de surmonter les barrières et les obstacles du nationalisme et de s'engager pour l'unité de l'Europe –pour une fédération des Etats-Unis d'Europe- cet antidote à la guerre et pour entreprendre un parcours vertueux vers la civilisation universelle diffuse.

Leur parole s'avère aujourd'hui plus que jamais actuelle, à un moment où l'idée d'une Europe unie est en crise, non seulement sur le plan économique mais peut-être encore plus sur le plan culturel.

Le « Manifeste aux Européens » n'obtiendra pas un grand succès. Mais ce n'est pas pour cela qu'Einstein diminuera son engagement politique. En fait il l'accroîtra dans de nombreuses directions. Au cours de la grande guerre, il militera dans un parti pacifiste désormais clandestin. Puis après l'année 1919, l'année où fut « prouvée » sa théorie de la relativité générale, il deviendra célèbre dans le monde entier et capable de toucher l'esprit, mais aussi le cœur des grandes masses, de Paris à Tokyo il dépensera toute sa renommée pour la cause pacifiste. « N'oubliez pas de dire que je suis un pacifiste convaincu qui croit que le monde en a assez de la guerre » recommande-t-il à un journaliste qui vient de l'interviewer en 1921.

Le militantisme d'Einstein pour la paix dans ces années-là, n'a pas d'hésitation. Il s'alimente de bonnes lectures (Kant, Russel) et de bons contacts (Romain Rolland, le Président américain Woodrow Wilson, le philosophe Bergson, Sigmund Freud). Il s'intègre pleinement dans le filon pacifiste du rationalisme européen. Il évolue sur deux routes principales : l'internationalisme avec la demande plusieurs fois exprimée d'un gouvernement démocratique du monde ; et l'antimilitarisme avec la demande mainte fois exprimée du désarmement unilatéral des nations. Et nous

voyons ainsi Einstein participer au projet de la Société des Nations et en même temps demander aux jeunes gens de refuser, dans chaque pays, d'effectuer le service militaire. C'est la phase qui a été définie comme le pacifisme radical d'Einstein.

Cette phase qui commence en 1914 s'interrompt entre l'été 1932 et l'hiver 1933 lorsqu' Einstein se rend compte que l'Allemagne est aux mains d'un pouvoir, la force nazie, contre laquelle les instruments pacifistes ne valent plus grand-chose. Avant qu'Hitler ne prenne le pouvoir en décembre 1932, Einstein quitte l'Allemagne. Et à sa femme Elsa qui sort de la maison à Caputh, aux portes de Berlin, il dit : « Regarde derrière toi, tu ne la verras plus jamais ».

Albert Einstein comprend avant les autres et mieux que les autres, la nature du nazisme, sa violence inusitée qui menace non seulement les juifs et les opposants allemands. Mais l'Europe entière. Et la civilisation européenne elle-même. A cette force organisée, Einstein pense qu'on ne peut opposer que la force organisée. Et il le soutient publiquement. Ainsi, il écrit à la fin de juillet 1933, au pacifiste belge Alfred Nahon : « Ce que je vais dire te surprendra... Imagine que la Belgique soit occupée par l'Allemagne actuelle. Les choses deviendraient bien pires qu'en 1914 et elles allaient alors assez mal. Par conséquent, je dois te demander naïvement : si j'étais belge, je ne devrais pas, dans ces circonstances, refuser le service militaire mais je devrais plutôt m'en acquitter, engagé dans la certitude que je serais là pour aider à sauver la civilisation européenne. Ceci ne signifie pas que j'abandonne le principe pour lequel je me suis battu jusqu'à aujourd'hui. J'espère sincèrement qu'il viendra un temps où refuser le service militaire redeviendra la meilleure méthode au service du progrès humain ».

Le mouvement pacifiste européen reste comme atterré par l'analyse d'Einstein. Lui-même, de son côté, dans sa perspective politique pour combattre Hitler, soutient qu'il faut former une alliance étroite entre les USA, la Grande-Bretagne, la France et l'Union soviétique. Cette alliance se formera effectivement, mais seulement dix ans plus tard. S'apercevoir avant les autres qu'un pouvoir aussi violent ne peut pas être combattu par les instruments normaux de la civilisation et préfigurer une alliance politique qui se réalisera effectivement une décennie plus tard n'émane certainement pas d'un politicien simple d'esprit. Ni d'un pacifiste naïf. La pensée d'Einstein est toujours de type rationnel, fondée sur une analyse attentive du contexte.

C'est effectivement l'analyse du contexte qui le pousse, au mois d'août 1939, à accepter l'invitation de trois Hongrois – Leo Szilard, Eugene Wigner et Edward Teller- à écrire au Président américain Franklin Delano Roosevelt pour l'avertir : a) que les physiciens ont réalisé la fission de l'atome et découvert une nouvelle source d'énergie ; b) que cette source peut être utilisée pour la construction d'armes de destruction massive d'une puissance dévastatrice ; c) qu'en Allemagne, il y a des physiciens capables de mettre au point de telles armes ; d) qu'Hitler, en envahissant la Tchécoslovaquie est entré en possession de la matière première : l'uranium. Il est donc nécessaire que les Etats Unis s'engagent à construire l'arme atomique : non pas pour l'utiliser sur le champ, mais pour avoir une arme dissuasive face à l'utilisation éventuelle de l'arme atomique allemande.

Il est possible que le rôle de la lettre d'Einstein à Roosevelt ait été surévalué. Il est certain qu'elle n'eut pas de résultat immédiat. Aux Etats Unis, le Projet Manhattan ne sera mis en route que deux ans plus tard. Einstein n'y est en aucune façon impliqué. D'abord et surtout parce qu'il y avait le veto du FBI qui le considérait comme un dangereux extrémiste et peut-être un ami des communistes. C'est pour cela qu'il semble infondé d'associer sa personne à la construction effective de l'arme atomique. Il est encore moins possible d'associer le nom d'Einstein aux explosions d'Hiroshima et Nagasaki.

Au contraire, avant que les deux tragédies épouvantables aient eu lieu, au printemps de 1945, Albert Einstein était déjà revenu à son pacifisme radical. En Europe, la guerre approche de sa fin. Le nazisme est battu. Ainsi, Einstein pense que la raison pour construire l'arme atomique ne tient plus. Le contexte a changé et il redevient un militant pacifiste actif. Voilà donc qu'il écrit une nouvelle lettre à Roosevelt, il le prie d'écouter son ami Leo Szilard qui a l'intention de plaider pour la suspension du Projet Manhattan et pour bloquer la construction de l'arme de destruction massive. Mais Roosevelt meurt et Szilard ne parvient pas à se faire entendre.

Le 6 août, une bombe à l'uranium tombe sur Hiroshima. Le 8 août, l'URSS déclare la guerre au Japon. Le 9 août une bombe au plutonium détruit Nagasaki. Le 15 août, l'Empereur Hirohito annonce la capitulation.

Maintenant tout est changé.

Dans les mois suivants, le pacifiste Einstein est à nouveau en campagne auprès de la Fédération des scientifiques de l'atome qui entend s'opposer à « la logique de la bombe ». Encore une fois, sa lucidité politique est tout autre que candide ou banale.

Albert Einstein comprend que la nouvelle arme de destruction de masse change les rapports entre les militaires et la politique. La logique de la bombe a une dimension autonome et même supérieure à la logique de la confrontation politique et idéologique. Et c'est cette logique, cette fois, qui met en jeu la survie de la civilisation. Peut-être même celle de l'humanité. C'est pour cela qu'il faut agir. D'un côté il faut reprendre l'idée d'un gouvernement mondial, géré dans sa première phase par les puissances qui ont gagné la guerre –USA, Grande Bretagne, France et URSS- auxquels on peut confier le monopole de l'arme atomique. D'un autre côté, il faut mobiliser les masses dans une alliance étroite et inédite avec les hommes de science de façon à éviter une « accoutumance » à la bombe et pour construire un mouvement global de désarmement nucléaire.

Autour de ce projet, Einstein travaillera jusqu'à la fin de ses jours. Et ce travail culminera dans le Manifeste Russel-Einstein, signé par le physicien allemand une semaine avant sa mort. La vie d'Einstein se termine le 18 avril 1955. Le Manifeste sera rendu public par Bertrand Russel pendant le mois de juillet suivant et il deviendra à la fois le fondement de la Conférence Pugwash, le mouvement des scientifiques qui se battent d'une façon active et analytique pour le désarmement et l'un des fondements du mouvement de masse pour la paix qui, avec des fortunes variables et de

profonds changements, reste vivant et actif encore aujourd'hui.

L'activité du pacifiste Einstein a été celle d'un visionnaire sans effets sur la réalité concrète du monde ? Certes, la course au réarmement atomique n'a pas été arrêtée par cette alliance entre les hommes de science et les grandes masses, envisagée par Einstein quand, en 1946, il fut élevé à la Présidence du Comité d'émergence de la Fédération des scientifiques atomistes. Certes, l'humanité est encore assise sur une poudrière capable de la détruire, mais l'historien Lawrence S. Wittner de la New York State University soutient qu'après Hiroshima et Nagasaki l'arme atomique n'a plus été utilisée –et si elle est devenue un tabou pour tous, politiciens et militaires compris-, nous le devons pas tant à la sagesse des gouvernants, ni des Etats-majors, mais réellement à ce mouvement pour le désarmement, voulu par Einstein, capable de mobiliser les masses.

Entre le 11 et le 12 octobre 1986, lors d'un Sommet tenu à Reykjavik en Islande, Michail Gorbatchev, le dernier Secrétaire du Parti communiste soviétique et dernier Président de l'URSS proposa à Ronald Reagan, Président des Etats Unis d'Amérique de supprimer les arsenaux atomiques. Reagan fut à deux doigts d'accepter. Le projet fut abandonné mais un processus de réduction des armements nucléaires fut entamé. Quand plus tard on demanda à Gorbatchev d'où venait cette idée, le Président de l'URSS répondit : de la lecture des textes d'Albert Einstein et des propositions du mouvement pacifiste mondial. Ceci montre que la pensée du plus grand physicien de tous les temps a eu une influence réelle sur l'histoire du monde.

Une idée –éliminer toutes les armes nucléaires– c'est plus que jamais actuel.

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée N° 1

Extrait de la revue *Il Federalista* (Pavie)

Albert EINSTEIN



Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli

**Diffusion : Presse Fédéraliste
Maison de l'Europe et des Européens
242 Rue Duglesclin – 69003 – Lyon 1,50 (+ frais)**

Le fédéralisme d'Aimé Césaire

Michel Herland

Economiste, universitaire honoraire Université des Antilles et de la Guyane.

Article paru dans la revue *Esprit*, Paris, n° 424, juin 2016, pages 15 et suivantes, www.esprit.presse.fr
Fédéchoses remercie *Esprit* d'avoir autorisé cette republication ; cet article paraîtra également en anglais, dans *The Federalist Debate*, Turin

La publication, à l'occasion du centenaire de sa naissance, en 2013, d'une *Bibliographie*¹ extrêmement détaillée d'Aimé Césaire, et, plus récemment, la publication toujours en cours de ses *Écrits politiques*² offrent une mine d'informations sur le parcours de celui qui fut non seulement un immense poète mais un politicien à l'exceptionnelle longévité. Il fut en effet, sans interruption, Maire de Fort-de-France de 1945 à 2001 et Député de la Martinique de 1945 à 1993 ! Remarquable politicien donc, mais homme politique ? La question peut se poser, ne serait-ce que si l'on considère l'état dans lequel il a laissé son île. Serge Letchimy, le dernier Président de la région Martinique, *leader* du parti césairiste, le Parti Progressiste Martiniquais (PPM) a dépensé sans compter, recrutant par exemple du personnel supplémentaire à la région alors qu'il devait préparer la fusion avec le département, une fusion censée rationaliser (donc économiser) les moyens. Candidat malheureux en décembre 2015 à la tête de la nouvelle Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)³, il été battu par la coalition de ses opposants, à savoir Alfred Marie-Jeanne, à la tête du Mouvement Indépendantiste Martiniquais (MIM) et Yan Monplaisir, chef de la droite, laquelle est traditionnellement légitimiste. Ce mariage de la carpe et du lapin, efficace sur le plan électoral, ne contribue pas à clarifier la politique martiniquaise, même si les « indépendantistes » ne se montrent guère pressés et si la droite est devenue largement « autonomiste ».

L'héritage de Césaire n'est donc pas aussi glorieux qu'aurait pu le faire croire l'extraordinaire émotion qui s'est emparée des Martiniquais lors du décès de leur figure tutélaire, en 2008. C'est que celle-ci s'expliquait avant tout, en réalité, par la capacité de Césaire à interpréter les souhaits les plus profonds de son « peuple ». Il fut d'abord, rappelons-le, le héraut de la départementalisation qui porta devant l'Assemblée nationale la loi du 19 mars 1946 transformant « les vieilles colonies du continent américain et de l'Océan indien » « qui n'ont cessé de s'inclure davantage dans la

civilisation de la mère Patrie » (*EcPol* 1, p. 31 et 27) en départements. Il n'avait rien à redire, alors, à l'assimilation : « Quant à ceux qui s'inquièteraient de l'avenir culturel des populations assimilées, peut-être pourrions-nous nous risquer à leur faire remarquer, qu'après tout ce qu'on appelle assimilation est une des formes de la médiation dans l'histoire et que n'ont pas trop mal réussi dans le domaine de la civilisation, ces Gaulois auxquels l'Empereur romain Caracalla ouvrit jadis toutes grandes les portes de la cité romaine » (*EcPol* 1, p. 30).

En 1946, Césaire est communiste (il le restera jusqu'en 1956) et défend une assimilation de la Martinique à la Métropole qui, à vrai dire, est moins civilisationnelle que sociale. La grande affaire, celle dont il est chargé par ses mandants, c'est obtenir l'égalité des droits sociaux avec les Métropolitains. « Ce qui nous intéresse nous, s'exclame-t-il à la tribune de l'Assemblée nationale le 28 janvier 1948, c'est l'assimilation réelle, celle des niveaux de vie, celle du pouvoir d'achat des masses » (*EcPol* 2, p. 145). L'année suivante, dans *Justice*, l'organe des communistes martiniquais, il envoie un « solennel avertissement au gouvernement » : « Si on nous refuse tous les avantages sociaux [de la France métropolitaine], obligation sera faite au peuple martiniquais de donner une autre direction à ses aspirations » (p. 198). La réalité est tout autre. Alors que les progrès sur le plan de la parité avec la Métropole⁴ sont certes lents mais réels, on le voit s'éloigner du modèle de la départementalisation-assimilation pour prôner une autonomie plus ou moins accentuée. En 1956, il livrera le fond de sa pensée en des termes sans équivoque : « Je considère cette loi [de départementalisation] comme une loi de circonstance [...] et que cette loi ne correspond plus aux conditions actuelles » (p. 414). À partir de ce moment-là, il prônera non l'indépendance, puisqu'il n'y a pas « un seul Martiniquais pour y penser sérieusement » (11 avril 1961, *EcPol* 3, p. 148) mais, sous des vocables différents, le fédéralisme, le régionalisme, l'autonomie ou l'autogestion.

« Le statut départemental n'est pas éternel ; il ne constitue, à tout prendre, qu'un pauvre arrangement humain, parfaitement contingent et circonstanciel, donc toujours révocable à la demande et selon la volonté des peuples concernés » (10 juin 1980, *EcPol* 1, p. 229). Après l'assimilationnisme, c'est donc son contraire qui est prôné. Et de citer Benjamin Constant : « La nation entière n'est rien quand on la sépare des fractions qui la composent. C'est en défendant les droits des fractions qu'on défend les droits de la nation entière » (15 décembre 1982, *EcPol* 1, p. 246).

Nous sommes alors après le vote de la loi Defferre sur la décentralisation (2 mars 1982) et la création d'un nouvel échelon local, la région, qui s'étend sur plusieurs départements... sauf dans le cas des départements d'outre-mer transformés en « régions monodépartementales » ! Césaire s'est battu – en vain – contre « l'absurdité » de cet « enchevêtrement » institutionnel : « Vous allez doter ce

¹ Kora Véron, Thomas A. Hale, *Les Écrits politiques d'Aimé Césaire – Bibliographie commentée (1913-2008)*, Paris, Honoré Champion, 2013, 2 vol., 891 p. (ci-après *Biobib*).

² Aimé Césaire, *Écrits politiques*, Paris, Jean-Michel Place. Vol. 1 *Discours à l'Assemblée nationale* (édité par René Hénane), 2013, 269 p. ; vol. 2 *1935-1956* et vol. 3 *1957-1971* (édités par Édouard de Lépine), 2016, 427 et 343 p. (ci-après *ÉcPol*).

³ Les Martiniquais et les Guadeloupéens ont été consultés dès 2003 sur le passage à une collectivité territoriale unique héritant des compétences du département et de la région, plus quelques compétences supplémentaires. Ils l'ont alors rejeté. Les Martiniquais et les Guyanais l'accepteront finalement en 2010, mais pas les Guadeloupéens (cf. infra).

⁴ Ou, ce qui n'est pas du tout la même chose, d'un traitement égal des Antillais et des Métropolitains en poste aux Antilles, lequel sera également obtenu avec le résultat de placer désormais les fonctionnaires et assimilés en poste outre-mer, quelle que soit leur origine, dans une position matérielle nettement plus favorable que leurs équivalents métropolitains.

territoire de deux assemblées, ayant toutes les deux à peu près les mêmes pouvoirs, les mêmes compétences et exerçant ces compétences dans le même champ d'action » (27 juillet 1981, *EcPol* 1, p. 234) !

Cependant la protestation de Césaire contre la centralisation à la française remontait plus haut, comme on l'a vu, que la création des régions qui lui donnait partiellement satisfaction. En 1958 déjà, dans le rapport présenté au congrès constitutif du PPM (qu'il avait créé après la rupture avec les communistes), il s'appuyait sur Proudhon pour expliquer que « le malaise martiniquais [était] le malaise d'un peuple qui a le sentiment qu'il n'est plus responsable de son sort, et qu'il n'est qu'un comparse dans un drame dont il devrait être le protagoniste » (*EcPol* 3, p. 21), avant de conclure que « le PPM pourrait proposer la transformation des départements d'outre-mer en régions fédérales⁵ » (p. 28) : « Dans les gouvernements centralisés, les attributs du pouvoir suprême se multiplient, s'étendent et s'immédiatisent, attirent dans la compétence du Prince les affaires de provinces, communes, corporations et particuliers [...] De là cet écrasement sous lequel disparaît toute liberté, non seulement communale et commerciale, mais même individuelle et nationale » (P.-J. Proudhon, *Du Principe fédératif*, 1863).

1958 est l'année de l'accession du général de Gaulle au pouvoir et celle où la France s'est dotée d'une nouvelle constitution. Lors des débats qui l'ont précédée, Césaire a plaidé pour la transformation de l'Union Française en une fédération : « Qui niera que dans notre Union Française, travaillée par le nationalisme de peuples renaissants ou les particularismes locaux, les conditions existent qui font que la république fédérative constituerait un « pas en avant », le seul possible et le seul décisif ? » (*EcPol* 3, p. 60).

Deux ans après, le *leader* martiniquais avançait l'idée d'une vaste région des Antilles-Guyane rattachée à la France par des liens fédéraux. Il entendait répondre ainsi à l'objection suivant laquelle la Martinique serait, à elle seule, trop petite pour mener une politique autonome.

« Pour ma part, je ne vois pas en quoi la constitution d'un complexe antillo-guyanais de langue française est attentatoire aux intérêts bien compris de la France. Et je vois très bien au contraire tout ce que nos problèmes, insolubles à l'échelon de notre seule île (industrialisation, planification, démographie) gagneraient à être posés à l'échelon d'un ensemble plus vaste dont les linéaments sont au surplus inscrits dans la nature des choses » (*EcPol* 3, p. 135).

Cette entité fédérée de langue française n'aurait pas vocation, selon Césaire, à s'intégrer dans une vaste fédération caribéenne dont il craignait qu'elle ne passe sous la dépendance des États-Unis. Il s'en est expliqué en 1956 dans sa préface au livre de Daniel Guérin, *Les Antilles décolonisées*, où il n'envisage comme possible qu'une « confédération d'États antillais », et encore seulement à très long terme (*EcPol* 2, p. 341). Il précisera sa position dix ans plus tard : il n'est ni pour l'indépendance immédiate de la Martinique, ni pour une grande fédération des Antilles, « parce que toutes ces îles sont concurrentielles et que leurs

traditions sont différentes, les unes étant de culture anglaise, les autres de culture espagnole. En revanche, ajoute-t-il, les économies de la Guyane et des Antilles françaises sont complémentaires » (*Biobib*, p. 398).

Fédéralisme, régionalisme, autonomie, autogestion, décentralisation : ces termes revêtent à peu près la même signification chez Césaire. Il s'agit de donner aux Martiniquais la maîtrise des affaires qui les concernent, sachant que leurs besoins ne se confondent pas avec ceux des Métropolitains, tout en conservant un lien suffisamment fort avec la France pour que la solidarité nationale continue à s'exercer au bénéfice de la Martinique, plus pauvre. Spécificité d'un côté, solidarité de l'autre : en réclamant l'autonomie, les Martiniquais demandent au fond à la France et à l'Europe de les laisser disposer en toute liberté des fonds qu'elles leur octroieront. Ramenée à son expression la plus caricaturale, l'autonomie revendiquée par les Martiniquais s'apparente ainsi au principe « les décideurs ne sont pas les payeurs ».

Bien sûr, en pratique, les choses sont plus complexes, beaucoup de subventions ou de crédits sont accordés moyennant une contrepartie de la région qui est appelée à financer sur ses fonds propres une proportion plus ou moins importante des projets. La difficulté principale tient à la différence des niveaux de vie. Les fédérations existantes peuvent s'accommoder d'une assez grande hétérogénéité entre les entités fédérées, mais – autonomie politique et autonomie financière allant normalement de pair – la composante d'une fédération doit, en principe, moins compter sur la solidarité de l'ensemble que la simple subdivision d'un État centralisé : les stabilisateurs automatiques sont moins opérants⁶. Compte tenu de l'écart entre la Martinique et la Métropole⁷, les transferts en provenance de cette dernière sont particulièrement élevés. Le risque est donc réel de les voir diminuer au cas où la Martinique s'émanciperait davantage.

Les Martiniquais, comme les autres ressortissants des départements d'outre-mer, en sont conscients. À preuve leur détermination à refuser les évolutions allant dans le sens d'une autonomie réellement significative. Consultées, en 2010, sur le point de savoir si elles voulaient quitter le régime de l'article 73 de la constitution (celui des départements d'outre-mer) et opter pour l'article 74 (celui des ex « territoires d'outre-mer »), les populations concernées⁸ l'ont refusé avec une belle unanimité. La crainte du « largage » (suivant l'expression consacrée) par la Métropole l'a emporté sur le désir d'autonomie, lequel est bien davantage un souhait des élites politiques locales et des gouvernements de la République que de leurs administrés. Ceux-ci se trouvent, dans l'ensemble, dans une position fondamentalement ambivalente, à la fois très attachés à la

⁵ Régions « fédérées » à proprement parler.

⁶ L'assurance chômage, par exemple. Dans un État centralisé, les régions dynamiques où le chômage est faible payent davantage de cotisations qu'elles ne reçoivent d'indemnités et c'est l'inverse dans les régions où le chômage est élevé. Dans une fédération, si la caisse de chômage est gérée au niveau des États fédérés, une telle redistribution automatique des régions les plus prospères vers les autres n'existe pas.

⁷ Le revenu moyen du Martiniquais est de l'ordre de 70% de celui du Métropolitain.

⁸ Hormis la Réunion qui n'a pas voulu participer à la consultation.

France et pleins de rancœur à son égard, une rancœur ouvertement entretenue par la majorité des politiciens locaux qui rappellent constamment le douloureux souvenir de l'esclavage.

Césaire fut le premier à jouer ce jeu-là, comme en témoignent les nombreux discours sur le thème de l'esclavage réunis dans les *Écrits politiques*. Cela permet de nourrir un marchandage avec la Métropole – la paix sociale contre une aide accrue – qui n'est pas prêt de cesser. La revendication d'autonomie peut alors passer au premier plan dans les discours, son importance est seconde. Si le gouvernement de la République s'empresse désormais (ce ne fut pas toujours le cas) de la satisfaire, voire de la devancer, c'est dans le secret espoir que les ultramarins régleront de plus en plus leurs problèmes eux-mêmes.

C'est ainsi qu'une première révision constitutionnelle, intervenue en 2003, avait déjà largement estompé la différence entre les DOM et les « collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 »⁹ (ex TOM), en étendant aux DOM le régime de la spécialité législative (réservé jusque là aux TOM) dans un certain nombre de matières¹⁰. Une autre révision, en 2008, rendit possible pour les départements-régions d'outre-mer de changer de statut en faveur d'une collectivité unique. Tel fut le choix des Martiniquais et des Guyanais en 2010, comme déjà signalé, sans que l'on puisse parler d'une adhésion enthousiaste de leur part¹¹, malgré une quasi unanimité du personnel politique en faveur du changement, tant restait vif chez les électeurs l'attachement au statut départemental conquis en 1946.

Quand Aimé Césaire prit, pour sa part, le tournant de l'autonomie, il n'est pas douteux qu'il espérait sincèrement de celle-ci une nette amélioration de la situation de la Martinique, au nom du principe suivant lequel on n'est jamais mieux gouverné que par soi-même. *A posteriori*, on ne peut pas dire que ces espérances aient été comblées. Les responsables locaux n'ont pas vraiment poussé à la roue pour élargir leurs compétences en matière économique. Le pouvoir d'achat, en Martinique comme dans les autres collectivités d'outre-mer, dépend toujours autant de l'assistanat, des transferts en provenance de la Métropole si divers et si complexes qu'on est incapable d'en fixer précisément le montant. Ces responsables locaux ont bien compris désormais que les difficultés de l'Outre-mer français sont structurelles (surpopulation, niveau de vie et coût du travail trop élevés conduisant à une société de « consommation sans production », refus larvé du salariat identifié à un nouvel esclavage¹², chômage incompressible) et qu'elles ne disparaîtront pas avec de simples évolutions institutionnelles.

⁹ Sachant que la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un traitement à part depuis la révision constitutionnelle du 20 juillet 1998.

¹⁰ Cf. Thierry Michalon, *L'Outre-mer français – Évolutions institutionnelles et affirmations identitaires*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 162.

¹¹ Le oui l'emporta avec 68 % des suffrages exprimés mais moins de 25 % des inscrits.

¹² On ne peut ici que renvoyer aux analyses du *Discours antillais* d'Édouard Glissant (1979), toujours d'actualité.

**L'ancien Président de la Commission,
qui a gravement affaibli l'Europe
communautaire et ses institutions,
se recycle
dans une des banques d'affaires
les plus controversées de son époque**

Jean Quatremer

**Correspondant de *Libération* à Bruxelles. Auteur du
blog Les Couloirs de Bruxelles
Article repris avec l'aimable autorisation de l'auteur**

José Manuel Durao Barroso chez Goldman Sachs. La nouvelle est tombée vendredi ; celui qui a été pendant dix ans, de 2004 à 2014, Président de la Commission européenne, va rejoindre le siège londonien de la banque d'affaires comme Président « non exécutif » et conseiller afin de l'aider à limiter les effets négatifs du « Brexit ». Une fin de carrière qui n'a rien d'étonnant quand on connaît l'homme, mais qui n'en reste pas moins choquante, GS étant l'une des banques les plus impliquées dans la crise des subprimes qui a débouché sur la crise financière de 2007, et dans la crise grecque, ayant aidé à dissimuler l'étendue de son déficit avant de spéculer, en 2009 / 2010, contre la dette grecque dont elle connaissait évidemment l'insoutenabilité... C'est, au pire moment, un symbole désastreux pour l'Union et une aubaine pour les europhobes, un Président de Commission étant censé incarner, bien au-delà de son mandat, les valeurs européennes qui ne sont justement pas celles de la finance débridée qu'incarne Goldman Sachs : tous les anciens Présidents de Commission, qui bénéficient d'une pension confortable censée les préserver de toute tentation ont, jusque là, su éviter un tel mélange des genres.

Mais la morale et les convictions n'ont jamais étouffé cet ancien président des étudiants maoïstes (MRPP) brutalement passé à droite (PSD) à 24 ans avant d'entamer une carrière politique fulgurante qui l'amènera à divers postes ministériels puis à la tête du Portugal en 2002, à peine âgé de 46 ans. C'est en juin 2004 qu'il est propulsé à <britannique de l'époque qui a soufflé son nom à ses p<artenaires après avoir posé son veto, soutenu *mezzo voce*, par les pays d'Europe de l'Est, à la candidature du Premier ministre belge Guy Verhofstadt soutenu par Berlin et Paris : certes libéral, il était trop fédéraliste pour Londres et surtout il s'était opposé à la guerre en Irak. Ce qui n'était pas le cas de Barroso : atlantiste militant, il a organisé le fameux « sommet des Açores » de 2003, avec les Etats-Unis, l'Espagne et la Grande-Bretagne, au cours duquel la guerre à l'Irak fut déclarée. Pire, il a ensuite joué un rôle trouble dans le transfert des prisonniers vers Guantanamo, laissant les avions de la *CLA* emprunter les aéroports et l'espace aérien portugais.

Jamais il n'a regretté son soutien indéfectible à Georges W. Bush. Barroso n'oublie pas ses dettes et paye Blair en retour, notamment en s'opposant à toute régulation du système financier au plus grand bonheur de la City. Il s'illustre aussi pendant la campagne référendaire française en défendant jusqu'au bout la première mouture de la

directive Bolkenstein libéralisant la prestation de service, ce qui a alimenté la campagne des opposants au Traité constitutionnel européen, un texte dont les Britanniques ne voulaient pas. Pourtant, alors que la crise financière ravage le monde et que l'Europe tanguait dangereusement, il est reconduit à son poste en juin 2009 par l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement, l'Espagne et le Portugal, dirigés à l'époque par des socialistes, le soutenant par « solidarité ibérique ». Pis : le Parlement européen, qui aurait pu s'opposer à cette reconduction, le soutiendra à une large majorité (socialistes compris, sauf, en particulier, la délégation française), et ce, en dépit d'une campagne menée par Daniel Cohn-Bendit, le Coprésident du groupe vert, et... Guy Verhofstadt, le président du groupe libéral.

Sous son règne, aussi long que celui de Jacques Delors, la Commission a été ravalée au rang de simple secrétariat du Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, Barroso assumant d'être « au service des États » et non de l'intérêt général européen censé transcender les intérêts nationaux. Ce refus de faire jouer à la Commission le rôle qui est le sien explique en grande partie les errements européens dans la gestion de la crise de la zone euro. Seul élément positif de ce second mandat, Barroso se montre plus régulateur, mais là aussi parce que les États, vaccinés par la crise financière, veulent davantage contrôler les marchés. Sur le fond, en réalité, il ne change pas : toujours aussi atlantiste et libre-échangiste, c'est lui qui a personnellement réussi à convaincre les États de se lancer dans la négociation du TTIP ou TAFTA, l'accord de libre-échange avec les États-Unis, un projet de plus en plus contesté et qui alimente l'euroscépticisme continental.

C'est donc un homme qui a gravement affaibli l'Europe communautaire et ses institutions qui se recycle dans une des banques d'affaires les plus controversées de son époque. Certes, d'autres dirigeants communautaires sont passés par Goldman Sachs, dont Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne, mais c'était avant d'occuper des fonctions européennes. Cette fin de parcours éclabousse toute l'Union, le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement au premier chef, mais aussi le Parlement européen. Tous ceux qui l'ont combattu ne peuvent que tristement constater qu'ils ont eu raison. Mais les dégâts sont faits : désormais, comment ne pas soupçonner les présidents de Commission et les commissaires de ménager tels ou tels intérêts pour s'assurer un avenir financièrement confortable ?

À la Commission et aux États membres d'adopter rapidement des règles pour interdire un tel mélange des genres.

De fait, si Barroso adresse un gigantesque bras d'honneur aux Européens en passant au service de Goldman Sachs dont l'argent est la seule morale et l'avenir de l'Union la dernière préoccupation, il n'a violé aucune règle. Et c'est là qu'est le problème.

www.pressefederaliste.eu

La destruction d'un patrimoine culturel condamnée par la Cour pénale internationale

René Wadlow

Président de la *World Citizens Association* – 07

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel, Lyon

Le 22 août 2016, Ahmad Al Faqi Al Mahdi a plaidé coupable pour l'organisation et la participation à la mise en œuvre de la destruction de neuf tombes de saints soufis à Tombouctou, au nord du Mali. C'est le premier procès de la Cour pénale internationale dans lequel la destruction de sites désignés par l'UNESCO comme patrimoine culturel de l'humanité est un élément majeur de l'accusation. Le procès est un événement important pour la protection de biens culturels en période de conflit armé.

Le témoignage contre Al Faqi Al Mahdi était accablant car il était initialement fier de sa réputation iconoclaste et il parlait ouvertement dans des réunions publiques et dans ses discours de la « police morale » dont il était le guide intellectuel. Une bonne part de la pratique islamique dans le nord du Mali est influencée par le soufisme, un courant de dévotion qui met l'accent sur la pratique personnelle plutôt que sur la pratique communautaire. Les dirigeants soufis sont considérés comme des « saints » – la terminologie catholique romaine étant l'équivalent le plus proche. À la mort de certains soufis, on construit un mausolée. Dans le cas du nord du Mali, le mausolée est fait de boue séchée et de briques, plutôt facile à détruire si c'est le but. Le mausolée d'un saint devient un but de pèlerinage pour les membres de l'ordre soufi dont le saint était membre. Certaines tombes de saints qui ont une réputation particulière deviennent des sites de pèlerinage pour les gens de la région, le site est souvent considéré comme ayant des pouvoirs de guérison ou apportant une protection.

Durant la plus grande part de l'histoire malienne, les pratiques soufies coexistaient avec une certaine tension à l'égard des autres pratiques islamiques. Cependant, les positions iconoclastes et anti-soufies de l'Arabie Saoudite ont été répandues à la fois par des prêcheurs saoudiens qui allaient prêcher dans d'autres pays et par des gens qui allaient étudier l'islam en Arabie Saoudite. Al Faqi Al Mahdi a été formé à la fois dans une école coranique non-soufie dans le nord du Mali, non loin de Tombouctou et en Arabie Saoudite. Il fut aussi formé dans une école gouvernementale du Mali pour les professeurs et Al Faqi Al Mahdi avait été le professeur principal d'une école primaire au nord du Mali.

En mars 2012, le Mali était effectivement divisé en deux par un soulèvement armé dans le nord. Les deux moitiés étaient d'une taille à peu près égale, chacune d'environ la moitié de la taille de la France. Sur les 9 à 10 millions d'habitants du Mali, environ 90 pour cent vivent dans le sud. 10 pour cent de la population sont dans la partie nord du pays. La majorité des gens du nord sont des Songhoy

qui se sont installés comme agropastoralistes cultivant du riz, du blé et du sorgho. Dans le nord aussi, mais en minorité contrairement aux Songhoy, il y a les Touaregs, environ 800 000, à l'origine un peuple nomade éleveur de troupeaux que l'on trouve aussi au sud de l'Algérie et au Niger. Ils se considèrent comme « *Tamazight* » –ceux qui parlent la langue *tamazight*. Touareg fut au départ un terme péjoratif. Mais le terme de Touareg était si largement utilisé qu'ils ont fini par l'utiliser pour eux même.

En mars 2012, la partie nord du Mali se trouva sous le contrôle de deux groupes touaregs rivaux avec des combattants supplémentaires non-touaregs venant d'autres pays du Sahel et du nord du Nigéria. La faction touareg la plus importante était le « Mouvement national de libération de l'*Azawad* » (MNL). Elle était plus importante que sa rivale mais moins bien armée. Son objectif principal était de créer un Etat indépendant qui s'appellerait l'*Azawad*.

Le rival touareg était « *Ansar Dine* » –défenseurs de la foi– un groupe davantage islamiste qui voulait appliquer la loi islamique à l'ensemble du Mali. De nombreux combattants d'*Ansar Dine* avaient été entraînés en Lybie. Une partie de l'armée et des milices lybiennes du Colonel Mouammar el-Kadhafi était composée de Touaregs qui retournèrent dans le nord du Mali avec leurs armes lors de la perte du pouvoir de Kadhafi.

Bien que Al Faqi Al Madhi ne fût pas au départ membre de *Ansar Dine*, il se rapprocha de plus en plus du Mouvement et de sa vision d'un Mali islamiste. De mars 2012 à janvier 2013, quand les troupes françaises furent envoyées au Mali sous mandat du Conseil de Sécurité de l'ONU, une grande part du Mali du nord était sous le contrôle de *Ansar Dine* qui essaya d'imposer sa vision de la loi islamique sous toutes ses formes les plus étroites et répressives. La musique, le tabac et l'alcool étaient bannis et les tombes soufies furent détruites.

Il y eut un souci international croissant concernant la destruction gratuite d'un patrimoine culturel. Le 27 février 2015, le Conseil de sécurité de l'ONU condamna la « destruction délibérée d'objets religieux et culturels irremplaçables situés au Musée de Mossoul et l'autodafé de milliers de livres et de manuscrits rares à la bibliothèque de Mossoul ». quelques jours plus tôt, des milliers de livres de la bibliothèque de l'Université de Mossoul en Irak avaient aussi été brûlés. Le Musée de Mossoul avait un grand nombre de statues des civilisations mésopotamiennes pré-islamiques ainsi que des statues de la période grecque. Le porte-parole de la faction de l'Etat islamique (*ISIS*) qui réalisa la destruction soutint que les statues représentaient des dieux adorés alors que seul le vrai dieu devait recevoir l'adoration. Cette approche des croyances pré-islamiques et de leur culture matérielle est la même qui a conduit à la destruction des grandes statues de Bouddha à Bamian, en Afghanistan, monuments qui témoignaient de la riche culture le long de la route de la soie.

Cependant, la destruction des tombes soufies à Tombouctou met en lumière de nouveaux courants

dangereux de divisions au sein de la communauté islamique –des actions anti-soufies qui doivent être surveillées et contrées.

Il y a eu des efforts antérieurs pour préserver l'héritage culturel à l'époque de conflits armés, en particulier le Pacte pan-américain Roerich en 1935 et la Convention de La Haye en 1954. Le procès de Ahmad Al Faqi Al Mahdi par la Cour pénale internationale est le premier cas concernant une Cour internationale qui s'occupe de dommages délibérés contre des sites culturels désignés par l'UNESCO. Bien que les tombes soufies aient été reconstruites, essentiellement grâce aux efforts de la population locale, le concept de criminalisation de la destruction délibérée du patrimoine culturel devient petit à petit une part du droit mondial. C'est une tendance qui doit être encouragée.

**Lettre du Collectif national
des Amazighs de France
à Madame Najat Vallaud-Belkacem,
Ministre de l'éducation nationale**

**Le Collectif National des Amazighs de
France**
cnaf@laposte.net

**Objet :
Enseignement de la langue et de la
culture amazighes**

Créteil, 5 juillet 2016

Madame la Ministre,

Vous avez annoncé récemment votre intention de réformer les enseignements des langues et cultures d'origine (Elco) en les intégrant totalement aux programmes scolaires de l'Education nationale. Cette mesure nous réjouit dans la mesure où elle correspond à ce que les associations culturelles amazighes (berbères) de France réclament depuis plus de 15 ans car ces enseignements étaient assurés de manière tout à fait aberrante, dans les écoles de la République par des enseignants étrangers, appliquant des programmes éducatifs de gouvernements étrangers. De plus, pour ce qui nous concerne en tant que Franco-Amazighs, les Elco assurés par les gouvernements algérien, marocain et tunisien, sont totalement dédiés à l'apprentissage de la seule langue arabe et au « catéchisme islamique » comme l'a constaté un rapport du Haut Conseil à l'Intégration en 2013. La langue et la culture amazighes sont totalement exclues de ces enseignements alors que la communauté amazighe en France originaire des trois principaux pays d'Afrique du Nord, est très ancienne et forte d'environ deux millions de personnes.

Votre réforme, Mme la Ministre, devait donc non seulement intégrer pleinement les Elco dans le système éducatif français mais aussi et en même temps, corriger cette grave discrimination contre la langue et la culture amazighes. Or, au cours des derniers mois, devant l'Assemblée nationale et face aux médias, vous n'avez fait qu'insister sur la nécessité de l'enseignement de la langue arabe et ce, dès la première année scolaire (CP), comme si c'était la seule langue issue de l'immigration ! Comment pouvez-vous ignorer et exclure la langue amazighe, deuxième langue parlée en France, après le français, avec ses deux millions de locuteurs ? (*). Pourquoi ce sévère ostracisme et cette grave discrimination exercés contre la langue et la culture d'une communauté amazighe de France dont vous faites partie, vous Mme. la Ministre et vos parents, et qui a tant donné à ce pays depuis plus d'un siècle ?

Pour ce qui nous concerne, nous Amazighs de France, nous n'acceptons ni le fait que nos enfants soient les seuls à être privés de leur langue et culture d'origine, ni qu'ils soient arabo-islamisés de force par l'école de la République ! La France a d'ailleurs déjà récolté les fruits amers de sa politique d'exclusion de la culture amazighe, une culture pourtant ouverte et laïque.

Mais que l'on ne s'y trompe pas : notre action ne vise nullement la langue et la culture arabes, qui comme bien d'autres langues et cultures, sont tout à fait respectables. Ce que nous n'acceptons pas, c'est l'assimilation forcée à laquelle nous sommes soumis. En conséquence, la langue amazighe doit bénéficier d'au moins une égalité de traitement par rapport aux autres langues issues de l'immigration. Aussi, si les nouveaux enseignements des

langues et cultures d'origine sont mis en place dans les programmes de l'Education nationale dès la rentrée de septembre 2016, il serait incompréhensible et violemment discriminatoire que la langue et la culture amazighes n'en fassent pas partie. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point.

Madame la Ministre, vous êtes sûrement informée du racisme et des discriminations que subissent les Amazighs ainsi que leur langue et leur culture dans les pays d'origine notamment en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Nous sommes persuadés que vous conviendrez que ce racisme et ces discriminations ne doivent en aucun cas se poursuivre ici en France et encore moins avec l'aide de l'Etat français.

Afin d'évoquer plus amplement ce sujet et vous présenter nos solutions de mise en place des enseignements de langue et culture amazighes au même titre que les autres langues issues de l'immigration, **nous demandons à vous rencontrer dès que possible.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

(*) D'après la Délégation Générale à la langue française et aux langues de France.

P/Le Collectif National des Amazighs de France

Copie à :

- François Hollande, Président de la République
- Manuel Valls, Premier Ministre

Un Conseil européen inutile !

Alain Réguillon

Directeur de publication de *Carnet d'Europe*, membre du bureau de Presse Fédéraliste – Lyon

Ce devait-être le sommet de la relance ; c'est celui de l'incompétence !

Mais à quoi sert donc le Conseil européen ? Assemblée de chefs d'État et de gouvernement, chacun est en droit d'attendre, à un tel niveau de responsabilité, des propos clairs, des décisions ambitieuses et une vision d'espoir.

Las, rien de tout cela. Une assemblée de bavards incapables de considérer l'intérêt général de l'Union européenne (UE) et de fixer un cap précis.

La Déclaration de Bratislava énonce un certain nombre de mesures qui sont plus des vœux pieux que des actions concrètes. Beaucoup de ces mesures sont d'ailleurs renvoyées à des décisions ultérieures. L'aboutissement d'une relance devrait se concrétiser lors du Sommet de Rome en mars 2017 tel le bouquet final d'un feu d'artifice. Doit-on rappeler à nos dirigeants que les feux d'artifice ne laissent pour seule trace... qu'un rideau de fumée !

La crise de confiance que traverse l'UE ne peut-être enrayée par une institution intergouvernementale qui ne sert qu'à nourrir l'incertitude de nos concitoyens et gaver les anti-européens qui n'ont qu'à attendre que le Conseil européen se réunisse pour conforter leur position dans l'opinion publique.

Le Conseil de Bratislava est une étape supplémentaire dans le processus de destruction de l'Union européenne qui conduit inmanquablement à affaiblir la démocratie. Les intentions de vote en France pour le Front National et les récentes élections en Allemagne sont là pour en témoigner. Ces résultats ne sont pas prêts de s'inverser.

Le fonctionnement de l'UE est devenu illisible car le pouvoir s'est déplacé du triangle institutionnel (Conseil de ministres, Parlement européen, commission) vers cette institution (le Conseil européen) que consacre le Traité de Lisbonne mais qui n'a jamais été initialement prévue par les traités jusqu'à son apparition dans l'Acte unique en 1986.

Le meilleur service à rendre à l'Union est encore de la supprimer !

Le Parlement européen est la seule institution totalement légitime car élu au suffrage universel direct. Mais que fait-il ? Son pouvoir n'est certes pas aussi large que celui d'un parlement national, mais il est une assemblée politique qui devrait jouer son rôle de force de proposition. C'est à lui de faire bouger les lignes ! C'est à lui de dénoncer

l'incompétence des chefs d'État et de gouvernement ! C'est à lui de prendre le pouvoir au nom des citoyens.

Ces derniers ne sont pas fondamentalement opposés à l'UE. Ce qu'ils veulent, c'est comprendre vers quels horizons ils sont conduits et davantage mesurer l'intérêt de cette union !

Hors l'Europe, il n'y a pas de salut, ni pour les peuples, ni pour les États. Mais l'Europe à 28 a vécu et celle à 27 ne peut vivre.

Il y a désormais deux unions : celle du marché qui peut encore accueillir d'autres pays mais qui n'ira jamais vers plus d'intégration et l'émergence d'une Europe politique ; celle de la zone euro qui peut-être le socle sur lequel l'Europe, puissance d'équilibre dans le monde, peut se bâtir. Encore faut-il, pour que celle-ci émerge, que l'Allemagne et la France parlent d'une seule voix, marchent d'un même pas et sachent considérer les autres partenaires d'importance comme l'Italie, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Portugal qui me paraissent pouvoir constituer l'avant-garde de la nouvelle Europe.

L'horizon n'est plus l'UE, mais les États-Unis d'Europe. Il faut revenir à l'essentiel et non à un concert des nations qui serait un retour au 19^e siècle, celui-là même qui a produit trois guerres en moins de 70 ans.

La première étape passe par une confédération entre la France et l'Allemagne car sans ce lien privilégié au regard de l'histoire, aucun avenir n'est fiable pour notre vieux continent !

Jamais dans l'histoire de l'UE nous n'avons connu un tel danger de déliquescence.

Se replier derrière les frontières de son pays est la plus belle ânerie que l'on puisse commettre. Les défis qui déjà se font jour montrent l'impuissance des frontières à nous protéger. Les pollutions s'arrêtent-elles à la frontière ? Les effets d'une couche d'ozone de plus en plus fragile tiennent-ils compte des frontières ? Les migrations produites par la guerre, par la misère, demain par la montée des eaux et l'extension des déserts, seront-elles arrêtées aux frontières par des gardes armés qui tireront pour empêcher des êtres humains à vouloir vivre décemment ? Et par qui nos systèmes de protections sociales seront-ils alimentés avec une démographie qui conduit à avoir de plus en plus de vieux et de moins en moins de jeunes, donc d'actifs ?

La liste serait encore longue si l'on évoquait tous les défis, tous les dangers, tous les tourments que nous réserve un monde de plus en plus ouvert, de plus en plus interdépendant, de plus en plus dangereux pour ceux qui ne sauront pas s'organiser. Il ne s'agit pas de se protéger derrière des murs et autre ligne Maginot, mais d'acquiescer une puissance suffisante pour faire front aux défis en participant, voire en initiant, le changement pour un monde où le partage des biens permettra de fixer les populations, d'enrayer les guerres et de faire face aux changements climatiques et démographiques qui sont les deux plus grands défis que l'humanité aura à relever.

Sans l'unité des Européens, nous ne relèverons pas ces défis. Sans la puissance d'Etats-Unis d'Europe, ce petit cap du continent euro-asiatique disparaîtra !

Voilà pourquoi il est temps de se réveiller, de s'organiser. La première étape est de demander la suppression du Conseil européen, la deuxième de resserrer encore les liens franco-allemands, la troisième de confier de plus grands pouvoirs au Parlement européen.

Le Parlement européen au secours de l'Europe

Jean-Guy Giraud
Ancien Président de l'UEF France - 31

L'échec attendu de Bratislava

Le « Sommet » de Bratislava a –malheureusement sans surprise– mis en lumière l'incapacité des « dirigeants-nationaux-en-place » à faire face à leur responsabilité commune vis à vis du fonctionnement de l'Union européenne (UE).

Comme l'écrit un observateur chevronné (Jean Quatremer) : « **Le problème de l'UE, c'est le Conseil européen** » .

La réunion du 16 septembre a été à cet égard un modèle du genre, mettant en évidence :

- l'impréparation - et donc le désordre - des débats ;
- le caractère secret des délibérations ;
- l'angle de vue purement national des participants ;
- la tentative de constitution de « blocs » de plusieurs délégations, regroupées essentiellement pour s'opposer à certaines décisions ;
- l'absence totale de tentative de définition –et de prise en considération– de l'intérêt général de l'Union,
- finalement –et inévitablement– l'absence de décisions ou d'avancées concrètes, même sur les sujets les plus graves et les plus urgents ;
- le renvoi coutumier à une prochaine réunion... des mêmes participants (sauf pour les dirigeants remplacés entre temps par de nouveaux responsables).

Au total, donc, une sorte de **cénacle diplomatique classique de type onusien** où chacun vient

successivement présenter son point de vue –avec une connaissance plus ou moins superficielle des problèmes débattus et une grande indifférence vis à vis des positions de ses « partenaires » et de la situation du groupe dans son ensemble.

Le rôle menacé des « indépendantes »

C'est précisément en toute conscience –et expérience– de ce risque de stérile dérive intergouvernementale, que les fondateurs de la Communauté l'ont dotée d'**institutions « indépendantes »** (voir ci-dessous : la Commission et la Cour de Justice –rejointes par la Banque centrale). Celles-ci sont exclusivement chargées de définir, défendre et promouvoir **l'intérêt général permanent de l'Union** – c'est à dire celui des citoyens européens d'aujourd'hui et de demain– au delà des intérêts nationaux ou catégoriels à courte vue et des inévitables péripéties qui affectent les scènes politiques des États membres.

Bien entendu, ces « indépendantes » –et notamment la **Commission** dans son rôle horizontal et politique– sont pleinement informées des situations spécifiques propres à chaque État membre et savent en tenir compte en utilisant toute les marges de souplesse et de différenciation que prévoient ou permettent les traités.

Si, pour diverses raisons, le rôle et l'autorité mêmes des « indépendantes » vient à être remis en question ou neutralisé, les liens fragiles d'unité et de solidarité entre les États risquent de se distendre voire de se briser et le sort même de l'Union devient dangereusement incertain.

Le Parlement en dernier recours

À mi chemin entre les États et les « indépendantes » se trouve heureusement une institution dont l'influence –et les pouvoirs– ont dépassé les attentes des fondateurs et qui peut jouer un rôle constructif dans la situation actuelle : le **Parlement européen**. Pour toutes sortes de raisons –et notamment son origine démocratique– cette institution constitue un point de rencontre entre les intérêts nationaux et européen. De fait, le Parlement a souvent démontré cette capacité de « *bridge building* » –tant sur le plan de l'activité législative ordinaire que de ses initiatives « constitutionnelles ».

Il se trouve que, après avoir longtemps tergiversé –et sans doute alarmé par la situation actuelle de l'UE– il a entrepris une de ces initiatives courant 2016. Plusieurs rapports seront débattus et adoptés à l'automne dont le thème commun est celui de l'**« avenir de l'UE »** et –surtout– des réformes à entreprendre. Le calendrier est propice du fait de la célébration du 60^e anniversaire du Traité de Rome en mars 2017 (1) et de la convocation d'un Conseil européen spécial à cette occasion, en principe dédié à ce même thème.

Il faudra sans doute que le **PE déploie, dans les prochaines semaines, toute son énergie**, son savoir faire et son unité transpartisan pour provoquer le sursaut espéré. Il faudra aussi –s'il parvient à s'entendre sur des conclusions et propositions fortes– qu'il trouve les moyens politiques et techniques d'en saisir directement l'opinion. Des initiatives audacieuses et performantes de communication devront être prises et préparées à l'avance.

Merkel, Hollande à Ventotene : l'Europe du grand écart

Bernard Barthalay
Economiste. Président de Europe puissance /
Europa Weltmacht - Paris

Pourquoi cet empressement de Matteo Renzi à placer ses homologues français et allemand face à la mémoire d'Altiero Spinelli, le fondateur du premier mouvement fédéraliste européen (Milan, 1943) dans l'île où il fut relégué, en compagnie d'Ernesto Rossi, d'Eugenio Colorni, de Sandro Pertini et d'autres, de 1939 à 1943, après neuf ans dans les geôles fascistes de l'Italie péninsulaire ?

C'est le signe d'une volonté italienne de sortir le couple franco-allemand de son stérile narcissisme bilatéral. Il est à noter que les seules occasions où l'Allemagne et la France aient accompli ensemble des pas décisifs, c'est pour s'en remettre au suffrage universel (élection directe du Parlement européen, 1979), c'est-à-dire à tous, et c'est pour ouvrir le chantier (1969, puis 1979), ou le conclure (1992), d'une union monétaire, c'est-à-dire du plus quotidien de nos « communs » européens, dans la droite ligne de la pensée de nos pères fondateurs. Une représentation parlementaire et une monnaie unique sont notre seul héritage pérenne. Mais elles portent la marque d'une inégalité entre les citoyens d'Europe faute de scrutin équitable et faute d'union budgétaire.

Giorgio Napolitano, ancien Président de la République italienne, Laura Boldrini, actuelle présidente de la Chambre des Députés italienne, et le Conseil italien du Mouvement européen sous la présidence de Pier Virgilio Dastoli en appellent depuis des années à un nouveau départ de la construction européenne. Pier Carlo Padoan, le ministre italien des Finances, ne cache pas sa préférence pour une stratégie européenne d'investissements publics et de développement durable – le *New Deal* énergétique et écologique – face à la potion amère de l'austérité infligée à tous les Européens au nom de l'excédent commercial et de l'équilibre budgétaire allemands.

Sortir de l'impasse européenne

Peut-on espérer que la confrontation entre l'absence proclamée d'alternative à « la résolution des problèmes quand ils se posent » selon la formule de la Chancelière, et la vision spinellienne des Etats-Unis d'Europe se soldera par la décision des trois pays représentant près des 2/3 du PIB de la zone euro et plus de 60 % de sa population d'achever l'union budgétaire et de placer son budget sous le contrôle d'une représentation parlementaire *ad hoc* ? Ce ne serait pas un mince résultat.

Mais pourquoi en décideraient-ils maintenant, alors qu'ils ont toujours invoqué des préalables pour différer cette décision ? Ne disent-ils pas le plus souvent « rien n'est possible avant les présidentielles françaises ? » ou « avant les élections générales allemandes » ou encore « avant les élections européennes » ? Reconnaîtraient-ils enfin qu'à procrastiner, ils nous condamnent à l'immobilisme. Cet immobilisme que dénonçaient déjà Spinelli et Rossi dans les

dernières lignes de leur Manifeste et auquel ils opposaient l'innovation ? Sont-ils à la recherche d'un patronage les dédouanant des erreurs passées des Etats-nations, de leur déni des limitations de souveraineté matérielle concédées aux banques et à la finance, et du refus récurrent de franchir le pas d'une limitation de leur souveraineté formelle sous le contrôle du peuple d'Europe, cette réalité qui s'est montrée, dans des lieux aussi improbables que Maidan ou Trafalgar Square et qui est devenue une évidence même pour le Président des Etats-Unis d'Amérique (« *the people of Europe* », dans le discours prononcé à Hanovre, 2016) ?

Ont-ils enfin dressé le diagnostic de leur impasse ? Celle où un autre fondateur, Jean Monnet, recommandait « une action concrète et résolue, portant sur un point limité mais décisif, qui entraîne sur ce point un changement fondamental et, de proche en proche, modifie les termes mêmes de l'ensemble des problèmes ». Ont-ils choisi ce point : en l'occurrence, un budget de la zone euro placé sous contrôle parlementaire ?

A défaut, ils auront créé un faux espoir, et décevront une fois de plus. Mieux vaudrait alors ne pas le créer s'ils ont déjà convenu de le tuer, comme le Polonais Donald Tusk, censé parler au nom de ceux qui l'ont nommé président du Conseil européen, l'a déjà dit lui-même : « Aujourd'hui, nous devons admettre que ce rêve d'un Etat européen, avec un intérêt commun, avec une vision... une nation européenne, c'était une illusion. » Outre qu'une nation, un Etat-nation européen, n'a jamais été le projet politique de Spinelli – ou de Monnet, et que des Etats-Unis d'Europe, une république constitutionnelle, démocratique, fédérale et sociale, sont tout autre chose qu'une grande Pologne, que ce soit celle du *liberum veto*, dont elle mourut, ou celle d'un Etat unitaire déconcentré, sans contre-pouvoirs, promis à la fermeture sous la férule d'un parti hostile à une garantie européenne des droits des Polonais.

Le voilà bien le grand écart. Quand il s'agit de l'avenir de l'Europe, il n'est plus que deux scénarios, puisque le statu quo, qui n'est pas viable, renvoie aux deux autres : ou bien la re-nationalisation, qui est un suicide collectif, où l'Europe et ses nations elles-mêmes ne s'appartiendraient plus, et qui fait déjà des morts, faute de sécurité, et en ferait, faute d'équité, ou bien la fédération de Spinelli. La vérité de Hollande ou celle de Merkel est-elle dans la bouche de Tusk ? Mais alors à quoi bon cette mise en scène à Ventotene ? Un coup de pub de Renzi et pour Renzi, contesté dans son propre parti ? Pourquoi Hollande et Merkel se prêteraient-ils à ce jeu ?

A quoi bon réveiller Spinelli ?

J'ajouterais : à quoi bon rendre hommage à Spinelli, si c'est pour se contenter de faire du Monnet. On dit qu'une conférence de presse aura lieu à bord du porte-avions Garibaldi – autre symbole ! Mieux aurait alors valu choisir le porte-aéronefs Cavour. Si l'Europe n'est pas celle du « peuple européen » de Spinelli, elle sera celle de son Piémont – ou de sa Prusse, l'Allemagne de Berlin. Si tout ce branle-bas médiatique n'a qu'une justification : annoncer une union budgétaire de la zone euro pour éclairer les choix de Bratislava le 16 septembre sur l'avenir de l'Union européenne, c'est bien, mais il aurait pu avoir lieu, à

moindres frais, au Palazzo Chigi. Au contraire, si Spinelli justifie ce geste tripartite, la mesure n'y serait pas.

Et notre question est alors : l'ont-ils lu ? Ont-ils compris que Spinelli n'envisageait pas des Etats-Unis d'Europe à seule fin de garantir la liberté des Européens, et que leur sécurité et leur égalité de droits lui importaient tout autant, et que le contrat social comptait autant que la constitution politique ? Se sont-ils intéressés aux lectures de Spinelli ? Ont-ils compris que les dettes avaient partie liée avec la souveraineté, comme le grand Alexander Hamilton l'illustra magnifiquement en créant le *U.S. Department of Treasury* ? Renzi, qui n'a pas l'étoffe d'un de Gasperi, peut-il convaincre Hollande et Merkel, comme le grand Italien convainquit Plevin, de l'inéluctabilité d'une légitimation populaire de l'avancée envisagée : pas de Communauté européenne de défense hier sans Communauté politique, pas d'union budgétaire, a fortiori pas de force armée européenne, sans république d'Europe, dûment constituée, par la voie démocratique.

Appel pour une véritable politique européenne commune d'asile

Comité directeur du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Nicosie le 20 avril 2016

Nous, les maires et élus locaux et régionaux, réunis en Comité directeur à Chypre, à l'occasion du Congrès des Communes et Régions d'Europe, représentant les 130.000 collectivités territoriales européennes membres de nos 55 associations nationales, appelons à la mise en place d'une politique européenne commune de l'asile, et faisant suite à notre déclaration du 7 décembre 2015 :

- exprimons notre attachement aux valeurs d'humanisme qui fondent le projet européen et rappelons l'indispensable solidarité entre les Etats membres de l'Union européenne (UE) et au-delà ;
- réaffirmons que le succès de l'intégration des réfugiés nécessite de leur part le respect des valeurs européennes, en particulier les droits humains et l'égalité femmes-hommes ;
- rappelons que la solution à la crise des réfugiés au niveau européen passe par une législation communautaire sur l'asile impliquant tous les Etats membres et par conséquent saluons les récentes propositions de la Commission européenne visant à réformer le régime d'asile européen commun et à développer des voies sûres et légales d'entrée en Europe ;
- réaffirmons notre attachement, dans le respect des dispositions existantes des Traités relatives à la liberté, la sécurité et la justice, à la mise en place d'un dispositif de répartition juste, solidaire et permanent des réfugiés dans tous les pays de l'Union, directement depuis les « hot spots » et les pays voisins de l'UE, en leur assurant un passage

sécurisé ;

- prenons note de l'accord que l'UE a récemment conclu avec la Turquie ; cependant, appelons à un suivi effectif et rigoureux de sa mise en œuvre et à une évaluation de ses résultats dans un délai raisonnable ;
- rappelons que les Etats membres de l'UE et la Turquie, le cas échéant, doivent respecter le droit humanitaire et le droit d'asile, au niveau international et européen, tels que définis dans la Charte des Nations unies, la Charte des droits fondamentaux de l'UE, la Convention de Genève et le Protocole relatif au statut des réfugiés, ainsi que les traités et directives de l'UE ;
- demandons la mise en place de procédures de réinstallation contrôlées et bien gérées, dépassant la mise en œuvre de l'accord atteint en septembre 2015 pour la réinstallation des 160.000 réfugiés présents en Grèce et en Italie, de même que celui passé avec la Turquie, sous la protection du droit international et européen ;
- exprimons notre solidarité pleine et entière avec les maires de toute l'Europe et des Balkans mais aussi de Turquie et du Moyen-Orient, notamment du Liban et de Jordanie, qui accueillent et transfèrent des réfugiés dans leurs communes, et réaffirmons notre soutien aux mesures visant à lutter contre les causes profondes de la crise dans les pays d'origine ;
- demandons à l'UE et aux Etats membres de respecter l'autonomie locale et régionale et de garantir les moyens nécessaires à l'accueil des réfugiés par un financement approprié destiné aux gouvernements locaux et régionaux les accueillant, ainsi qu'une concertation permanente avec les gouvernements nationaux sur les modalités de cet accueil ;
- rappelons aux dirigeants européens l'existence de la Charte de l'autonomie locale et insistons pour que le principe de partenariat soit appliqué lors de la répartition des réfugiés dans nos communes et régions ;
- confirmons l'engagement des gouvernements locaux et régionaux, bénéficiant du soutien et des ressources nécessaires, à prendre les mesures appropriées pour parvenir à une intégration réussie dans une perspective à moyen et long terme, rappelant que les gouvernements locaux et régionaux sont les principaux organisateurs de services publics locaux ; à cet égard, pour faire face à l'urgence humanitaire créée par l'arrivée de réfugiés et afin de les intégrer le mieux possible dans nos communautés, nous souhaitons souligner ce qui suit.

En ce qui concerne les aspects financiers :

Nous recommandons :

- 1. d'adapter en conséquence les programmes opérationnels actuels des Fonds structurels, le cas échéant, pour permettre aux gouvernements locaux et régionaux de financer les coûts associés aux services d'intégration à moyen et long terme des réfugiés, qui s'inscrivent habituellement dans le cadre des services d'intérêt général

(à savoir le logement, les soins de santé, l'aide sociale, l'éducation, etc.), qui sont au cœur de l'action publique locale ;

2. que dans les négociations sur la révision du futur cadre financier pluriannuel, le financement de l'accueil et de l'intégration des réfugiés soit pris en considération ;

3. de proposer aux communes et organismes publics des prêts à taux zéro de la Banque européenne d'investissement pour la construction de logements et d'infrastructures ;

4. la possibilité d'investir des ressources financières issues des budgets publics pour la mise en place et le renforcement de services liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés.

En ce qui concerne les aspects sécuritaires :

nous approuvons :

- 1. les propositions de la Commission européenne de maintenir le système de Schengen, afin de renforcer la sécurité aux frontières extérieures de l'UE, sous la forme d'un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes opérationnel, ainsi que la réforme annoncée du règlement de Dublin à mettre en œuvre dès que possible, dans le respect des dispositions et dérogations existantes des Traités relatives à la liberté, la sécurité et la justice, et Schengen ;

nous appelons à 2. Veiller avec attention à la reconnaissance du statut de « pays d'origine sûrs », en vertu du droit international afin d'éviter les expulsions collectives illégales vers des zones de guerre, tout en se mettant d'accord au niveau européen sur une liste commune, dans le but d'accélérer les procédures d'enregistrement ;

3. L'accélération des processus d'obtention d'une protection internationale afin de permettre le transfert des réfugiés dans les meilleurs délais vers une destination donnée par l'UE ; néanmoins, dans la mesure du possible, les particularités propres aux réfugiés et au pays en question doivent être prises en compte ;

4. Accorder une attention particulière aux mineurs non accompagnés et à leurs droits afin de garantir leur protection dans un dispositif européen de répartition entre Etats membres qui soit permanent et équitable ;

5. La reconnaissance des besoins des mineurs non accompagnés qui sont particulièrement vulnérables aux risques de violences et d'exploitation ; ils courent un risque accru de devenir victimes de la traite des êtres humains et doivent par conséquent être protégés ;

6. Des mesures de protection pour les femmes réfugiées, qui constituent également un groupe susceptible d'être exposé aux risques de violences et de traite des êtres humains.

Pour les aspects liés à l'intégration :

nous reconnaissons :

1. Le souhait de maintenir, conformément au droit national, les réfugiés qui perçoivent des prestations sociales visant à faciliter leur intégration, dans la collectivité locale d'accueil où ils ont été affectés pour la période au cours de laquelle ils reçoivent ce soutien conformément à la jurisprudence récente de la CJUE1 ;

nous avons besoin :

2. d'une concertation entre les gouvernements locaux, régionaux et nationaux afin de mieux coordonner l'action et de répartir les réfugiés équitablement et solidairement entre toutes les régions et collectivités territoriales au niveau européen ;

3. du soutien des gouvernements nationaux aux collectivités locales et régionales afin d'éviter les conséquences d'une diminution de l'accès aux services sociaux des bénéficiaires traditionnels et le risque potentiel de montée de la xénophobie ;

4. d'investissements, entre autres en matière d'éducation, afin d'aider et d'encourager les nouveaux arrivants, et notamment les femmes, à intégrer le marché du travail ;

5. de veiller particulièrement à prévenir les conflits, à tous les niveaux de gouvernement, en encourageant le dialogue entre les communautés d'accueil et les réfugiés afin d'éviter les réactions de rejet, de xénophobie et le risque de radicalisation ;

6. de rappeler notre attachement au principe de solidarité et notre rejet de toute exploitation politique de la crise des réfugiés ;

7. d'un soutien des institutions européennes au CCRE et à ses associations membres pour créer une plate-forme spécifique d'échange de pratiques et d'expériences, axée sur l'intégration des réfugiés par les gouvernements locaux et régionaux.

New Deal 4 Europe – Un plan européen extraordinaire pour le développement durable et pour la création d'emplois

Prochaine réunion du Comité italien à Rome

Paolo Ponzano
**Président des Comités italien et européen ND4E -
Rome**
Graza Borgna
Coordinatrice du Comité italien ND4E - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Francis Billion - Paris

La Commission des pétitions du Parlement européen a mis en examen la pétition *New Deal 4 Europe (ND4E)* et l'a transmise à la Commission européenne et aux Commissions ECON (affaires économiques et monétaires), EMPL (emploi et affaires sociales), BUDG (Budget) du Parlement européen pour les approfondissements nécessaires, en vue d'une nouvelle audition devant être tenue à l'automne. Comme vous le savez nous avons proposé de financer le plan par l'augmentation des ressources propres du budget de l'Union européenne (ndt) ou provenant de la fiscalité européenne, par exemple, des taxes sur les transactions financières, sur les émissions de

CO2 ou provenant d'un emprunt européen en obligations européennes de projet. Ces ressources devraient alimenter un plan d'investissements susceptible d'affronter les graves problèmes liés à l'emploi et à la sécurité en intégrant le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) du Plan Juncker. Le Président de la Commission européenne a récemment déclaré que la dotation du FEIS sera doublée (42 milliards d'investissements qui devraient atteindre 630 milliards grâce à l'effet de levier 1 :15) d'ici à 2022, mais n'a proposé aucune révision substantielle du budget européen à l'occasion de la « *mid-term review* » (2014-2020, du cadre financier pluriannuel. ndt). Ces ressources ne seront en outre pas suffisantes pour réduire le chômage et affronter les problèmes liés à la sécurité. Pour cela des ressources propres sont nécessaires telles que celles proposées par la pétition *ND4E* (TTF, taxe carbone etc.).

Sur la base de déclarations récentes il semble que d'ici le mois d'octobre le groupe de travail présidé par Mario Monti présentera au Parlement, à la Commission et au Conseil européens son rapport sur l'augmentation des ressources propres du budget européen.

En conséquences les prochains mois seront une occasion importante pour intervenir et rappeler avec force les propositions de *ND4E*.

Nous pensons nécessaire de nous rencontrer au plus vite, de réunir les comités italien et européen afin de discuter quelles initiatives entreprendre. Ce sera également l'occasion pour discuter de l'adhésion des comités *ND4E* à la Manifestation de Rome du 25 mars 2017 pour le 60^{ème} anniversaire des traités européens (*cf.* l'Appel publié en édito de ce numéro. ndlr).

Après avoir consulté les organisations promotrices de l'initiative *ND4E* nous proposons que la réunion de son Comité italien se tienne à Rome le mardi 11 octobre dans un lieu restant à confirmer.



Pourquoi le référendum britannique n'est pas un choix

Florent Banfi
Président de l'UEF France – Paris

Article publié initialement sur le *Huffington Post* dans les jours précédant le référendum

Les citoyens britanniques sont appelés à voter le 23 juin sur leur appartenance à l'Union européenne (UE). Loin de l'exemple démocratique vanté par les nationalistes, ce référendum se transforme en mascarade au détriment des citoyens.

Une campagne sans faits

Les étapes pour sortir de l'UE ne sont pas définies dans les traités. Comme il s'agit d'une première, on observe un manque cruel de faits dans les débats. Le flou est partout et les deux camps tentent de justifier des scénarii tant bien que mal. Ainsi on compte le nombre d'économistes, de politiques et même de stars qui sont pour ou contre afin de justifier son vote. Les conséquences du vote sont donc précisément inconnues, ce qui laisse une part importante à l'imagination...

Voter pour rester, oui mais dans quoi ?

Comme Cameron l'avait initialement espéré lorsqu'il annonça le référendum britannique, l'UE doit réformer sa zone euro pour rendre sa prise de décision plus transparente et plus efficace. L'UE est sur le point de changer. Un référendum britannique à l'issue d'une renégociation des traités aurait permis de valider auprès des citoyens le passage à la prochaine étape. Or en votant pour rester, les électeurs ne sauront pas quelle sera l'UE du futur. Ils votent pour l'Union telle qu'elle fonctionne actuellement en sachant qu'elle changera d'ici peu. C'est un vote sur un cadre institutionnel quasi obsolète.

Et en votant pour sortir ?

Dans ce cas, les citoyens rejettent l'UE sans connaître ce qu'ils auront en échange. Ils votent sur ce qu'ils ne veulent pas sans alternative claire. La négociation sera longue et ils auront peu de poids. De plus, ces dernières se dérouleront encore à huis clos entre chefs d'Etats sans implication de la société civile (comme pour les plans de sauvetage de la Grèce).

Le référendum est simplement un acte irresponsable de la part des politiques qui l'utilisent à des fins électoralistes en prenant les citoyens en otage. Ceux qui croient qu'en effectuant un référendum sur la sortie ou non de l'UE, on donne la parole aux citoyens, se trompent considérablement. Un référendum est une façon de poser une fausse question en faisant croire aux gens qu'ils pourront changer les choses en votant, ce qui est faux.

Le seul moyen de laisser les citoyens décider de l'évolution de l'UE, c'est par leur vote pour et non contre un projet. On peut imaginer deux solutions : vote direct ou représentatif. La voie directe consisterait à faire voter par

référendum pour ou contre une série de propositions comme « Voulez-vous que l'UE se dote d'une politique étrangère commune ? », ou encore, « d'une politique sociale complémentaire des politiques nationales ». Cela permettrait au peuple d'orienter les choix en donnant les grandes orientations. Charge ensuite au Parlement européen ou à une assemblée constituante de rédiger un texte correspondant à ce mandat.

L'autre solution est d'élire une convention constituante afin de confronter des projets différents dans le cadre d'une campagne. L'élection serait dans ce cas le processus de sélection d'un projet précis.

Ce dont nous avons besoin c'est d'un débat où des projets ambitieux et clairs s'affrontent.

Hélas, les populistes de tous bords sabotent la démocratie en limitant son expression à de fausses questions car cela leur permet de masquer le fait qu'ils n'ont pas de projet pour l'Europe, mis à part le *statu quo* actuel, c'est-à-dire une Europe des Etats.

Brexit :
les ressortissants
du *Commonwealth* votent,
mais pas les Européens.
C'est absurde

Fabien Cazenave
Membre du Bureau de l'UEF-France – Rennes
Article publié initialement sur *Le Plus – L'Obs* et
antérieurement au référendum

S'il est sain que des membres fassent le point sur leur appartenance à l'Union européenne (UE), on peut néanmoins se poser la question de la pertinence d'un vote où des non Européens vont pouvoir voter, mais pas les Européens non britanniques. Alors qu'ils sont les premiers concernés...

C'est une tradition britannique. Les résidents au Royaume Uni (RU) issus des États du *Commonwealth* ont le droit de vote pour les élections. Ils représenteraient potentiellement 900.000 électeurs, soit environ 3% du corps électoral. C'est une coutume liée au fait que cette union porte sur une histoire, des valeurs et des intérêts communs. Cela aboutit à ce que des Canadiens, des Pakistanais ou des Australiens puissent voter aux élections européennes, comme un arrêt de la Cour de justice de l'UE leur en a reconnu le droit.

C'est du reste très logique : un citoyen résidant quelque part (et payant ses impôts) doit pouvoir décider qui sera son représentant pour décider les lois qui l'impacteront plus tard. C'est le principe de nos démocraties : les citoyens doivent pouvoir décider de ce que l'État fait de leur argent au travers de leurs représentants.

Les 300.000 Français « exilés » ne peuvent pas voter

Cependant, lors de ce référendum, les citoyens non-britanniques européens seront privés de ce droit. C'est le cas, par exemple, des 300.000 Français qui vivent à Londres ou dans d'autres villes d'outre-Manche. Ils ont pour la plupart décidé de faire leur vie là-bas mais ils n'auront pas leur mot à dire sur une décision majeure concernant leur avenir.

Incersement, pourront voter les 1,2 millions de citoyens britanniques vivant sur le « continent », s'ils n'ont pas quitté le Royaume Uni depuis plus de 15 ans. Un retraité anglais ayant fait le choix de « s'exiler » et ne payant plus ses taxes à la Couronne pourra décider à la place de citoyens payant leurs impôts, mais n'ayant pas la bonne nationalité. On voit ici la faiblesse de la logique faisant un lien entre citoyenneté et nationalité, à l'heure de la mondialisation et de la libre circulation en Europe. Les Britanniques ne sont pas les seuls à faire ce lien.

En France aussi, nous lions citoyenneté et nationalité, pour des raisons historiques liées en grande partie à la Révolution française. Il y a par exemple des « députés des Français de l'étranger » élus aux élections législatives. Ils vont décider du futur des lois applicables en France, même s'ils représentent des gens ne vivant plus sur notre sol et ne payant pas non plus d'impôts au Trésor français. Pour cette raison également, des citoyens européens ne pourront ainsi pas voter à la prochaine présidentielle, bien que certains vivent en France depuis plus de 10 ans. Mais les Français de l'étranger, eux, le pourront...

Un sujet qui concerne tous les Européens

Dans le cas du référendum britannique sur l'appartenance du RU à l'UE, c'est encore plus absurde car le sujet concerne tous les Européens. Il ne s'agit pas d'une question purement « britannique », comme par exemple le maintien ou non de la monarchie outre Manche.

Certains pourront arguer que ces citoyens peuvent très bien décider de prendre la nationalité britannique, et que cela leur permettrait même d'éviter certaines paperasseries supplémentaires. C'est faire peu de cas de l'histoire de chaque individu. On peut être né d'un côté de la frontière et décider pour des raisons professionnelles ou par amour (par exemple, il y a dit-on un million de bébés « Erasmus ») de vivre dans un autre pays. Ce n'est pas une raison pour autant de perdre son identité première. Ce serait considérer aussi l'intégration d'un étranger comme étant l'abandon de sa propre identité pour appartenir à une communauté qui serait pure, ne pouvant tolérer aucune différence.

La citoyenneté européenne est censée être justement une réponse : on ne perd pas sa nationalité d'origine, mais on peut vivre en tant que citoyen ailleurs, tout en acquérant les devoirs et les droits de l'État dans lequel on vit.

Il est du reste paradoxal de se dire que des non Européens vont pouvoir voter au nom d'une communauté de valeurs (le *Commonwealth*), mais pas les Européens alors que l'UE est censée être plus qu'une simple communauté économique. Et c'est d'ailleurs ce qui dérange justement les eurosceptiques britanniques.

Brexit - Le référendum ou la démocratie à pile ou face

Roger Vancampenhout
Membre du Groupe Europe de l'UEF – Bruxelles

La démocratie face au chaos

En perdant le pari du « *Remain* » contre le « *Leave* », David Cameron s'est tiré une balle dans le pied, que ce soit « le pied dedans » ou le « pied dehors » du Royaume-Uni (RU) vis-à-vis de l'Europe. Ce faisant, il a entraîné son pays dans une zone de turbulence prolongée. Avec ses 51,9%, le choix du « *Brexit* » a mis en lumière des dissensions internes non seulement entre les nations constitutives du Royaume, mais aussi entre les diverses composantes de la population : le choix de quitter l'Union n'est partagé ni par la majorité des Écossais, ni par celle des Irlandais du Nord, ni par Londres (sans parler de Gibraltar), ni par la majorité des jeunes Britanniques. Ce choix illustre également un divorce entre les classes dites « populaires », retraités et habitants des campagnes, et les classes plus « aisées » ou mieux informées, étudiants et urbains, quelquefois qualifiées d'« élites ». . . Les fractures sont profondes jusqu'au sein des principaux partis, conservateur et travailliste. Pour ajouter à la confusion, une pétition a été lancée, dès la proclamation des résultats, pour organiser un nouveau référendum !

Vis-à-vis de l'Union, l'embrouillamini risque tout autant de se prolonger. La mise en œuvre de l'article 50 du Traité de Lisbonne¹³, conditionnée par la notification de la décision de retrait, risque de prendre du temps. . . et tout indique que nos amis britanniques ne se priveront pas de jouer la montre : Theresa May, la nouvelle Première ministre et cheffe d'orchestre du *Brexit*, n'est pas pressée. . . Cela dit, le référendum a eu lieu et son résultat doit être respecté, quelles que soient les contre-vérités véhiculées et la désinformation pratiquée tout au long de la campagne référendaire par les tenants du « *Brexit* ». Pour avoir défendu le maintien de son pays dans la famille européenne, la députée du parti travailliste Jo (Joanne) Cox est tombée sous les coups d'un assassin.

Le procès du référendum

Quoi qu'il en soit, considérer le référendum comme un instrument idéal de démocratie serait faire un pas que nous ne franchirons pas : cet outil doit être manié avec précaution. Il n'est que de rappeler un certain nombre

13 Paragraphe 1 : « Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union. »

Paragraphe 2 : « L'État membre qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. À la lumière des orientations du Conseil européen, l'Union négocie et conclut avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait . . . »

Paragraphe 3 : « Les traités cessent d'être applicables à l'État concerné à la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait ou, à défaut, deux ans après la notification visée au paragraphe 2, sauf si le Conseil européen, en accord avec l'État membre concerné, décide à l'unanimité de prolonger ce délai. »

d'exemples d'un passé récent ou même plus lointain. Les Belges de ma génération se souviendront de la « consultation populaire » (le « référendum » n'existe pas en droit constitutionnel belge) qui en 1950 donna une majorité de plus de 57% en faveur du retour du roi Léopold (contesté pour son attitude sous l'Occupation) sur le trône : le clivage entre Flamands (72,2%) et francophones (42%) doublé d'un clivage idéologique entre catholiques (plus nombreux en Flandre) et anticléricaux (plus nombreux en Wallonie) faillit faire imploser le pays : des affrontements violents et des morts dans la région de Liège amenèrent le roi à abdiquer en faveur de son fils Baudouin, sauvant ainsi le pays. . . et la monarchie. Manifestement, l'instrument du référendum ne convenait pas à ce type de confrontation.

Exemple plus récent : les référendums sur le Traité constitutionnel européen en 2005 donnèrent une majorité de 54,5% de « Non » en France et de 61,5% de « Non » aux Pays-Bas. Le processus de ratification fut interrompu, alors que, quelques mois plus tôt, le référendum en Espagne avait dégagé une majorité substantielle des votants en faveur de la « Constitution » et que, un mois plus tard, la majorité des électeurs luxembourgeois, également consultés par référendum, approuva le traité ! Les référendums prévus dans d'autres États membres furent tout simplement suspendus. Ces épisodes alimentèrent et continuent d'alimenter des controverses, en particulier en France, sur le « déni de démocratie » (sic) qu'aurait constitué la ratification – cette fois par la voie parlementaire - du Traité de Lisbonne, signé en décembre 2007 et entré en vigueur le 1er décembre 2009 au terme d'une laborieuse procédure de ratification. Celle-ci fut marquée, entre autres péripéties, par un premier référendum irlandais rejetant le traité à 53,4%. Après avoir renégocié plusieurs clauses du traité, les Irlandais l'approuvèrent par la suite par un score de 67,1%. Je passe sur les épisodes que constituèrent les refus initiaux des présidents polonais Lech Kaczynski et tchèque Vaclav Klaus. Secouée par des campagnes de désinformation et de diffusion de contre-vérités sur le Traité de Lisbonne, l'Union européenne (UE) devait se complaire pendant tout ce temps dans un « nombrilisme institutionnel », alors que la crise financière battait déjà son plein. . . Pour faire court, convenons que ces modes de ratification devront être sérieusement repensés à l'avenir.

Le Brexit va durer. . .

Répetons-le : le référendum britannique a ouvert pour l'Union une période d'incertitude prolongée. Gardons-nous toutefois de donner des leçons de démocratie à nos amis britanniques : les prochains mois nous montreront comment ils sortiront de l'impasse. Méditons entretemps le mot de Churchill : « La démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres ». . . Quant à l'attitude que devraient adopter les 27 États membres, nous ferons nôtre la conclusion d'un communiqué de l'UEF-France au risque de faire grincer des dents les « euro-réalistes » : « La priorité aujourd'hui est de solder le *Brexit* et que l'UE puisse concentrer ses efforts sur sa réforme pour aller vers plus d'efficacité et plus de démocratie, en d'autres termes plus de fédéralisme. . . ». Et les institutions de l'UE doivent s'investir davantage dans le débat public, démocratique et transnational : les citoyens doivent percevoir le changement sous peine de les voir se détourner plus encore du projet européen !

Brexit, à quelque chose malheur « pourrait être » bon : un exercice de politique fiction

Catherine Montfort
Membre du Groupe Europe de l'UEF Europe –
Bruxelles

Le mot « *Brexit* » (pour « *British exit* », c'est-à-dire le référendum britannique du 23 juin sur la sortie du Royaume uni (RU) de l'Union européenne UE) résonne depuis de longs mois sur les ondes et sur les écrans. Parmi les questions de non moindre importance est celle du devenir des nombreux Européens résidant au RU et des nombreux Britanniques qui résident dans un autre Etat membre¹⁴. Ils seraient 200.000, dont 69.000 retraités, à vivre rien qu'en France mais 160.000 Français vivraient au Royaume Uni (*Politico*, 9 juillet 2016, page 6). Les Européens résidant en Angleterre en particulier pourraient être directement affectés par les restrictions de visa et de circulation prévues dans le cadre de l'accord conclu lors du Sommet européen du 19 février 2016 entre le RU et l'UE, c'est-à-dire ne pas bénéficier pendant une période allant jusqu'à 7 ans du système social britannique auquel pourtant ils contribuent. Le point est sensible, car d'autres Etats membres pourraient décider d'appliquer le principe de réciprocité (négative) à l'égard de leurs migrants britanniques...

Un autre cas d'école est la situation des expatriés britanniques, déchus de la citoyenneté européenne du fait de la sortie du RU de l'UE. Certains se sont d'ores et déjà livrés à une analyse de la situation des fonctionnaires européens d'origine britannique : du point de vue statutaire, il est très probable que ceux-ci ont des droits acquis, notamment en matière de retraites du système spécifique auquel ils ont cotisé en tant qu'employés d'une institution de l'UE. D'un autre point de vue, leur situation apparaît problématique au regard de ce même statut des fonctionnaires et autres agents de l'UE. Le statut précise en effet qu'il faut être « ressortissant d'un des États membres », et donc citoyen européen (article 28 du Statut) pour prétendre être fonctionnaire de l'UE : le RU sorti de l'UE ne pourrait donc plus conférer à ses ressortissants ce droit à exercer des fonctions dans les institutions de l'UE.

Certes, il existe des solutions pragmatiques pour ces expatriés, comme celle de demander la nationalité d'un autre Etat membre, phénomène qui semble s'être accéléré récemment parmi la population des Britanniques résidant hors de leur pays d'origine, notamment parmi les fonctionnaires européens. Quitte à ce que l'attachement civique et émotionnel au pays d'origine en soit affecté. Une autre piste existe et ne peut être écartée à la légère. Elle consisterait à maintenir au profit de ces ressortissants britanniques fonctionnaires de l'UE la citoyenneté

¹⁴ Selon le gouvernement britannique, ils sont 2,7 millions de citoyens européens résidant au RU et 1,3 million de Britanniques résidant dans un autre pays de l'UE que le leur, surtout en Espagne, en Irlande et en France. Selon les Nations unies, 4,5 millions de Britanniques vivent à l'étranger. <http://www.telegraph.co.uk/news/2016/05/18/eu-facts-what-would-leaving-the-eu-mean-for-expats/>

européenne afin de continuer à bénéficier des droits et obligations dont ils jouissaient jusqu'à la sortie de leur pays d'origine de l'UE. Certes, « la citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté [d'un Etat membre] et ne la remplace pas » (article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'UE) mais nécessité fait force de loi et il serait à tout le moins étrange qu'une population homogène du point de vue professionnel souffre de ruptures d'égalité en permettant à des citoyens et non citoyens européens d'être fonctionnaires de l'UE. On peut même imaginer l'indignation de certains (que je n'approuve pas) s'ils devaient côtoyer dans leur service des ressortissants étrangers disposant d'un traitement statutaire égal. Comment dès lors refuser à d'autres ressortissants non européens le droit d'accéder à la fonction publique européenne ? La boîte de Pandore serait ouverte. Et surtout le lien serait rompu entre citoyenneté et accès aux fonctions publiques, lien qui existe depuis la fin de l'Ancien Régime et consacré par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La solution, certes créative, permettrait en tout état de cause de donner une visibilité nouvelle à la réalité quotidienne que nous vivons, celle de la citoyenneté européenne jusqu'ici condamnée à rester dans l'ombre des citoyennetés nationales (« subsidiaire » donc). Et de renforcer son caractère solidaire et fédérateur à l'égard de tous, heureux bénéficiaires de la liberté de circulation et d'établissement, de la protection de la Charte des droits fondamentaux, de la protection de la Cour de justice et des nombreux droits civiques et politiques accordés par les Traités (voir les articles 18 à 15 du TFUE). Ainsi que l'accès automatique aux services sociaux de santé et de retraite dans l'Etat membre de résidence, qu'il soit le pays dont on est ressortissant ou pas.

Le résultat, une nouvelle catégorie de citoyens européens simultanément ressortissants d'un Etat tiers (ou associé) mais liés à l'UE par une volonté individuelle solennellement exprimée. Autre avantage pour cette catégorie, celle de préserver les droits et obligations liées à leurs fonctions dans le cadre du Statut auxquels ils ont accédé par leur mérite, par voie de concours publics. La volonté personnelle viendrait suppléer la rupture intervenue du fait d'un acte de souveraineté qui leur échappe.

Cette version rénovée de la citoyenneté européenne pourrait préfigurer une « maison européenne » pour les victimes d'aléas historiques, relativement mineurs dans ce cas précis, mais des plus traumatisants pour tous les apatrides¹⁵. Pour ceux-ci, n'ayant pas les obligations d'indépendance vis-à-vis des Etats membres qui sont constitutives du Statut de fonctionnaire de l'UE, la citoyenneté européenne offre déjà de nombreuses garanties qui s'appliquent dans l'ensemble des Etats membres (sauf dérogation, justement au RU). Il faut avancer résolument dans la réflexion sur cet accès à la citoyenneté européenne découplée de la citoyenneté d'origine, comme alternative ou comme complément au concept de citoyenneté dans le pays de résidence. A méditer, comme tout exercice de politique fiction.

¹⁵ A noter qu'aujourd'hui, certains citoyens européens expatriés sont déchus de leurs droits civiques. Par exemple, les citoyens britanniques résidant à l'étranger depuis plus de quinze ans ne peuvent voter dans leur pays d'origine.

Le Brexit et l'avenir de l'Union

Roberto Castaldi

Professeur associé de philosophie politique et
Directeur du *Centro di Ricerca sui processi
d'integrazione e governance multi-livello*
dell'Università eCampus. Pour le Centre d'études sur
le fédéralisme de Turin, éditeur de *Perspectives on
Federalism* et du *Bibliographical Bulletin on
Federalism - Pisa*
Article publié initialement sur *The Federallist Debate*
– Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

Le Royaume Uni sortira de l'Union européenne. Le vote britannique peut être analysé selon plusieurs perspectives et il entraîne des implications selon plusieurs points de vue, à différents niveaux d'analyse.

Du point de vue historique nous avons peut-être assisté en direct à l'expérience du suicide politique d'un Etat tout entier. Au moment où il sort de l'Union, le Royaume Uni s'engage probablement à cesser d'être le même. En Ecosse et en Irlande du Nord, le *Remain* a nettement prévalu. La Première ministre écossaise a déjà déclaré son intention de convoquer un nouveau referendum pour l'indépendance et sa permanence au sein de l'UE. L'Ecosse aurait un grand intérêt à figurer comme Etat successeur du Royaume Uni sans devoir ouvrir une négociation complexe pour l'adhésion. Et ensemble avec l'Irlande, elle pourrait attirer de nombreuses entreprises qui avaient choisi l'Angleterre comme base à l'intérieur du marché unique européen, y compris pour des raisons linguistiques. L'idée de rétablir les frontières entre l'Irlande et l'Irlande du Nord pourrait amener un retour de la violence dans un contexte particulièrement fragile de la part des indépendantistes irlandais, au nom de la réunification de l'île dans le cadre de l'UE.

Le Royaume Uni avait un énorme intérêt politique et économique à rester dans l'UE. Toutes les organisations internationales, les *think tanks*, les centres d'étude indiquaient les coûts significatifs et les conséquences néfastes en cas de *Brexit*. Boris Johnson a simplement répondu « ayez confiance, ils ont tort ». La modernité a été fondée, dans une large mesure, sur la confiance en la raison. Dans la postmodernité on se méfie de la raison. Mais on se tromperait si on pensait simplement que « les tripes » l'ont emporté sur « la tête ». Ce sont des « tripes » éduquées durant des siècles dans le cadre d'une culture politique et d'un sens de l'identité dominantes qui ont prévalu et qui ne sont même plus perçues comme « une culture », mais comme un fait naturel : le nationalisme. La campagne du *Leave* a été centrée sur l'attaque des migrants (européens), sur l'orgueil national et l'appel à une souveraineté absolue inspirée du XIX^e siècle, sur la sollicitation des pulsions de fermeture, sur le « nous » contre les autres – comme au bon temps de la seconde guerre mondiale dans « *the finest hours* ». Et celui qui pense autrement peut finir par être considéré comme un traître, comme l'a estimé l'assassin de Jo Cox – et comme le soutiennent certains Italiens « anti-euro ».

Aujourd'hui David Cameron passe à la postérité ; il vient

tout juste d'annoncer sa démission et l'on risque de s'en souvenir comme du dernier Premier ministre du Royaume Uni dans sa composition actuelle, l'homme qui en un seul coup a ouvert la voie à la destruction du Royaume Uni et (peut-être) de l'Union européenne. Victime des sondages et de l'interaction toujours plus dangereuse entre politique nationale et politique européenne. Pour conserver l'unité du parti conservateur plutôt que gagner les élections – qu'il ne pensait pas gagner en fait- il a promis le referendum en comptant gouverner avec les libéraux qui l'auraient empêché de le tenir. Au contraire il a gagné et il a dû le fixer en construisant lui-même la scène sur laquelle il serait pendu. Et après avoir tiré sur l'UE pendant des années et négocié un accord spécial pour le Royaume Uni, il s'est soudainement avisé de devoir faire campagne pour le *Remain* et de devoir défendre la même UE qu'il avait utilisée comme bouc émissaire pendant des années.

Entreprise difficile et ratée, si l'on considère surtout que le Royaume Uni a toujours été un membre réticent de l'UE – mais dont il ne pouvait pas se passer économiquement.

L'Union reçoit un nouveau coup à sa crédibilité. Après 66 années durant lesquelles les Etats n'ont toujours fait que s'ajouter, passant de 6 à 28, un Etat décide maintenant de sortir, montrant que l'UE est perçue toujours plus comme une partie du problème, plutôt que sa solution. L'UE est un projet incomplet. Elle n'est pas (encore) une véritable fédération mais elle est déjà un système de gouvernement à plusieurs niveaux.

Elle lie les Etats membres mais elle n'offre pas de politiques fédérales adéquates. C'est le seul niveau de gouvernement qui permettrait d'affronter les grands défis de notre époque auxquels nous sommes confrontés – le terrorisme, la sécurité, la stabilisation du voisinage, la relance de l'économie, le défi environnemental, mais elle ne dispose pas des pouvoirs et des compétences nécessaires ce qui alimente donc des attentes qui, dans les faits, sont frustrées.

Mais, concrètement, le *Brexit* change peu de choses. Le Royaume Uni était déjà au dehors de presque tout avec des *opting out* spécifiques – de la monnaie unique, de la Charte des droits fondamentaux, de la justice et des affaires intérieures et, en partie, de Schengen- et, en substance, il ne participait qu'au marché unique comme la Norvège et la Suisse qui sont en dehors de l'UE mais qui sont obligées d'en respecter les normes et de contribuer au budget de l'UE. S'il veut continuer à participer au marché unique, le Royaume Uni devra passer un accord analogue. Au lieu d'être plus indépendant et autonome, il sera moins en devant appliquer des règles qu'il n'aura pas contribué à écrire et continuer à contribuer à l'odieux budget communautaire – qui est une misère avec 0,9% du PIB européen ! L'UE a intérêt à offrir au Royaume Uni des accords photocopiés par rapport à ceux avec la Norvège et la Suisse, ou moins bons, pour éviter de créer des incitations à en sortir. Et la Grande Bretagne se trouvera vite en condition de devoir renégocier dans une position de faiblesse des accords commerciaux avec le monde entier puisque ceux de l'UE ne s'appliqueront plus. Les citoyens britanniques risquent de payer leur choix un prix assez salé en termes économiques. Les citoyens européens qui vivent au Royaume Uni pourront en subir les contrecoups – au terme de la négociation pour la sortie- de même que les

citoyens britanniques au sein des pays européens.

Les Etats les moins favorables à l'intégration ont aujourd'hui perdu leur leader et leur position peut paradoxalement être affaiblie par le succès eurosceptique de Farage et Johnson. L'UKIP a gagné sa bataille et perdu sa raison d'être et pourra difficilement survivre comme force autonome sur le long terme. Pour les Pays Bas, le Danemark, la Hongrie, la Pologne, il était possible de faire un front commun derrière le leadership britannique, mais maintenant ce sera beaucoup plus difficile.

Les Etats les plus européistes ont perdu leur alibi « nous voudrions plus d'intégration mais le Royaume Uni freine ». Renzi, Merkel et Hollande ont souvent fait de grands discours sur « la relance de l'intégration », sur l'union politique, sur la vision de Spinelli. Tous disent que l'UE doit changer. Ils ont maintenant une extraordinaire fenêtre d'opportunité pour transformer une crise de rejet de cette Union incomplète et imparfaite, en s'engageant dans une voie pour la rendre plus complète et parfaite –ce qui fut l'objectif que les Américains se donnèrent à travers la Convention de Philadelphie.

Nous verrons rapidement si ce sont les gouvernements nationaux des grands Etats ou les institutions supranationales européennes, à commencer par le Parlement, qui prendront l'initiative de répondre à cette crise de consensus au sein de l'Union. Le risque le plus grand, c'est que tous cherchent rapidement à éliminer le problème et à retourner au « *business as usual* ». Ce serait la démonstration qu'en Europe, il n'y a plus de leadership disponible en mesure de prendre une telle initiative. Et en jouant seulement sur la défense d'un *statu quo* insatisfaisant, ils ouvriraient la route à l'affirmation des populismes à toutes les sauces. Le processus de crise de la civilisation européenne moderne –dont les tendances à la fermeture de type xénophobe et nationaliste témoignent– en serait accéléré. C'est parce que dans le monde global, seuls les Etats de dimensions continentales comptent –comme les USA, la Chine, l'Inde, la Russie– que le choix pour les Européens continue d'être « s'unir ou périr » comme le rappelaient, entre autres, les Britanniques Lord Beveridge et Toynbee.



L'Union européenne affolée !

Paul Oriol

Auteur de

Pour une citoyenneté européenne de résidence - Paris

Avec le vote du Brexit, l'Union européenne (UE) est fortement ébranlée par la droite, nationaliste, xénophobe, raciste, britannique, malgré la pression de l'internationale libérale ; d'Obama à Juncker en passant par la City, les Bourses et tous les chefs de gouvernement libéraux de l'UE.

Bien entendu, après avoir fait pression, ces chantres du libéralisme insistent sur l'inconscience des citoyens et sur les conséquences désastreuses du Brexit, projettent des réunions d'urgence : ils reconnaissent, plus ou moins, le manque de démocratie à l'échelle de l'Union et promettent une fois de plus...

Il a fallu le Brexit pour que ces gouvernants se rendent compte du désamour des peuples pour leur conception de l'UE : pourtant combien de référendums l'avaient annoncé, pourtant les résultats des différentes élections montraient bien la montée des droites nationalistes.

Il est remarquable que les plus attaqués par l'opinion publique soient les institutions et les bureaucrates de Bruxelles. Mais l'agitation apparente est surtout celle des gouvernants : François Hollande reçoit et consulte, à tout va, les partis nationaux, les partenaires européens, réunion des Ministres des affaires étrangères à Berlin, rencontre Merkel-Hollande-Renzi, puis mardi-mercredi sommet européen sur le Brexit... François Hollande espère-t-il, retrouver une place dans l'UE, grappiller quelques points dans les sondages et se remettre en selle ?

« La mollesse de la réponse à la crise sociale et l'irrésolution dans la crise migratoire de cet été ont achevé l'ouvrage. Les classes populaires, sur tout le continent, n'y croient plus ». (Laurent Joffrin, Libération, 25 juin 2016). Mais peu de gouvernants parlent de la crise sociale et semblent plus motivés par la montée antieuropéenne des nationalistes.

Que vont-ils proposer ? Les partis sociaux-démocrates ou conservateurs européens, vont profiter de cette crise, pour essayer de susciter un nouveau sursaut pour l'Europe, pour la même Europe, sociale-libérale... À six ? À 19 (euro). Pensent-ils encore bernier les peuples ? Tandis que Jean-Luc Mélenchon demande une « harmonisation sociale par le haut » et Marine Le Pen, « la mise en œuvre d'un référendum pour demander aux Français s'ils souhaitent rester dans l'Union européenne ».

Ils vont proposer des cosmétiques ! Car le « pouvoir européen » est essentiellement aux mains du Conseil européen, c'est à dire des chefs d'État et de gouvernement, qui ont pris à l'unanimité ou à la majorité qualifiée les décisions importantes, traités européens... Les chefs d'État et de gouvernement votent à Bruxelles, reviennent dans leur pays et protestent contre ce qu'ils ont voté à Bruxelles. Peuvent-ils se dédire ? David Cameron n'est pas le seul responsable du Brexit... Il est le seul démissionnaire...

Mais ils ne sont pas les seuls. Ce n'est pas Bruxelles qui a cassé les syndicats britanniques : c'est Thatcher, conservatrice, mère de Tina. Quelle a été en Europe la mobilisation pour soutenir les syndicats britanniques ? Ce n'est pas l'UE qui a imposé Hartz aux syndicats allemands : c'est Schröder, social-démocrate, alors que les syndicats allemands faisaient grève tous les lundis. Qui, en Europe, s'est solidarisé avec les syndicats allemands ? Nous étions une dizaine à La Villette, tous les lundis. Qui a été le principal ennemi de Syriza : c'est Schäuble. Combien de manifestations dans l'Union pour soutenir Syriza ? Et des manifestations peu spectaculaires à Paris.

François Hollande veut être le Schröder ou le Thatcher français ? Qui, en Europe, manifeste sa solidarité avec les syndicats français ? Malgré la résistance des Français, à travers les manifestations ou les sondages. Et même les parlementaires qui obligent le gouvernement à utiliser le 49-3 pour faire passer sa contre-réforme ?

La grave vérité, c'est qu'il n'y pas d'internationale des internationalistes. Des syndicats, hormis la Confédération européenne des syndicats dont on connaît la forte capacité à ne rien faire ! Il y a une véritable internationale des gouvernements favorables au libéralisme qui joue à plein au Conseil européen... Il y a, paradoxe, une internationale nationaliste. Pardon, il y a aussi un Alter-sommet qui se réunira en novembre à Bruxelles, les gouvernements européens en tremblent.

Il y a eu le « non » en 2005 qui n'était pas seulement de gauche mais cinq ou six candidats du « non de gauche » à la présidentielle suivante : chacun voulant récupérer, à son profit exclusif, les résultats d'une campagne importante. Un véritable succès !

Et, aujourd'hui, l'essentiel tourne autour des dix candidats potentiels à l'élection à la Présidence de la République, de droite, et des dix de gauche ! Entretenu quotidiennement pas les uns et les autres, avec, bien entendu, le soutien des

médias et des bureaucrates français, de gauche et de droite. La France est abonnée au PMU et spéculé sur le couplé gagnant !

Le Brexit britannique a été obtenu essentiellement par le vote xénophobe, raciste, nationaliste. Tous les nationalistes de l'UE s'en félicitent et veulent s'en inspirer pour proposer des référendums qu'ils espèrent gagner. Et les eurocrates nationaux et bruxellois sont tout étonnés des résultats de la consultation britannique. Comme s'il n'était pas annoncé, au Royaume-Uni ou ailleurs, par tous les référendums antérieurs, dont ils n'ont nullement tenu compte. Par tous les sondages internationaux qui témoignent du désenchantement européen, y compris dans les pays les plus europhiles.

Aujourd'hui, en période préélectorale en France et en Allemagne, François Hollande s'agite, en Allemagne, Siegmund Gabriel, président du SPD et Martin Schulz, publient un texte qui critique la politique d'austérité qu'ils ont, jusqu'ici, accompagnée, l'un comme vice-chancelier, l'autre comme président du Parlement européen.

Quelle crédibilité peuvent-ils avoir ?

Malheureusement le coup décisif est venu de la droite. Pour que la gauche renverse la table au niveau européen, c'est plutôt mal parti. Servira-t-elle de force d'appoint à la droite dans le démantèlement ? Pour qu'elle reprenne la main, il faudra qu'elle change beaucoup. Qu'elle se coordonne au niveau de l'Union. A une époque, on spéculait sur le socialisme dans un seul pays... Peut-on faire faire une politique économique et sociale nouvelle dans un seul pays ? Peut-on faire la France-sociale seule ?

Quelles alliances décisives sont possibles au niveau européen ? Qui en prendra l'initiative ? Qui sera à l'origine de (puissantes) manifestations de gauche dans toute l'Union européenne ?

Faites comme eux, diffusez nous !



**Contre l'anarchie mondiale,
la démocratie**

Robert Toulemon

Auteur de *Aimer l'Europe* - Paris

Avec l'aimable autorisation de la revue *Futurible* sur
demande de l'auteur

Face au populisme nationaliste qui déferle partout, y compris hélas dans notre Europe, une attitude défensive ne suffit pas. La bataille doit être menée sur le terrain des idées. Or il est une idée qui n'a rien perdu de sa puissance et sur laquelle s'appuyer. Cette idée n'est autre que l'aspiration universelle au respect des droits fondamentaux et à la démocratie. Les déceptions des printemps arabes résultent sans doute pour partie d'un apprentissage difficile. Elles sont aussi dues à l'incapacité des Occidentaux à faire de leur victoire sur le totalitarisme un triomphe universel de la liberté. De la fin de la guerre froide aurait pu naître un ordre mondial fondé sur la généralisation de l'Etat de droit. Telle était la vision de Fukushima annonciateur mieux inspiré qu'on ne l'a dit de la fin de l'Histoire. La réponse inappropriée donnée en Irak par Bush junior aux attaques du 11 septembre 2001 a dévalorisé toute politique se donnant pour objet d'étendre la démocratie. Retourner cette situation suppose que d'oppressive, l'image de l'Occident devienne libératrice, notamment aux yeux des femmes et de la jeunesse. Ce devrait être le ressort d'une grande politique étrangère européenne de contribuer à cette révolution culturelle d'un nouveau genre. D'un excès d'optimisme, les démocraties occidentales sont passées, comme il arrive souvent, à un pessimisme qui leur interdit de mesurer leurs chances de gagner la bataille des idées, la seule décisive dans le long terme. Renoncer à livrer cette bataille revient à se résigner à une anarchie universelle menaçant l'avenir du genre humain.

L'aggravation des désordres résultant de l'absence d'ordre mondial se multiplie. Le djihadisme terroriste est devenu l'idéologie révolutionnaire à la mode. Le Moyen-Orient subit la double épreuve d'un durcissement du conflit Israël - Palestine et de l'apparition d'un califat réunissant sous une impitoyable dictature islamique le croissant fertile qu'Anglais et Français s'étaient partagé au lendemain de la première guerre mondiale. En renonçant à sanctionner Bachar après la violation de la ligne rouge que devait constituer l'usage d'armes chimiques par le dictateur syrien, Obama n'a pas seulement porté une atteinte gravissime à la crédibilité des Etats-Unis comme puissance de dernier recours. Il a favorisé l'ascension des extrémistes au sein de la rébellion. Non loin de là, Poutine aspirant à une revanche géopolitique après la dislocation de l'Union soviétique et

encouragé par les hésitations occidentales, veille à entretenir dans l'Est ukrainien un degré de troubles suffisant pour empêcher la consolidation d'un régime Porochenko associé à l'UE. La destruction d'un avion malaisien avec la probable complicité de la Russie a conduit l'UE à franchir un degré de plus dans l'échelle des sanctions. Principal pays arabe, l'Egypte retrouve, après l'intermède des Frères musulmans, la dictature militaire. L'Afrique se divise entre zones où le calme revenu permet un décollage inattendu largement fondé sur l'essor des communications et pays livrés à une anarchie meurtrière qui, sous des formes diverses, exerce ses ravages en Libye, en Centrafrique, au Soudan, en Somalie, en Erythrée et dans le bassin du Congo. Les Etats du Golfe, Arabie et Qatar notamment, parviennent à combiner une garantie américaine à leur sécurité avec un soutien partout dispensé aux pires extrémistes, sans qu'on ait trop longtemps paru s'en émouvoir à Washington et dans les capitales européennes. L'accord péniblement obtenu sur le nucléaire iranien, loin de conduire à l'apaisement espéré, a conduit à une intensification de l'antagonisme entre Chiïtes et Sunnites auquel a aussi contribué l'avènement d'un souverain saoudien peu disposé au compromis. Le Yémen, Arabie heureuse des Anciens, est le théâtre d'un affrontement armé entre des rebelles soutenus par Téhéran et une coalition dirigée par les Saoudiens. Pour la Turquie d'Erdogan l'ennemi principal n'est pas Daech mais les Kurdes de Syrie.

Que dans un pareil climat et moins d'un mois après les attentats de novembre, la conférence de Paris sur le climat ait pu se tenir est un succès pour la diplomatie française. L'avenir dira la valeur des engagements souscrits par les Etats. Relever le défi climatique suppose un progrès de la gouvernance mondiale qui demeurera aléatoire aussi longtemps que n'auront pas été mises en place des procédures permettant de sanctionner les manquements.

Les conflits en cours en Afrique et au Moyen-Orient multiplient les demandeurs d'asile qui s'ajoutent aux traditionnels candidats à la migration. Les institutions et les gouvernements européens sont soumis aux exigences contraires du secours aux naufragés et du refus de ce qui est ressenti par une fraction croissante de la population comme une invasion et une concurrence. Le problème des migrations apparaît plus que jamais lié aux désordres du monde. Le spectacle offert par les médias produit une sorte de mithridatisation. A l'indifférence d'une majorité, répond le dégoût de ceux qui ne se résignent pas à l'état du monde. L'effondrement de l'idéologie marxiste a laissé place à un millénarisme islamiste nourri par les humiliations de l'époque coloniale. La guerre civile, soigneusement entretenue en Syrie par l'appui de la Russie au régime d'Assad, fonctionne comme un aspirateur drainant de

jeunes volontaires rêvant de donner dans le djihad un sens à leur vie. Craignant le retour en Europe d'éléments formés au terrorisme, les gouvernements sont sur le qui-vive. Durement frappée en novembre 2015, la France vit sous l'état d'urgence. Face à la menace terroriste et à la pression migratoire, les Européens absorbés par leurs problèmes internes et prisonniers de leurs intérêts à court terme ont le plus grand mal à définir une stratégie commune. Le durcissement des frontières menace d'anéantir une des plus remarquables réalisations de l'Europe. L'intergouvernementalisme révèle son incapacité à produire la moindre politique commune comme on le voit à propos de l'asile.

L'Occident a gagné la guerre froide mais, tel Hannibal, n'a pas su profiter de sa victoire. Une Amérique paralysée par le conflit entre un président en fin de mandat et un Congrès hostile, une Europe incapable, par allergie au fédéralisme, de donner un contenu aux textes annonçant une politique étrangère et de sécurité commune se révèlent incapables de répondre à l'aspiration à la démocratie qui se manifeste sur tous les continents. Le moment n'est-il pas venu de concevoir une stratégie de rétablissement de l'ordre mondial qui, prenant appui sur ce besoin universel de liberté, soit en harmonie avec nos valeurs et nos intérêts ?

L'Occident déboussolé

Contrairement à la manière dont on présente habituellement son histoire, la guerre froide ne fut pas seulement une confrontation de puissances. En Europe, s'affrontaient un empire totalitaire et un ensemble de démocraties pratiquant toutes avec plus ou moins de bonheur la liberté politique, les élections libres et l'état de droit. Malgré la présence en France et en Italie de forts partis communistes, la majorité de la population refusait la perspective d'une éventuelle communisation favorisée par la présence de l'armée rouge, ainsi que cela s'était produit dans les pays qui allaient devenir, par une cynique antiphrase, les démocraties populaires. Il n'existait pas moins une contradiction entre les idéaux de liberté et de démocratie supposés défendus par l'Alliance atlantique et le comportement des Etats membres de l'OTAN. Au cours des quarante années qui séparent la signature du Pacte Atlantique de la chute du mur de Berlin, les Etats-Unis et leurs alliés ne prirent aucun risque lors des révoltes récurrentes des peuples soumis à la tyrannie soviétique. Dans le même temps, Washington multipliait, au nom de la lutte contre le communisme, notamment en Amérique latine, des interventions favorables à des régimes cruellement tyranniques. L'engagement des Etats-Unis dans la péninsule indochinoise, prolongeant celui de la France, aboutit à un échec militaire sur le terrain. Entaché d'atrocités largement médiatisées, il eut aussi pour effet d'alimenter partout dans le monde, y compris dans la jeunesse occidentale, une puissante vague de réprobation politique et idéologique. La révélation au grand public des crimes de Staline par Soljenitsyne, puis par la direction soviétique elle-même, les répressions de l'ère Brejnev, l'invasion de l'Afghanistan permirent à l'Occident de redorer son blason avant même que la chute du mur de Berlin apparaisse comme une victoire inespérée après plus de quarante ans de guerre froide.

Pourquoi cette victoire du « monde libre » n'a-t-elle pas permis la construction d'un ordre mondial pacifique ? Les causes de ce fiasco sont multiples. A celles le plus souvent alléguées, le surgissement d'un terrorisme islamiste, avec le point d'orgue du 11 septembre 2001, la réponse aussi mal inspirée que mal exécutée par Bush junior en Irak, le manque d'unité et de volonté des Européens, plus récemment, les hésitations d'Obama, s'en ajoute une autre, généralement ignorée bien que décisive : l'ignorance par l'ensemble des pays d'Occident (un Occident politique incluant évidemment le Japon) de l'aspiration sinon universelle du moins très largement partagée à la démocratie et à l'Etat de droit. Ignorance ne signifie pas absence de sympathie ou d'encouragements, notamment à travers les organisations non gouvernementales, mais incapacité à concevoir une stratégie fondée sur cet aspect nouveau et fondamental de la mondialisation, l'aspiration générale à la démocratie.

Les responsabilités de cet échec sont partagées. La principale incombe aux Etats-Unis, à leur culte de la puissance, à leur attachement dogmatique à leur souveraineté. Celle des Européens est, faute de s'être donné les moyens d'une politique étrangère et de défense commune, autrement dit d'avoir franchi le pas d'une union politique d'inspiration fédérale, de ne pas s'être mis en mesure de proposer à leurs partenaires d'outre atlantique une réflexion stratégique sur l'avenir de l'Alliance après la fin de la guerre froide. En réalité, les gouvernements ne souhaitaient pas remettre en cause une architecture de sécurité à laquelle ils demeuraient attachés, sans avoir pour autant le courage d'adapter l'Alliance à un univers politique mondial profondément transformé. L'Union européenne, sans moyens militaires qui lui soient propres alors que ses Etats membres réduisaient leurs propres capacités, se voyait confinée dans l'exercice d'un *soft power* non négligeable mais pas à la mesure des nouveaux défis.

Un humanisme mondialisé

Une stratégie visant à construire un ordre mondial n'aurait aucune chance de succès si elle ne prenait appui sur un ensemble de valeurs susceptible de répondre aux aspirations des jeunes générations et d'être partagé par le plus grand nombre. La grande nouveauté du monde contemporain est la combinaison d'une information immédiate et globale sur les violations des droits fondamentaux et d'un rejet général des diverses formes de domination. Nous n'avons pas réellement pris conscience du formidable succès historique que représente l'effondrement au XXème siècle des deux idéologies totalitaires rivales. Les horreurs des conflits du dernier siècle ont anéanti la croyance au progrès héritée des Lumières et ont en quelque sorte effacé ce miracle du triomphe universel d'un humanisme nouveau, seule base possible d'un ordre global. La profusion d'atrocités que nous relatent chaque jour les médias peut paraître démentir l'hypothèse d'un nouvel humanisme. La condamnation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, la création de tribunaux chargés de juger leurs auteurs sont des innovations de portée historique majeure en dépit du refus de tout engagement de la part non seulement de la Russie et de la Chine mais également des Etats-Unis. Le contraste entre des Etats européens se faisant les promoteurs d'une protection universelle des droits

fondamentaux et des Etats-Unis d'Amérique viscéralement opposés à toute contrainte supranationale est source de faiblesse pour l'Alliance atlantique. Les Etats africains observent non sans raison que la plupart des poursuites engagées pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité ont frappé des personnalités du tiers-monde, le plus souvent africaines. Une pareille discrimination ne saurait être durable. L'ordre public mondial est appelé à s'étendre ou à disparaître.

L'accroissement fantastique des inégalités entre pays et à l'intérieur de chaque pays est, en même temps que la régression de la pauvreté de masse, une conséquence de la mondialisation. L'ordre mondial n'en serait pas un s'il ne se donnait comme l'un de ses objectifs primordiaux une répartition mieux équilibrée de la richesse sur tous les continents. La négociation sur le dérèglement climatique offre une occasion d'aborder ce problème sur des bases nouvelles. A la revendication des pays moins avancés de poursuivre un rattrapage, parfois à peine entamé, avec l'aide des pays avancés devront répondre des engagements de bonne gouvernance.

Multilatéralisme et rapports de force

L'histoire du dernier demi-siècle peut s'analyser comme un affrontement entre la prégnance persistante des rapports de force et la naissance de diverses formes de multilatéralisme. Des rapports de force relèvent la dissuasion nucléaire, l'affrontement de groupes d'Etats, telle la confrontation Est-Ouest au temps de la guerre froide, les révoltes anticoloniales et leur répression, les abus de puissance des entreprises multinationales, à commencer par leur volonté et leur capacité d'échapper à l'impôt. Du multilatéralisme relèvent les Nations unies et leurs organes spécialisés, les groupes régionaux, dont l'Union européenne est le modèle le plus avancé, et les multiples conventions visant à rationaliser les rapports internationaux et à prévenir et à punir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Bien entendu, les rapports de force ne sont pas absents des systèmes multilatéraux. Ceux-ci, parfois, en reconnaissent la pertinence dans leurs structures même. Le droit de veto des membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations unies sanctionne les rapports de puissance issus de la capitulation de l'Allemagne et du Japon.

Ayant perdu leur ancienne prééminence, les puissances européennes se sont faites les avocates du multilatéralisme, tout en se reposant sur les Etats-Unis pour assurer leur sécurité. Leur dépendance à l'égard des Etats-Unis, aggravée par la modicité de leurs budgets de défense, leur interdisait d'exercer une réelle influence sur une politique américaine rebelle à toute contrainte supranationale. L'Alliance atlantique justifiée par la menace soviétique relevait à la fois d'un rapport de force et d'une défense collective de l'Etat de droit face à un empire totalitaire. La chute de cet empire et l'apparition d'une menace d'un nouveau type, celle du terrorisme islamiste, auraient dû conduire, non à la dissolution de l'Alliance, mais à une redéfinition de ses objectifs et de son aire géographique. Au lieu de procéder à cette révision fondamentale, l'Occident s'est divisé et a multiplié les erreurs, la plus lourde de conséquences étant l'invasion de l'Irak et la destruction de son appareil d'Etat. Faute d'imagination et de courage, les nations occidentales ont manqué l'occasion de répondre

aux attentes des pays de l'Est et du Sud ayant retrouvé la liberté ou aspirant à la retrouver. L'heureuse exception des Etats d'Europe centrale et orientale admis avec succès dans l'Union européenne souligne, par contraste, l'aveuglement qui conduisit à n'offrir, à la Russie, à l'Inde, aux nouvelles démocraties d'Asie, à une Amérique latine enfin délivrée de ses dictatures aucune perspective de participation effective à un nouvel ordre mondial. La réunion périodique dans un cadre informel des dirigeants des principales puissances occidentales, à l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing, étendue à la Russie après 1991, a été, en fait, limitée à l'économie. Elle n'a donné que des résultats limités et a contribué à accentuer la coupure entre grandes puissances et pays émergents exclus de ce club aristocratique.

Bâtir un ordre mondial démocratique

Un ordre mondial fondé sur la liberté individuelle et collective des peuples peut paraître relever de la catégorie des utopies sympathiques mais hors d'atteinte. A l'heure de la mondialisation, cet objectif est cependant le seul à permettre à la fois la défense de nos valeurs et celle de nos intérêts. La première étape devrait être une prise de conscience, celle de la solidarité de fait qui unit désormais toutes les nations soumises aux mêmes menaces : prolifération nucléaire, changements climatiques, apparition de zones de non-droit générant des mouvements migratoires croissants et incontrôlables. Cette prise de conscience émerge mais le rôle respectif des Etats, du moins de ceux qui peuvent prétendre au statut de « puissance », et des organisations internationales est loin d'être clair. L'Europe, prisonnière de son passé, tarde à se doter d'une personnalité politique cohérente, les Etats-Unis, traumatisés par le désastre d'Irak ne veulent plus assurer la fonction de gendarmes du monde. Contrairement à ce que l'on aurait pu espérer, la fin de la guerre froide n'a pas permis d'apporter aux Nations unies les réformes indispensables au maintien de leur légitimité et à leur efficacité. L'uchronie est un exercice difficile. On doit cependant se demander si un soutien massif à Gorbatchev n'aurait pas permis d'obtenir son appui pour une réforme de l'ordre mondial à laquelle la Chine isolée aurait eu du mal à résister. Quoi qu'il en soit, l'extension de l'OTAN aux anciennes démocraties populaires sans réforme des objectifs de l'Alliance a favorisé l'ascension de Poutine et lui a permis de promouvoir un groupe de puissances émergentes, les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine, puis Afrique du Sud). Leur décision récente de créer des institutions financières leur permettant d'échapper à la tutelle d'un Fonds monétaire et d'une Banque mondiale à la gestion desquels ils estiment n'avoir pas une place équitable est un échec pour l'Occident. Qu'au même moment, l'annexion de la Crimée par la Russie et son soutien aux rebelles ukrainiens n'aient pas suscité davantage de réactions dans les pays du Sud est un autre échec. La situation d'anarchie sanglante qui règne en Libye, en Centrafrique, en Somalie, au Congo, l'évanouissement d'un espoir de règlement du conflit entre Israël et les Palestiniens, le récent déchaînement des violences dans la bande de Gaza, l'apparition d'un Etat islamo-terroriste à cheval sur la Syrie et l'Irak démontrent chaque jour l'impuissance des Occidentaux, y compris celle des Etats-Unis. Bien qu'on en parle moins, on devrait ajouter à cette liste d'horreurs face auxquelles éclate notre impuissance ces deux enfers sur terre que sont une Corée du Nord nucléaire

aux famines récurrentes et un Erythrée dont tous les habitants sont soumis à un service obligatoire sans limite de temps.

L'ancien ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine ironise volontiers à propos d'une « communauté internationale » combinaison aléatoire et le plus souvent impuissante d'intérêts nationaux. Refusant que l'on stigmatise les égoïsmes nationaux, chaque Etat ayant pour objet de défendre ses intérêts, il ne voit de progrès possible que dans l'ajustement de ces intérêts, le rôle imparti aux institutions et aux conventions internationales demeurant marginal. Cette adhésion à la *realpolitik* vaut certainement mieux que le soi-disant idéalisme d'un George Bush junior prétendant démocratiser par la force des armes un « grand Moyen Orient ». Cependant tout démocrate ne peut se résigner à un système mondial qui tolère les violations massives des droits humains fondamentaux. Ignorer l'aspiration des peuples à la démocratie, considérer que la protection des droits fondamentaux ne vaut que pour une minorité de privilégiés est un aveuglement d'autant plus redoutable qu'il se pare du manteau d'un prétendu réalisme. Les interventions conduites au nom du droit de protéger, timidement reconnu par les Nations unies, faute d'une capacité à imposer un ordre nouveau, ont souvent abouti, comme on le voit en Libye, pour ne pas parler du désastre irakien, à des situations pires que celles auxquelles on prétendait remédier.

Ce n'est pas seulement pour des raisons tenant à leurs valeurs que les nations occidentales ne peuvent se désintéresser des désordres du monde. Ilot de paix et de prospérité, certes relative, dans un océan de misère et de violence, les Etats-Unis et l'Europe voient déferler à leurs frontières un flot sans cesse croissant d'êtres humains prêts à risquer leur vie pour accéder à un monde qu'ils imaginent leur offrir un avenir. L'afflux massif de réfugiés venant de Syrie s'ajoutant au courant libyen place l'Union européenne face à un défi existentiel tant sont opposées les réactions d'ouverture et d'accueil si remarquablement promues et défendues par Angela Merkel et celles de fermeture défensive dominant en Europe centrale et orientale.

Vers une nouvelle Alliance

Une stratégie visant à remédier aux présents désordres du monde devrait reposer sur deux orientations complémentaires : unité de l'Occident, ouverture au Sud.

S'agissant d'une question aussi difficile que la contribution à un meilleur ordre mondial, mieux vaut partir de ce qui existe. L'Alliance atlantique a maintenu la solidarité des démocraties européennes et nord-américaines pendant les cinquante années de la guerre froide. Elle est encore aujourd'hui considérée comme la plus crédible garantie de sécurité face à la volonté poutinienne de rétablir le statut impérial de la Russie. Son maintien après la dissolution du pacte de Varsovie, son élargissement vers l'Est au-delà des frontières de l'Allemagne réunifiée, en contradiction avec les assurances données à la Russie, a été interprété par les Russes comme un signe d'hostilité de l'Occident à leur égard. Ainsi s'est développée une escalade de la méfiance qui rend difficile la recherche d'une solution pacifique à la crise ukrainienne. Ce processus aurait pu être évité si les membres de l'Alliance s'étaient interrogés sur sa pertinence,

ses objectifs, son périmètre dans le monde de l'après - guerre froide. Ils n'auraient pu ignorer que désormais leur sécurité serait menacée par la violence fanatique de mouvements terroristes plutôt que par une Russie durablement affaiblie par l'éclatement de l'Union soviétique. Apparaissait en revanche redoutable l'éventualité d'une complicité entre les mouvements terroristes et quelques Etats marginaux aspirant à la possession de l'arme nucléaire.

Face à cette menace d'un nouveau type qui avait démontré sa réalité le 11 septembre 2001, l'Occident n'a pas réussi à mobiliser l'opinion mondiale dans son ensemble. Le ressentiment à l'égard des Etats-Unis a suscité des commentaires sur le thème « bien mérité » dans les pays du Sud et chez certains intellectuels. Une rumeur attribuant à un complot juif la responsabilité des attentats a circulé dans le monde arabo-musulman. Un ouvrage soutenant cette thèse a obtenu un large succès, notamment en Egypte. De même, on est frappé par le peu de réactions hors de l'Occident face aux atrocités commises en Irak par le califat qui a pris la suite d'Al Qaïda. Tout ceci montre combien il est urgent d'organiser une solidarité élargie à l'ensemble des peuples aspirant à la liberté.

Ce dont il s'agit n'est rien d'autre que la transformation d'une alliance géographique en une alliance politique. Il ne s'agit plus seulement d'assurer la sécurité d'un espace, la zone de l'Atlantique Nord, mais de promouvoir l'Etat de droit et la démocratie sur tous les continents. Une pareille mutation ne se fera pas du jour au lendemain. Elle suppose une prise de conscience de la différence fondamentale entre les nations dotées de gouvernements représentatifs et les régimes tyranniques, sachant qu'entre les premiers et les seconds s'étend une frange d'Etats despotiques susceptibles d'une évolution libérale et de démocraties fragiles menacées de régression. Que l'Occident dans son ensemble ait intérêt à élargir l'espace où règne la liberté ne nécessite pas une longue démonstration. Que l'on se place sur le terrain des valeurs ou sur celui des intérêts, notre sécurité et notre prospérité ne peuvent que gagner au recul d'une anarchie mondiale menaçante.

Une profonde mutation de comportement de la part des pays du Nord n'a que trop tardé. Un premier pas s'impose : une réforme des institutions financières créées après le deuxième conflit mondial, Fonds monétaire international et Banque mondiale accordant aux émergents une part équitable dans la gouvernance de ces institutions. Faute de l'avoir obtenue, les BRIC ont décidé de créer des institutions financières qui leur soient propres au risque d'accentuer le clivage Nord – Sud. Une deuxième étape pourrait consister à convier les grands pays émergents aux sommets de chefs d'Etat. Ayant démontré leur volonté d'associer les pays du Sud à la gouvernance mondiale, les Occidentaux seraient beaucoup mieux placés qu'ils ne le sont aujourd'hui pour inscrire les progrès sinon de la démocratie, du moins de l'Etat de droit à l'ordre du jour de ces sommets. Ainsi les pays non démocratiques, notamment la Russie et la Chine, auraient le choix d'accepter un dialogue sur leur démocratisation ou de refuser de participer. Proposer un objectif de transformation interne à des pays ayant subi la colonisation ou, dans le cas de la Chine, de terribles humiliations n'est pas une tâche facile. Il sera nécessaire, pour se donner une

chance d'y parvenir, de leur offrir une réelle participation à l'établissement et à la sauvegarde d'un ordre mondial tenant compte de leur poids démographique et de leurs intérêts. L'attachement ombrageux à leur souveraineté ne pourra être surmonté que par l'aspiration générale des peuples à la liberté.

Ce n'est qu'au terme d'une évolution rapprochant l'ensemble des pays, de plus en plus nombreux, qui ont réussi à construire une démocratie pluraliste, qu'ils appartiennent au Nord ou au Sud, qu'ils soient d'anciens colonisés ou d'anciens colonisateurs, que pourrait être ouvert le débat sur l'avenir d'une alliance qui ne serait plus limitée à la sécurité de la zone nord-atlantique mais se donnerait comme objectif la construction d'un ordre mondial démocratique. Là encore s'impose un processus par étapes, la première consistant à associer les pays du Sud aux opérations de rétablissement de la paix autorisées par les Nations unies. Une étape ultérieure vers un ordre universel pourrait consister dans la transformation de l'Alliance atlantique en une Alliance des démocraties organisée sur une base régionale. Utopique aujourd'hui, cette mutation pourrait devenir possible quand l'humanité prendra une pleine conscience de la nécessité d'une gouvernance mondiale pour faire face aux divers périls qui la menacent et le jour aussi où un climat de confiance se sera substitué au climat de méfiance qui caractérise aujourd'hui les relations interétatiques. C'est alors seulement que pourra être envisagée cette réforme de l'Organisation des Nations unies qui ne devrait pas consister seulement en l'élargissement du Conseil de Sécurité mais dans l'abolition du veto et l'introduction du critère de représentativité démocratique.

Géopolitique ou multilatéralisme

Bien que représentant un progrès par rapport à la Société des Nations, l'Organisation des Nations unies souffre de plusieurs vices de construction, le principal étant l'impossibilité de se réformer, conséquence du veto dont disposent les membres permanents du Conseil de Sécurité. Seule la construction d'un consensus entre les principales nations des cinq continents permettra une réforme qui ne saurait qu'être le résultat et non le point de départ d'un processus. En confrontant tous les Etats à un risque commun, en leur imposant des solutions supranationales contraignantes, le défi climatique dont l'origine humaine n'est plus guère contestée, pourrait favoriser une prise de conscience de la solidarité de l'espèce humaine au-delà des conflits de valeurs et d'intérêts. A qui aurait des doutes sur le réalisme de cette vision, on fera observer que la recherche de solutions aux problèmes internationaux peut emprunter deux voies, ainsi que l'a montré l'expérience du XXème siècle. La voie du rapport de force chère aux amateurs de géopolitique, la voie de la recherche de l'intérêt commun soutenue par les défenseurs du multilatéralisme. On admettra que les derniers sont, éthiquement, les plus sympathiques. Admettons aussi qu'ils sont, le plus souvent, les plus efficaces. La construction européenne lancée en 1950 par Schuman et Monnet, idéalistes l'un et l'autre bien qu'à partir de convictions très différentes se révéla plus fructueuse que le système punitif de Versailles. On objectera enfin que face à Hitler ou Staline ou aujourd'hui face à Daech, il n'y a pas d'autre solution que le combat. La recherche d'un ordre mondial qui en soit un a précisément

pour objet de prévenir ou de limiter le recours à l'usage de la violence.

De même que sont nées de la dernière guerre mondiale les immenses progrès qu'ont représentés le plan Marshall et les communautés européennes, pourquoi des désordres présents ne pourraient naître des réformes qui ne sont pas seulement souhaitables mais nécessaires à la survie des peuples vivant sur cette planète dont on pressent qu'elle est peut-être unique dans un univers dont nous avons récemment découvert l'immensité. N'est-il pas temps d'adapter nos modes de pensée à ce cadre conceptuel qui met au dessus de tout l'avenir de la civilisation humaine ?

Découverte d'un nouveau penseur fédéraliste marocain des années 40

Oded Gilad

Directeur, *One World*

Section israélienne du *World Federalist Movement*

Traduit de l'anglais par Emilia Billion - Paris

J'ai pensé que vous seriez intéressés par la récente publication en hébreu d'un livre appelé *Utopia from Casablanca - the writings of Makhlef Avitan*. Avitan, juif marocain, a publié plusieurs articles à Casablanca entre 1945 et 1947 mettant en exergue sa vision d'un gouvernement mondial pour l'humanité. Ce nouveau livre, dont le rouge de la couverture rappelle un certain manifeste, rassemble les écrits d'Avitan sur le sujet, quelques brefs articles le concernant publiés dans la presse au début des années 1950, ainsi qu'un formidable essai contemporain écrit par le chercheur qui a « redécouvert » Avitan, le jeune universitaire David Guedj. Dans les grandes lignes la vision d'Avitan est relativement proche des autres projets que nous connaissons déjà, incluant la création d'un gouvernement mondial représentatif possédant le monopole de la violence légitime, une monnaie unique (estampillée de la devise sacrée « nous sommes tous frères »), un système général de redistribution des impôts afin de financer l'éducation, des infrastructures et un système de santé pour le bien-être de tous, un registre mondial des citoyens, un langage international et un « drapeau de l'humanité » (bleu clair, comme le paradis céleste). Dans son essai, Guedj met en évidence les similitudes entre la vision d'Avitan et les principes approuvés en 1947 (à Montreux) lors du Congrès du Mouvement universel pour une confédération mondiale (Aujourd'hui le *WFM*).

David Guedj est doctorant dans le département des études juives de l'Université de Tel Aviv. Ses recherches se concentrent sur l'histoire et la pensée des juifs nord-africains, dont les communautés ont principalement émigré en Israël peu après la guerre entre les juifs et les arabes de 1948 et la création de l'Etat d'Israël. Pour cette nouvelle grande vague d'immigrés, l'intégration à ce nouvel Etat ne se fit pas sans heurt, celle-ci fut éprouvante à bien des

égards. Les *leaders* politiques israéliens, pour la plupart juifs européens d'origine ashkénaze, se caractérisaient par un mélange d'élitisme culturel, de défiance et de mépris envers la culture arabe. Lorsque Avitan et sa communauté arrivèrent en 1954 ils furent envoyés dans le sud désertique d'Israël comme fermiers dans de nouvelles colonies, loin des épicentres culturels comme Tel-Aviv et Jérusalem où leur travail et leur talent auraient été autrement valorisé et apprécié.

Les descendants de ces juifs venant de terres arabes, tout comme Guedj, déplorent la discrimination et l'oppression culturelle qu'ont subi leurs parents et grands-parents, et beaucoup d'entre eux étudient le riche héritage culturel de leurs ancêtres. Les articles d'Avitan sont écrits dans un bel hébreu médiéval, très proche du langage du penseur religieux juif le plus influent de tous les temps, Maimonide. Tout comme Maimonide, alors qu'Avitan était profondément religieux, son approche philosophique était basée sur le raisonnement, l'analyse logique ainsi qu'une grande dose d'universalisme et d'humanisme pour appréhender la réalité. Selon Avitan, la clé du bonheur, notre quête ultime, réside dans la capacité singulièrement humaine à étudier, à comprendre et à s'émerveiller de la création de Dieu. Cependant, la réalisation de ce potentiel repose sur des conditions matérielles ainsi qu'une protection sociale suffisantes, qui ne pourront se concrétiser que dans le cadre d'une union politique universelle.

Pour nous, jeunes fédéralistes en Israël, la révélation de l'existence de textes anciens en hébreu à propos d'un gouvernement mondial et de sa ré-émergence est très excitante.

Nous avons été surpris que Guedj évoque d'autres penseurs antérieurs, comme l'influent Rabbin Moshe HaCohen de Djerba en Tunisie, qui a publié son propre projet pour un gouvernement mondial supranational en 1919, juste après la première guerre mondiale.

Au lancement de son livre à l'Université de Tel Aviv, j'ai chaleureusement félicité Guedj ainsi que son éditeur (*Ra'av Press*) au nom de *One world* et du *World Federalist Movement*, et mentionné que ses recherches tout comme les publications telles que *The peacemakers* du professeur indien Manu Bhagavan -sur les politiques fédéralistes et mondialistes de Gandhi et de Nehru lors de la lutte pour l'indépendance indienne et dans les premières années de l'Inde indépendante - ndlr), sont importantes et nous aident à mieux comprendre la pensée fédéraliste mondiale dans les pays en voie de développement. Nous espérons sincèrement que ces recherches nous aideront à promouvoir les idées fédéralistes mondiales en Israël et au-delà.

**Commentaire en ligne de Rolf Haegler –
Historien et Secrétaire général
des Weltföderalisten suisses - Lausanne**

J'ai lu votre intéressant courriel au sujet d'Avitan. Il est essentiel de retrouver des écrivains fédéralistes mondiaux venant d'Israël ou du monde arabe. À la fin des années 1960, lors de mes recherches sur des documents qui se trouvaient au secrétariat de notre mouvement (qui s'appelait *World Association of World Federalists / WAWF* à l'époque) afin d'écrire ma thèse de doctorat sur le fédéralisme mondial (*Histoire et idéologie du mondialisme, Zurich 1972*), j'y ai vu un journal fédéraliste publié en Israël. Il s'appelait « *Olam Ehad* » (cela signifie-t-il « *Monde Uni* » ?) Le journal avait été écrit en 1951, en anglais ; les mots « *Olam Ehad* » écrits avec des lettres de l'alphabet latin ce qui m'a permis de les lire. Vous pourriez peut-être retrouver qui avait publié ce journal.

Si je ne m'abuse, il n'y en avait qu'un exemplaire.

**Méditations fédéralistes
au lendemain de San Francisco (1945)**

**Georges Scelle
A l'époque
Professeur de droit à l'Université de Paris**

Extrait du *Cahier de la Fédération européenne*, numéro 2, publié à Paris en août 1945 par le Comité international pour la Fédération européenne. Le premier numéro de cette revue avait été publié à Lyon en 1944 par le Comité français pour la Fédération européenne, transformé en Comité international pour la Fédération européenne (CIFE) à l'issue de la « réunion fédéraliste de Paris » d'avril 1945.¹⁶

Les fédéralistes sont rationalistes et positivistes à la fois. C'est une position périlleuse. Positivistes, ils constatent et analysent les bienfaits que le fédéralisme apporte aux peuples qui l'adoptent : paix politique, aisance économique, progrès social, valorisation, aptitudes culturelles, etc. Rationalistes, ils en infèrent que les institutions fédérales doivent être non seulement étendues, mais généralisées, universalisées, et ils constituent à cette fin des systèmes de fédération locaux, régionaux, continentaux, mondiaux, plus ou moins logiques et perfectionnés selon leur tendance

¹⁶ Pour des éléments d'histoire sur les *Cahiers de la Fédération européenne*, le Comité français pour la Fédération européenne et le (premier) Comité international pour la Fédération européenne cf. Jean-François Billion, « Il Comité français pour la Federazione europea, le radici, la fondazione, i contatti », pp. 237-266, dans Cinzia Rognoni Vercelli, Paolo G. Fontana e Daniela Preda, *Altiero Spinelli, il federalismo europeo e la resistenza*, éd. Il Mulino, Bologne, 2012, p. 622.

d'esprit ou leur degré de culture historico-politico-juridique.

C'est ici que guette la désillusion. Il ne faut pas perdre de vue que la condition humaine ne dépend pas de la volonté humaine, pas même de celle des gouvernements ; qu'elle n'en dépend, au plus, que dans une faible mesure, et que, lorsque cette mesure s'élargit, le bonheur humain en pâtit - témoin les catastrophes que nous venons de subir de par la volonté de puissance de gouvernements totalitaires. L'action humaine est guidée par les appétits et les passions des individus et des foules, les uns et les autres en interaction ; elle est passionnelle et non rationnelle. Ce qui serait vraiment scientifique, ce serait de découvrir les lois de ces actions et réactions, en fonction de l'événement, mais non de « planifier » un avenir dont nous ignorons les éventuelles transformations.

Pareille philosophie ne doit pas cependant nous mener à l'immobile contemplation ni à la paralysie de l'esprit. La conviction fédéraliste ne saurait vivre seulement d'idéal. Elle peut et doit s'alimenter aussi d'espoir et d'action.

Elle sait que le fédéralisme est une loi universelle de formation et de transformation des sociétés politiques ; que les institutions fédérales, sans plan préconçu, sans accord des volontés gouvernementales, sans communion consciente des peuples, se multiplient et s'élargissent. Soutenus par la conscience de ce qui devrait être, les fédéralistes sont fondés à penser, en étudiant ce qui est déjà, à ce qui vraisemblablement sera. Ils se doivent d'en étudier les possibilités et les modalités de réalisation. Mais ils doivent avoir la modestie et la sagesse de penser qu'ils peuvent se tromper sur les conditions et les moyens de réalisation, et surtout que les à-coups et les imprévisibilités de la politique, de l'aveuglement des gouvernants et des passions populaires sont de nature à bouleverser, retarder, compromettre leurs espoirs et leurs conjectures les plus sérieusement fondés.

C'est sous cet angle qu'il faut, je crois, envisager les résultats de San-Francisco.

Les voix officielles ont proclamé que c'était un magnifique succès. Déclaration pour la galerie. La galerie n'en a rien cru et, constatant l'effort de bourrage a réagi, peut-être à l'extrême, affirmant que la faillite était totale...

« Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité... ». La « Charte des Nations unies », qu'il ne peut s'agir d'étudier (19 chapitres et 111 articles, au lieu de 26 dans le pacte de la S.D.N.), est sans doute ce qu'elle pouvait être dans les circonstances actuelles : une pierre d'attente, du provisoire.

Voilà, pensons-mous, l'idée qu'il faut mettre en avant pour dissiper les équivoques. L'opinion politique égarée par sa soif de paix et de sécurité s'est figuré que les délégations de San-Francisco étaient en état de construire un nouveau monde politique et d'édifier une constitution de la société internationale. Elle attendait un nouveau *covenant*, un nouveau pacte, plus solide, moins déficient que celui de la S.D.N. dont elle avait, d'ailleurs, fort mal compris les raisons d'échec. Elle se trouve ainsi totalement désorientée devant ces constatations en apparence contradictoires : que la Charte de San-Francisco ressemble beaucoup au Pacte des nations, et que l'on affirme officiellement qu'elle en diffère totalement ; que les petits et moyens Etats

espéraient y trouver la sécurité et la liberté, et que, précisément, c'est de leur part que surgissent les plus graves objections. Les fédéralistes, de leur côté, se trouvent assez désappointés, du fait que l'organisation fédérale, soit régionale, soit continentale, soit même universelle, ne semble avoir fait aucun progrès réel. Il me semble d'ailleurs qu'ils ont tort et que certaines amorces de fédéralisme réel jalonnent les chapitres de la Charte. Reprenons, un peu en ordre dispersé - on s'en excuse - ces différents aspects.

L'un des grands progrès de la Charte de San-Francisco sur le Pacte de la S.D.N. c'est d'avoir abandonné la règle de l'unanimité (donc le principe paralysant et antijuridique de la souveraineté, avec son corollaire, le veto de chaque gouvernement, petit ou grand). Désormais, les organes sociaux pourront prendre des décisions et les prendre à la majorité, tantôt majorité simple (ceci est à souligner), tantôt majorité aux deux tiers, pour les questions d'importance, tantôt majorité dite qualifiée, au Conseil de sécurité, c'est-à-dire comprenant les cinq voix des *Big Five*.

Dussions-nous scandaliser beaucoup de lecteurs, nous pensons que sur ce dernier point la solution était inévitable. Il faut savoir ce que l'on veut. On voulait un gouvernement, on l'a. « Faites la paix ou faites un roi », écrivait jadis Marcel Sembat. Il faut l'un et l'autre. On ne fait la paix qu'en faisant un roi. Ce roi est trinitaire, et non pas quinquennaire, quoi que le texte en dise, car il n'y a plus, en fait, que trois *Big* - et encore !... Or comment peut-on imaginer qu'une décision gouvernementale puisse être prise si l'un des trois personnages consulaires se met en travers. C'est déjà beaucoup, à mon sens, qu'on ait obtenu que les litiges intéressant l'un des membres du Conseil puissent y être débattus sans que le gouvernement intéressé puisse exercer le droit de vote et mettre son veto. On ne se figure pas qu'une mesure d'ordre exécutif puisse être décidée contre l'un des *Big* sans engendrer la guerre immédiate et dissoudre *ipso facto* le « directoire gouvernemental ». C'est en tant que « corps », en tant que directoire, que le Conseil de sécurité doit prendre des décisions et disposer des forces armées qui doivent être créées et mises à sa disposition. S'il se désagrège, il n'y a plus rien. Il reste, dira-t-on, que la paix et l'organisation du monde sont alors suspendues à l'accord des trois *Big*. Sans doute. Qu'y peut-on ? C'est à prendre ou à laisser. Il en était de même à Genève, sauf que les *Big* étaient plus nombreux. Les fédéralistes, sur ce point, indiqueraient, croyons-nous, un remède. Personnellement j'en suis ardemment partisan. Ce serait que l'on eût institué, en face du Conseil de sécurité, un autre organe, capable de contrebalancer son pouvoir, au besoin de lui tenir tête et peut-être de le contrôler. Cet organe existe dans tous les gouvernements fédéraux dignes de ce nom. C'est un parlement, une chambre représentative du peuple, un véritable organe de représentation. On ne l'a pas créé. L'Assemblée de San-Francisco, dite « Assemblée générale », et dotée d'un statut honorifique, n'a guère plus de pouvoirs effectifs que celle de Genève. Elle n'a pas, en tout cas, la possibilité d'équilibrer politiquement le Conseil. La même équivoque pèse sur la Charte des Nations unies que sur la Société des Nations : on y trouve tout sauf des *nations*. On y trouve des Etats et des gouvernements. C'est une Assemblée de représentants gouvernementaux qu'on installe à côté d'un

directoire de gouvernements. L'organisation reste purement intergouvernementale, elle n'est pas réellement internationale, elle est encore moins fédérale. C'est pourquoi l'opinion publique, mal instruite de technique constitutionnelle, mal douée d'intuition politique, appréhende d'instinct que la construction « franciscaine » n'ait qu'une valeur provisoire.

Heureusement, le Conseil de sécurité n'est pas tout : ce n'est que le sommet de l'édifice : les assises ou les paliers d'une constitution future et fédérale apparaissent par ailleurs.

Ils sont même parfois extérieurs à la Charte même. C'est ainsi que l'organisation financière de la communauté internationale a été ébauchée à Bretton Woods, celle de l'aéronautique à Washington, celle du Pacifique à Hot-Springs, celle de l'éducation et de l'instruction publique à Londres, etc.

A l'intérieur de la Charte, *une certaine autonomie*, une autonomie « relative », est assurée non seulement, comme il était certain, à la Cour permanente de justice internationale, mais à, l'institution du « *Trusteeship* » avec son conseil particulier (c'est l'ancienne institution des mandats), et surtout à l'activité de l'assemblée et du conseil économique et social, en matière économique, sociale, humanitaire et administrative. Il s'agit ici non pas de nouveautés, mais de systématisation de tout un ensemble des tâches que la S.D.N. avait entreprises, et qui sont de la plus grande importance pour la formation même de la société internationale et sa cohésion. On voudrait aussi qu'il s'agisse de véritable décentralisation, laquelle n'est qu'une forme atténuée du fédéralisme.

C'est une erreur commune, mais c'est une erreur, de croire que le fédéralisme international est toujours géographique et implique à quelque degré une fusion territoriale entre des Etats ou des parties d'Etats. Il peut y avoir un « fédéralisme - matières », comme il y a une « décentralisation - matières » à l'intérieur d'un Etat. Dès lors que l'on vide un service public et qu'on lui donne une certaine autonomie de gestion, un budget, un pouvoir réglementaire propre, on fait de la décentralisation. De même dans le domaine international, lorsqu'un certain nombre de gouvernements s'accordent pour organiser la gestion commune d'un service public international : postes, finances et emprunts (Bretton Woods), aéronautique (Washington), justice même (Cour permanente de justice internationale), etc., en laissant à ce service une autonomie, en organisant son conseil directeur, en le dotant des organes administratifs (voire arbitraux) nécessaires et d'un budget propre. Alors ces gouvernements, qu'on le veuille ou non, qu'ils l'aient eux-mêmes ou non distinctement voulu et conçu, ces gouvernements ont fait du « fédéralisme » ; mettons du pré-fédéralisme par services, ou du fédéralisme-matières ; peu importe, mais du fédéralisme.

On en apportera la preuve en deux lignes : si toutes les relations humaines interindividuelles étaient ainsi réglementées internationalement, il ne resterait plus de place à la gestion gouvernementale souveraine de ces

activités, et la société fédérale universelle serait réalisée.

Or ces services publics internationaux, ils existent et, depuis fort longtemps, en grand nombre. On les appelle les « unions internationales » ou les « services publics administratifs internationaux » On en compte plus de cent, depuis « l'Union internationale pour la protection des petits oiseaux » jusqu'à la « Cour permanente de justice internationale ». Ne souriez pas ! Ce sont les stratifications, humbles ou majestueuses, de la collective œcuménique des peuples.

La Société des Nations s'était efforcée de grouper autour du Secrétariat général tous ces services publics internationaux. Elle avait organisé cinq organismes techniques, que l'on pouvait échelonner, en importance et aussi en autonomie, dans l'ordre suivant : l'Organisation internationale du travail, avec son célèbre B.I.T., que dirigeait Albert Thomas, et qui disposait d'une compétence pseudo-législative en matière sociale ; l'Organisation des communications et du transit, qui élaborait un certain nombre de conventions générales ; l'Organisme économique et financier ; l'Organisation d'hygiène internationale ; enfin la Commission de coopération intellectuelle, avec son Institut du Palais royal. Le tout sous prérogative d'un certain nombre de commissions nommées par le Conseil pour étudier, selon les circonstances, telle question particulière d'ordre humanitaire ou technique.

Toutes ces tâches sont aujourd'hui du ressort de l'Assemblée générale prévue par la Charte de San Francisco, mais avec une particularité notable. La compétence générale confiée à l'Assemblée, et qui doit aboutir à un certain nombre d'organismes spécialisés préexistants ou à créer, s'exercera par l'entremise d'un conseil économique et social de dix-huit membres nommés par l'Assemblée elle-même, et contrôlée par elle. Ce Conseil sera vraisemblablement quasi permanent. C'est lui qui sera l'organe actif de relations et d'exécution, en constants rapports avec les gouvernements d'une part, de l'autre avec les organismes techniques, c'est-à-dire avec les services publics internationaux. Il aura donc la tâche de coordination qui jadis était dévolue au Secrétariat général de Genève. Ce, n'est vraisemblablement que dans des cas exceptionnels et lorsqu'il y aura interférence entre ses attributions et les problèmes politiques, que le Conseil économique et social sera tenu d'en référer au Conseil de sécurité. En principe, c'est l'Assemblée, dont le Conseil économique et social est l'émanation, qui le contrôlera, mais il lui est rattaché comme un comité permanent à son conseil, c'est-à-dire que c'est lui qui prendra toute initiative, l'Assemblée se bornant, la plupart du temps, à entériner ses décisions. On voit donc, cette fois encore, que même en matière sociale, économique, financière, culturelle, etc., c'est encore sous l'aspect intergouvernemental que les nouvelles organisations fonctionneront, et que la décentralisation n'est pas très poussée. En outre, on remarque que ces organismes spécialisés ceux du moins pour lesquels des avant-projets d'organisation ont été aménagés ne font pas appel aux intéressés eux-mêmes, pour élire leurs représentants et leurs administrateurs. Ils restent exclusivement gouvernementaux. C'est un point sur lequel il faudra insister, afin de donner une consistance plus démocratique qu'on ne l'a conçue à San-Francisco. Ne soyons pas pour autant pessimistes. Le fédéralisme, même

sous cette forme un peu indirecte, fragmentaire, administrative, ne s'édifie pas moins dans la société humaine. Peut-être même vaut-il mieux qu'il s'installe ainsi progressivement dans l'humus international. Remarquons que cette réglementation et cette administration des liens économique-juridiques entre les hommes tissent leur-solidarité profonde, car toute société n'est qu'un vaste ensemble d'échanges de produits, de services, d'idées et d'individus même, entre les divers groupes nationaux. L'un

des grands obstacles à l'organisation politique interétatique c'est l'obstacle psychologique, celui qui provient de l'ignorance où les peuples restent vis-à-vis des autres, ignorance même de leurs communs rapports. Le fédéralisme échoue faute de mystique collective, aussi souvent que faute d'accords gouvernementaux. De ce point de vue, San Francisco n'est encore sans doute qu'une étape, mais c'est une étape de plus.

Bibliographie

Bertrand Vayssière (sous la direction de), *Penser les frontières européennes au XXI^e siècle. Réflexion croisée des sciences sociales*, coll. « Europe des cultures », éd. Presses Interuniversitaires Européennes - Peter Lang, Bruxelles, n° 13, 2015, p. 235, € 40,70, ISBN 978-2-87574-266-7

Michel Theys

Journaliste, responsable de la « Bibliothèque européenne », supplément hebdomadaire de l'Agence Europe, Bruxelles. Extrait de *Bibliothèque européenne*, n° 1119 avec l'autorisation de l'auteur.

Les frontières tiennent, par les temps qui courent, le haut des pavés conduisant, partout en Europe, aux « cafés du commerce » qui ne désemplissent plus. D'où l'intérêt, pour ceux qui désirent résister aux déferlantes populistes et extrémistes, de cet ouvrage qui aborde cette question éminemment européenne en refusant qu'elle prête cette fois le flanc, comme tant d'autres sujets politiques liés à la construction européenne, « à toutes les hantises et à toutes les récupérations ». Les chercheurs réunis dans ces pages (après l'avoir été physiquement lors de la troisième journée des Amphis de l'Europe organisée par le monde universitaire toulousain en mars de l'année dernière) s'emploient à l'appréhender de manière

scientifiquement rigoureuse, en la remettant à sa juste place sur les plans du droit, de l'histoire, de la géographie, de la sociologie et de la science politique.

Il va sans dire que cette approche aux antipodes de la démagogie réserve quelques couluevres à ceux qui sacralisent les frontières nationales. Ainsi, dès son introduction, l'historien Bertrand Vayssière, invitant à « transformer la frontière en horizon », assume le risque de déplaire en observant que la frontière, « jamais innocente » et très rarement « naturelle », n'est rien d'autre qu'un « artifice qui a d'abord servi à affermir une souveraineté et, donc, un État, le plus souvent contre les autres ». En même temps, frontière et Europe en sont venues à presque constituer « un oxymore », tant il est vrai que « la construction européenne a (...) pour but de rassembler les peuples et de faire disparaître les limites internes, alors qu'une frontière est faite pour diviser, et pour définir un territoire particulier ». Pourtant, depuis la chute du mur de Berlin, l'Europe géographique n'a pas cessé de justifier son statut de « plus couturé de tous les continents ». Et le fait est là : les attaques que subissent pour l'instant Schengen et des frontières intérieures prétendument par trop poreuses témoignent de la persistance des frontières dans les imaginaires collectifs. Elles sont sans doute révélatrices aussi du flou des frontières extérieures de l'Union, notamment face à une mondialisation gommant les sensibilités et spécificités nationales et régionales. Il se confirme, en tout

cas, que « la frontière a été un marqueur identitaire » et qu'elle le reste chez certains. Pour Bertrand Vayssière, « tenir compte de cette réalité » est impératif car « c'est tenir compte de l'histoire, dont on ne peut faire abstraction sauf à la laisser aux populismes, toujours prêts à la malmener pour légitimer la peur de l'Autre et le retour à l'époque des marches militaires et des péages d'octroi aux faubourgs de nos villes ». On ne peut mieux résumer les enjeux véritables des tensions actuelles autour de la thématique des frontières !

Les contributions réunies dans ces pages portent, dans une première partie, sur les institutions et les politiques ayant un lien avec les frontières, soit dans leur (ré)activation, soit dans leur atténuation. Il y est entre autres montré que « la frontière sud de l'Europe est un lieu privilégié pour observer le décalage entre droits formels et droits effectifs » reconnus aux migrants, la difficulté d'y tenir en équilibre « le registre des droits de l'homme et celui de l'ordre public » y étant patente. La deuxième partie, plus pragmatique, multiplie les angles d'approche à partir de cas d'étude puisés dans le temps et dans l'espace. S'il est évidemment impossible d'en rendre compte de manière exhaustive, faire référence à deux de ces contributions permet d'illustrer l'intérêt de toutes. D'abord, comment ne pas apprécier à sa juste valeur celle que Victor Pereira, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, consacre aux migrations clandestines

de Portugais que la France du Général de Gaulle et de Georges Pompidou favorisait pour concurrencer une main-d'oeuvre algérienne bien moins désirée - et pour tenir la dragée haute, dans le Marché commun, à l'Allemagne ? Voilà qui confirme l'opportunisme des États et qui, surtout, se savoure d'autant plus que cette immigration illégale n'a pas été pour rien, quelques années plus tard, dans l'acceptation par les Portugais de l'entrée de leur pays dans l'Europe communautaire.

L'autre contribution arbitrairement distinguée est celle, brillante, que Philippe Dugot consacre, ainsi que l'écrit Bertrand Vayssière, à la « frontière vieille comme l'Europe qu'est celle de la Méditerranée ». Pour ce géographe qui enseigne à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès, le bassin méditerranéen est l'endroit idéal pour tester le postulat que la frontière « n'est pas que

l'expression de différences », elle qui peut aussi contribuer à leur renforcement ou à leur atténuation. Il montre que la Méditerranée est le théâtre d'une « forme de schizophrénie géopolitique » qui témoigne « d'une frilosité réciproque à s'ouvrir à l'autre », la politique de l'Union étant, à ses yeux, « assez symptomatique de ce paradoxe ». Il ne manque pas de souligner que le sort réservé par l'Union européenne aux migrants est le révélateur embarrassant de l'asymétrie voulue par les Européens, avec « la Méditerranée à une, deux ou trois heures d'avion vers un lieu de villégiature, qui se superpose à la Méditerranée dessinée par l'Agence Frontex, celle des patrouilles, des barbelés et autres radars ». Et sans doute n'est-il plus nécessaire de « rappeler les relations entretenues avec un Kadhafi qui ne se gênait pas pour en faire un élément de chantage », mais la question se pose-

t-elle réellement de manière radicalement différente avec l'accord conclu voici quinze jours par les membres du Conseil européen avec la Turquie du Président Erdogan ? Et, en cette dramatique période de surenchère terroriste, ne conviendrait-il pas également de se souvenir que, sans doute, « la frontière entre l'Europe et les reste de la Méditerranée se lit tout autant dans les processus de ségrégation urbaine avec la ghettoïsation d'une partie de nos concitoyens » ? D'où la conviction de cet auteur que la Méditerranée est avant tout à construire. N'est-ce pas là une utopie à considérer avec bienveillance alors que l'utopie européenne en cours de concrétisation depuis plus de soixante ans est malmenée comme jamais par les nostalgiques des frontières prétendument hermétiques ?

Fédé-Lettres



Joël Broquet

Secrétaire général de La Fédération Paris

Bravo pour ces deux excellents articles de Joseph Yacoub (dont j'ai perdu l'adresse et que j'aimerais féliciter personnellement) et de Mohand Elhocine Hamidouche. Il se trouve que je travaille maintenant avec la communauté amazigh qui vient de tenir un congrès pour protester contre une arabisation de l'enseignement en France perçue à tort ou à raison comme une discrimination calculée alors que près de 50% des « Maghrébins » de France sont d'origine berbère. Si cela vous intéresse je vous enverrai leur prise de position.

Je néglige c'est vrai La Fédération mais nous venons d'inviter pendant trois jours à Paris Bernard Landry ancien Premier ministre du Québec. Cordialement

Belkacem Lounès

Président du Conseil mondial Amazigh - Ancien Conseiller régional Rhône-Alpes EELV Les Verts - Régions & Peuples Solidaires - 38

Bonjour,

Je reçois et je lis naturellement *Fédéchoses*, des articles toujours intéressants.

Dans leurs pays, les Amazighs se battent aussi pour des États moins jacobins et qui reconnaissent leur diversité.

Ensemble faisons avancer cette idée ici aussi en France.

A toutes fins utiles, en pj la lettre adressée à la Ministre de l'Éducation nationale et notre conférence à Genève, mercredi prochain.

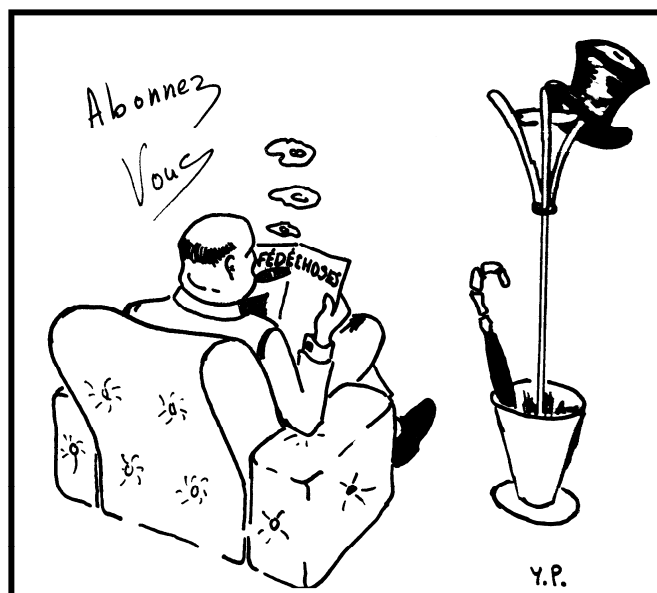
Avec mes sincères amitiés,

Antoine Colson (Ile de France)

Bonjour,

Merci beaucoup pour ce numéro que j'ai pris beaucoup de plaisir à attentivement parcourir. J'ai appris beaucoup de choses et j'ai pu apprécier le niveau d'analyse qui est, à mes yeux, supérieur à ce qu'on trouve dans les journaux actuels à grand tirages.

Bien à vous.



Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'*U.E.F.*, de la *JEF* et du *WFM-MFM* international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Le pacifisme ne suffit pas Le patriotisme non plus

Lord Lothian (Philip H. Kerr)
Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel (compilateurs)

Broché / 282 pages – Format 13,8 x 21 cm - Prix : €22 - ISBN : en attente
Edition ebook en voie de finalisation : € 8

Philip Henry Kerr, plus connu sous le nom de Lord Lothian, est né à Londres en 1882 et mort en 1940 aux États-Unis où il remplissait les fonctions d'ambassadeur du Royaume uni. Sa réflexion sur les thèmes de l'anarchie internationale et de la paix constitue une contribution fondamentale à la théorie du fédéralisme. Avec d'autres textes de fédéralistes britanniques, associés au mouvement *Federal Union* à la fin des années 1930, elle influença fortement l'élaboration de la pensée d'Altiero Spinelli, relégué sur l'île de Ventotene par le pouvoir fasciste.

Le texte le plus long de ce volume, et qui lui donne son titre, devrait faire réfléchir tous ceux qui souhaitent alimenter le débat et contribuer à une culture de la paix : **Le pacifisme ne suffit pas. Le patriotisme non plus.** La prétention de désarmer le monde alors qu'il est fondé sur les armes, sans éliminer le *pouvoir* des États de s'armer, est vaine. Seul le dépassement du système politique international en tant que système de pouvoirs souverains, exclusifs et armés, fera que la paix que Lord Lothian qualifiait de « négative » (l'absence temporaire de la guerre) deviendra « positive » (c'est-à-dire correspondra à l'état de la société dans lequel les controverses politiques, économiques et sociales seront « réglées par des moyens constitutionnels sous le règne de la loi »).

Le projet, le seul projet, qui puisse permettre d'affronter de manière positive les problèmes mondiaux et de réaliser la paix dans le monde d'une manière définitive et irréversible c'est, pour Lord Lothian, la création d'un État mondial fédéral qui, en tant que tel, soustrairait les États au jeu aveugle des rapports de force sans effacer leur individualité. Il arrive à cette conclusion après avoir pris conscience que l'État national, qui a pourtant constitué le cadre du processus de l'émancipation humaine avec les révolutions libérale, démocratique et socialiste, est devenu totalement inadapté au développement des forces productives et demeure arc-bouté sur la défense de sa souveraineté absolue, cause première de l'anarchie internationale et de la guerre.

**« ...le plus grand de
nos Ambassadeurs
aux États-Unis... ».**

**Télégramme de Winston Churchill
à Franklin Roosevelt
du 13 décembre 1940
(Mémoires de Jean Monnet)**

BON DE COMMANDE

À retourner à Presse fédéraliste, Maison de l'Europe, 242 Rue Duguesclin 69003 Lyon –

www.pressefederaliste.eu

Nom..... Prénom.....

Adresse :

Veuillez m'adresser exemplaire(s) de **Lord Lothian – Le pacifisme ne suffit pas. Le patriotisme non plus** (Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel, compilateurs). Prix public 22 € - Soit un total de € hors frais d'envoi. Paiement à l'ordre de : Presse fédéraliste CCP 2490 82 P LYON

Le..... Signature :

Presse Fédéraliste édite et diffuse



- **Fédéchoses - pour le fédéralisme** - revue trimestrielle fondée en 1973
- **Carnet d'Europe** - revue à parution irrégulière fondée en 2011
- **Carnet d'Europe - La lettre d'actualité européenne** - revue mensuelle fondée en 2008 (internet)

Les Cahiers de Ventotene
Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne
Les Cahiers du fédéralisme dans l'histoire de la pensée

Les collections Textes fédéralistes et Minorités nationales (créées au sein des Editions Fédérop en 1975)

BULLETIN D'ABONNEMENT

L'abonnement à *Fédéchoses* comprend l'adhésion à l'association Presse Fédéraliste

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Nom

Prénom

Adresse.....

.....

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 8 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin - 69003 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc Prevel

Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Florent Banfi - Ronan Blaise - Bruno Boissière - Fabien Cazenave - Maurice Braud - Didier Colmont - Sandra Fernandes - Valéry-Xavier Lentz - Jonathan Leveugle - Lucio Levi - Catherine Montfort - Michel Morin - David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site web : Valéry-Xavier Lentz